

Le PNUE en 2002

Structure administrative du PNUE	2
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	3
Introduction du Directeur exécutif du PNUE	4
1. L'environnement au service du développement	
Des responsables pour un avenir durable	6
L'information au service de la prise de décisions	12
Les problèmes du développement durable	18
Inspiration et participation	24
2. Cinq priorités pour le développement durable	
De l'eau pour l'avenir	30
Energie propre et renouvelable	36
La santé et l'environnement	43
Agriculture durable	49
La valeur de la biodiversité	55
Financement du PNUE	60
Le PNUE dans le monde	62
Structure et organigramme du PNUE	64



Structure administrative du PNUE

Le Conseil d'administration du PNUE a été constitué conformément à la résolution 2997 de l'Assemblée générale des Nations Unies (XXVII) du 15 décembre 1972 (Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement). Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses 58 membres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans, en tenant compte du principe de la représentation régionale équitable. Des informations complètes sur la composition, les fonctions et les responsabilités du Conseil d'administration du PNUE et du Comité des représentants permanents, officiellement constitué et confirmé en tant qu'organe subsidiaire du Conseil d'administration en vertu de la décision 19/32 du 4 avril 1997, sont disponibles sur le site www.unep.org/governingbodies.

Membres du Bureau du Conseil d'administration du PNUE

Président : S.E. M. David Anderson (Canada)
Vice-présidents : S.E. Mme Rosa Elena Simeon Negrin (Cuba)
S.E. M. Tupuk Sutrisno (Indonésie)
S.E. Mme Ewa Symonides (Pologne)
Rapporteur : S.E. M. Kezimbira Miyingo (Ouganda)

Membres du Bureau du Comité des représentants permanents auprès du PNUE jusqu'en juin 2003

Président : S.E. M. Jurgen Weerth, Ambassadeur et représentant permanent (Allemagne)
Vice-présidents : S.E. M. Joaquim A.W. Salles, Ambassadeur et représentant permanent (Brésil)
S.E. M. Tadumi On'okoko, Ambassadeur et représentant permanent (Congo)
S.E. M. Alexander A. Ignatiev, Ambassadeur et représentant permanent (Russie)
Rapporteur : S.E. M. Hameed A. Kidwai, Haut-Commissaire et représentant permanent (Pakistan)

Etats membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2002-2005)

Allemagne **	Guinée équatoriale *	République de Moldova*
Antigua et Barbuda **	Iles Marshall *	République tchèque **
Arabie Saoudite *	Inde *	Roumanie **
Argentine **	Indonésie **	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord *
Bahamas *	Iran (République islamique d') *	Samoa *
Belgique **	Italie *	Sénégal *
Bénin *	Japon **	Slovaquie *
Brésil *	Kenya **	Soudan **
Burkina Faso *	Libye *	Suisse **
Canada **	Mexique *	Surinam *
Chine **	Myanmar **	Tchad **
Colombie *	Namibie **	Thaïlande *
Congo **	Nicaragua **	Turquie *
Cuba **	Nigeria **	Uruguay **
Danemark *	Nouvelle Zélande *	Zambie **
Egypte *	Ouganda *	Zimbabwe **
Etats-Unis d'Amérique **	Pakistan *	
Fédération de Russie **	Pays-Bas *	
France **	Pologne *	
Gambie *	République arabe syrienne **	
Grèce **	République de Corée **	

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2003

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Au Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002, les dirigeants du monde ont réaffirmé leur engagement à assurer un avenir meilleur à tous les peuples, dans tous les pays, à toutes les générations. Dix ans après le Sommet Planète Terre à Rio de Janeiro, tous ont reconnu que le rythme de la mise en œuvre d'Action 21 s'était ralenti, que l'humanité était confrontée à de nouveaux défis, que la situation de l'environnement mondial restait désespérément fragile et que le monde devait donner un nouvel élan au développement durable.

Les négociations qui ont conduit à la Déclaration de Johannesburg et au Plan d'application du SMDD ont été intenses et approfondies, reflétant ainsi la complexité des questions posées. Mais le résultat a été un pas en avant sur la voie du développement durable. Un accord est intervenu sur un large éventail de mesures ayant vraiment le potentiel d'améliorer les conditions de vie des générations présentes et futures et de nombreux partenariats, susceptibles d'intégrer les principes de la viabilité dans le tissu de la vie quotidienne, ont été établis.

Plus que jamais auparavant, Johannesburg a également fait comprendre que la protection de l'environnement, loin de nuire au progrès social et à la croissance économique, est au contraire fondamentale. Garantir la viabilité de l'environnement, l'un des objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire, est non seulement une fin en soi mais aussi un facteur essentiel pour atteindre les autres objectifs tels que l'élimination de la pauvreté et de la faim.

Le présent rapport passe en revue les efforts déployés par le PNUE au cours de l'année écoulée pour faire œuvre de sensibilisation, promouvoir une gouvernance environnementale cohérente, procéder à des évaluations de la situation de l'environnement et des menaces qui pèsent sur lui et pour faire en sorte que la protection de l'environnement figure en bonne place dans le programme international du développement. Un fil conducteur unique relie cette vaste gamme d'activités : la quête du monde pour un développement durable. A en juger par les événements et les tendances décrits dans le présent rapport, le rôle du PNUE – voix du système des Nations Unies pour l'environnement et collaborateur privilégié des gouvernements, de la société civile, du secteur privé – s'affirmera encore dans les années à venir alors que le monde se débattrait pour relever le défi de plus en plus urgent de faire davantage pour protéger les fondements environnementaux sur lesquels repose toute l'humanité.



M. Grant / Photo NU

M. Koffi Annan
Secrétaire Général de l'Organisation
des Nations Unies

2002 : Un pas en avant vers un avenir viable



© PNUE

Klaus Toepfer a commencé son deuxième mandat de quatre ans en qualité de Directeur exécutif du PNUE, en février 2002.

Comment les générations futures verront-elles l'année 2002 ? J'espère que, lorsque les historiens apprécieront l'impact du tourbillon de réunions, conférences, sommets liés à l'environnement qui ont eu lieu au cours de l'année, ils enregistreront peut-être que la deuxième année du nouveau millénaire et celle du trentième anniversaire du PNUE a été un moment déterminant dans la longue marche vers un monde écologiquement plus sûr, plus durable, plus sain et plus équitable. Il est trop facile de voir dans des manifestations comme le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de Johannesburg ou la Conférence sur le financement du développement de Monterrey (Mexique) de simples rencontres politiques de haut niveau qui ne font que prolonger l'agonie de la planète et celle des pauvres. Suite aux négociations et aux accords qui ont occupé une bonne partie de 2002 et se sont terminés par le SMDD, nous avons été les témoins, j'en suis convaincu, de véritables déclarations vibrantes d'intention et nous avons vu se dessiner des voies claires de progrès, capables de transformer les belles paroles des années et des décennies précédentes en action authentique.

Le PNUE est venu au SMDD avec un slogan : l'environnement au service du développement. Le développement durable a besoin d'un environnement sain. Les populations qui vivent dans un environnement détérioré ont bien peu de chances de sortir des cycles de la pauvreté et du désespoir qui sont, au moins en partie, responsables des nombreuses tensions auxquelles nous assistons dans le monde qui nous entoure. Le Plan d'application de Johannesburg prévoit des objectifs et des calendriers pour des problèmes allant, par exemple, des pêches et de la faune et de la flore sauvages à l'eau potable et à l'assainissement ; ils auront, je n'en doute pas, un impact significatif sur les démarches en faveur du développement au niveau mondial. Le SMDD oriente déjà l'attention sur les travaux du PNUE et de beaucoup d'autres organisations et groupes dans toute la société. En effet, lorsque les ministres de l'environnement du monde entier se réuniront au siège du PNUE, à Nairobi (Kenya) début février 2003, le Plan du SMDD et le défi que représente son application, la nécessité d'obtenir des résultats réels et valables seront au centre de leurs discussions et de leurs décisions.

Dans tout le processus qui a conduit au SMDD, Kofi Annan, le Secrétaire général des Nations Unies a recensé cinq domaines dans lesquels il espère voir de nouvelles initiatives et des engagements spécifiques de changement – eau, énergie, santé, agriculture et diversité biologique (WEHAB). La deuxième partie du présent rapport explique en détails comment le PNUE collabore avec ses partenaires pour progresser dans ces cinq domaines prioritaires. Le SMDD a réalisé des progrès dans tous ces domaines, à la fois sous forme d'engagements concrets dans le cadre du Plan d'application et par de nouveaux partenariats et de nouvelles initiatives de financement qui permettront d'avancer sur la voie du développement durable. Il y a d'autres raisons d'être optimiste. Le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto en décembre 2002 et nous avons toutes raisons de croire que la Russie fera de même en 2003, ce qui permettra de mettre en vigueur ce Protocole et ses mécanismes pour faire face au changement climatique.

En Afrique, un nouvel esprit de coopération et une nouvelle vision que les chefs d'Etat africains ont repris à leur compte sous la forme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

donnent une chance de renouveau au plus merveilleux des continents, celui où l'espèce humaine a fait ses premiers pas chancelants vers la diversité des civilisations et des cultures que nous connaissons aujourd'hui. L'optimisme naît aussi du fait que le NEPAD reconnaît explicitement la nécessité pour les pays développés qui engagent des fonds pour aider les pays en développement d'avoir l'assurance que ces fonds seront dépensés judicieusement et efficacement.

Le SMDD a peut-être été un jalon, mais il ne faut pas le voir isolément des manifestations telles que les débats sur les questions commerciales de Doha, au Qatar, et la Conférence sur le financement du développement de Monterrey (Mexique), au cours desquelles les considérations écologiques ont progressivement mieux trouvé leur place dans le programme du développement. Je suis aussi particulièrement heureux du résultat du Colloque mondial des juges organisé par le PNUE qui s'est tenu juste avant le SMDD. Renforcer l'élaboration des lois et la sensibilisation à leur utilisation est fondamental pour le développement durable.

Que dire des autres faits marquants de 2002 ? L'année internationale de la montagne, qui s'est terminée avec le Sommet mondial de la montagne à Bishkek, a réussi à faire progresser, dans le monde entier, les travaux relatifs aux problèmes dans ce domaine et elle a mis en évidence l'importance cruciale des écosystèmes de montagne pour les populations et pour les espèces de faune et de flore sauvages qui vivent en aval des « châteaux d'eau » du monde. L'Année internationale de l'écotourisme, dont le Sommet s'est tenu à Québec, nous a donné quelques conseils utiles sur la façon de concilier l'enthousiasme actuel pour le tourisme et les loisirs avec la conservation de la nature et la génération de revenus pour les populations locales. Cependant, il est évident que nous devons d'urgence réexaminer cette question pour définir une ligne de conduite plus ferme et plus efficace.

Le PNUE a également publié deux ouvrages marquants – le troisième rapport de la série *Avenir de l'environnement mondial*, *GEO-3* et *L'Avenir de l'environnement en Afrique*. Ils ont non seulement contribué à mieux nous faire comprendre les menaces que l'humanité fait peser pour la vie sur la Terre et les améliorations qu'elle apporte, mais ils établissent également des réseaux solides de chercheurs et de centres dans les pays en développement où fleurissent les sciences de l'environnement et du développement.

En étroite collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial, fonds de plusieurs milliards de dollars créé en faveur de l'environnement, le PNUE a mis en chantier plusieurs nouveaux projets importants pour remettre en état les terres arides qui ont été endommagées et se sont détériorées en Afrique. Le PNUE participe aussi au plus grand projet jamais entrepris de renforcement des capacités des pays en développement dans le domaine des cultures et des produits alimentaires génétiquement modifiés.

Ce ne sont que quelques-uns des faits saillants du PNUE pour cette année. Dans le corps du présent rapport, vous trouverez davantage de détails sur le large éventail de projets sectoriels et trans-sectoriels auxquels il participe. Et pourtant, même ceci n'est qu'un simple aperçu. Derrière chaque rubrique se cache une fourmilière d'activités. Partout dans le monde, des réunions, colloques, ateliers et un grand nombre d'autres activités de formation, organisés par le PNUE, ses bureaux régionaux et les membres toujours plus nombreux de sa famille de partenaires, contribuent à renforcer les capacités des pays et des institutions, en particulier dans le monde en développement, pour leur permettre de mieux comprendre les problèmes écologiques que nous devons affronter ensemble au cours des décennies à venir et leur trouver des solutions.

Le succès de ce réseau dynamique de partenariats s'est manifesté au Forum ministériel mondial sur l'environnement à Cartagena (Colombie), lorsque les pays sont tombés d'accord sur la nécessité de renouveler et de renforcer le PNUE. Il est réjouissant de voir qu'un plus large groupe de nations va augmenter sa contribution financière à l'Organisation. C'est un vote positif pour l'environnement et pour la plus grande capacité de réalisation du PNUE. Nous avons le ferme propos d'être à la hauteur de nos responsabilités nouvelles et plus nombreuses, non seulement pendant cette année où nous célébrons le trentième anniversaire du PNUE, mais aussi dans les mois, les années et les décennies à venir.

Des responsables pour un avenir viable

Selon le Plan d'application de Johannesburg, « une bonne gouvernance aux niveaux national et international est un élément capital du développement durable ». Le PNUE soutient le développement d'une infrastructure cohérente de gouvernance pour la protection de l'environnement de la planète, notamment en aidant à négocier des accords internationaux tels que le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, couronné de succès, et en conseillant les gouvernements et institutions en matière de politiques. Ainsi, le PNUE donne des avis sur la composante écologique du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il fournit également des ressources et offre une formation au niveau national. Depuis le Sommet "Planète Terre" en 1992, le PNUE a aidé près de cent pays en développement et à économie en transition à élaborer leur législation environnementale et à mettre en place des institutions compétentes dans ce domaine.

Dans le domaine de la gouvernance environnementale, une bonne partie des activités du PNUE s'inscrivent dans le cadre du Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement, adopté d'abord par son Conseil d'administration en 1982 et approuvé pour une troisième période de dix ans en 2001. Le Forum ministériel mondial sur l'environnement a aussi considérablement facilité les travaux du PNUE en faveur d'une architecture internationale cohérente de gouvernance environnementale. Ce Forum se réunit annuellement pour examiner les questions de politique importantes et émergentes dans le domaine de l'environnement, le Conseil d'administration du PNUE constituant le Forum lors de ses sessions ordinaires et extraordinaires.

Depuis sa réunion inaugurale, en mai 2000, le Forum a pris l'initiative d'un processus d'examen et de renforcement de la gouvernance environnementale internationale. A cette fin, il a créé un groupe intergouvernemental ministériel à composition non limitée dont le rapport pour 2002 sur l'amélioration de la cohérence dans l'élaboration des politiques environnementales internationales, la plus grande efficacité des accords multilatéraux environnementaux et le renforcement du rôle du PNUE a été approuvé par le SMDD, puis par l'Assemblée générale des Nations Unies.



© Evan Schneider / UN/DPI

« Les crises environnementales auxquelles nous sommes confrontés ont de nombreuses causes, notamment la pauvreté, la négligence et la cupidité – mais surtout, les échecs de la gouvernance ».

*Kofi Annan,
Rapport du Millénaire*



Promouvoir une plus grande cohérence entre les conventions environnementales – en particulier celles, toujours plus nombreuses, liées à la biodiversité et celles portant sur les produits chimiques et les déchets dangereux – et aider les pays en développement et les pays à économie en transition à respecter leurs obligations au titre des traités internationaux et régionaux sont parmi les rôles les plus importants que peut jouer le PNUE dans le contexte de la gouvernance environnementale internationale. Promouvoir son efficacité au niveau national est donc une priorité du PNUE. Dans le cadre de ses activités de formation et de mise à disposition de ressources pour l'élaboration et l'application des législations nationales sur l'environnement, le PNUE a organisé un Colloque mondial des juges qui s'est réuni à Johannesburg, en août 2002, avant le SMDD. Les Principes de Johannesburg sur le rôle du droit et le développement durable qui en ont résulté soulignent qu'un système judiciaire indépendant, déterminé à appliquer les lois sur l'environnement, est essentiel au développement durable.

Le Secrétaire général des Nations Unies avec son épouse, Nane, et Mme Jane Goodall, au Sommet "Planète Terre" des Enfants, Soweto (Afrique du Sud), pendant le Sommet mondial sur le développement durable, 26 août au 4 septembre 2002. Mme Goodall est l'un des spécialistes en primatologie les plus connus du monde et envoyé spécial pour le projet du PNUE pour la survie des grands singes (GRASP). Au SMDD, les dirigeants du monde ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à assurer un avenir meilleur pour tous les peuples, dans tous les pays, pour toutes les générations.

Des responsables pour un avenir viable

LE DROIT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Juste avant le SMDD, le PNUE a organisé un colloque réunissant 100 juges de haut rang du monde entier pour discuter de l'application effective du droit de l'environnement au niveau national. A la réunion, Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE a déclaré : « Nous avons plus de 500 accords, traités et arrangements internationaux et régionaux qui couvrent tout, de la protection de la couche d'ozone à la sauvegarde des océans et des mers. Presque tous les pays, sinon tous, ont aussi des lois nationales sur l'environnement. Mais si elles ne sont pas respectées, ce ne sont que des symboles ».

Les experts sont convaincus que les efforts déployés dans le monde pour sévir contre la pollution, attaquer les pratiques préjudiciables pour l'environnement et respecter les accords qui portent sur des questions allant des déchets dangereux jusqu'au commerce des espèces menacées d'extinction, sont sapés à la base - en partie à cause des faiblesses des systèmes juridiques de nombreux pays, mais surtout en raison de la négligence avec laquelle ces lois sont appliquées et mises en vigueur. Ces faiblesses sont particulièrement sérieuses dans beaucoup de pays en développement et dans les Etats de l'ancienne Union soviétique où le manque de ressources, les difficultés rencontrées pour intégrer les traités internationaux dans la législation nationale et le manque de prise de conscience, pour ne pas parler d'apathie, résultant de conditions économiques difficiles, font qu'il est plus compliqué de saisir les tribunaux et de gagner des procès.

Le Colloque mondial des juges a suivi une série de 6 colloques régionaux conçus pour rehausser le rôle du système judiciaire par la promotion de l'application du droit de l'environnement. Ce Colloque a eu pour résultat les Principes de Johannesburg sur le rôle du droit et le développement durable. En acceptant de renforcer l'application des lois existantes pour protéger l'environnement et les droits des peuples à rechercher un avenir viable, les juges ont déclaré : « Nous tenons à souligner que l'état fragile de l'environnement mondial exige que le système judiciaire, en tant que gardien de l'Etat de droit, applique et fasse respecter, avec fermeté et sans peur, les lois internationales applicables qui aideront à réduire la pauvreté et à garantir la permanence de la civilisation ».

Les Principes de Johannesburg sur le rôle du droit et le développement durable peuvent être téléchargés à partir de www.unep.org/dpd/symposiun. D'autres informations relatives à la gouvernance internationale de l'environnement sont disponibles sur www.unep.org/ieg.

AIDE DU PNUE A L'AFRIQUE

Le PNUE accorde une attention particulière au renforcement des capacités nationales pour le développement durable. Ceci signifie aider les pays à participer pleinement à l'élaboration d'une politique environnementale internationale et aux négociations d'accords multilatéraux et aussi les aider, à leur demande, à élaborer des lois sur l'environnement et à les appliquer. Le PNUE intervient dans toutes les régions du monde – comme en témoignent ses activités de soutien au Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes et son aide récente à l'Afghanistan pour mettre en place un ministère de l'environnement – mais il donne la priorité à l'Afrique, conformément à l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

L'Afrique doit faire face aux défis les plus grands dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la pauvreté alors qu'elle possède le moins de ressources technologiques, humaines, institutionnelles et financières pour les relever. Le PNUE aide les gouvernements africains à parvenir au développement durable de plusieurs façons. Il accueille le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et il s'occupe activement d'aider à mettre en place les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre de la composante écologique du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le PNUE a également apporté son concours à l'organisation de la deuxième Table ronde africaine sur les techniques de production moins polluantes qui a donné un nouvel élan à la promotion et à la mise en œuvre du concept de production plus propre en Afrique. Huit centres ONUDI/PNUE pour une production moins polluante ont déjà été mis en place sur ce continent.

« Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le développement durable est resté illusoire pour beaucoup de pays africains. La pauvreté reste un défi majeur et la plupart des pays du continent n'ont pas bénéficié pleinement des possibilités offertes par la mondialisation, ce qui a encore exacerbé leur marginalisation. Les efforts de l'Afrique pour arriver au développement durable ont été entravés par des conflits, des investissements insuffisants, des possibilités limitées d'accès au marché et des contraintes du côté de l'offre, la charge insupportable de la dette, la diminution historique des niveaux de l'aide étrangère au développement et l'impact du VIH/SIDA. »

Plan d'application du SMDD, paragraphe 56

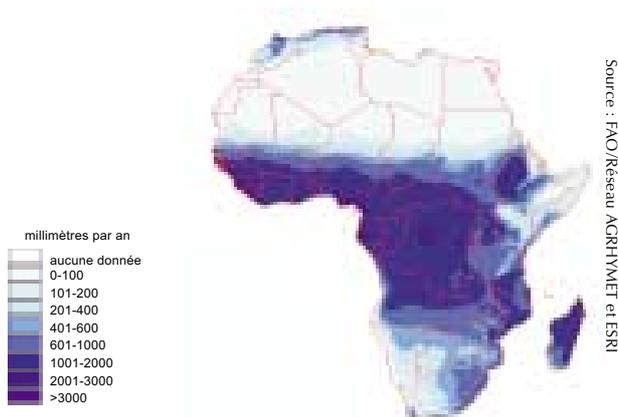
L'appui que le PNUE apporte depuis longtemps aux gouvernements et aux institutions juridiques nationales dans le domaine de l'élaboration et de l'application des lois nationales sur l'environnement sous-tend ces initiatives. Un exemple en est le projet Partenariat pour le développement du droit et des institutions dans le domaine de l'environnement en Afrique (PADELIA) (www.unep.org/padelia), qui collabore avec sept pays à l'élaboration de leur législation afin de combler les lacunes des structures juridiques existantes pour le développement durable.

INITIATIVES REGIONALES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

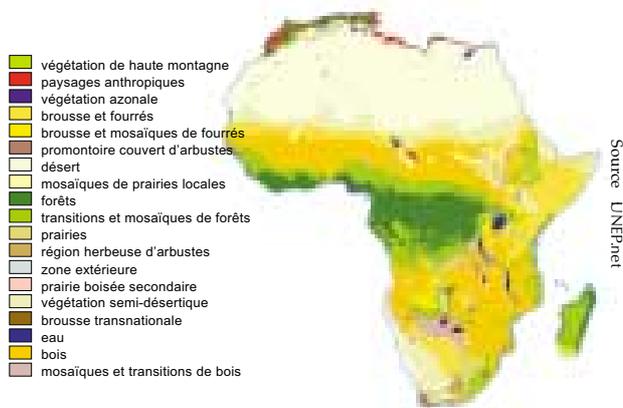
Pour que les stratégies et les politiques environnementales mondiales soient couronnées de succès, elles doivent prendre en compte les réalités locales et régionales et les intégrer au niveau de leur élaboration et de leur application. Adapter les initiatives de développement durable aux conditions locales favorise le sens de l'implication et le développement des capacités. C'est pourquoi le Plan d'application du SMDD met l'accent sur l'importance des initiatives, expériences et institutions régionales pour promouvoir le développement durable et il soutient l'émergence de groupements régionaux plus forts pour améliorer la coopération régionale et internationale.

En 2002, le PNUE a continué à travailler à l'intégration des priorités régionales et sous-régionales émergentes dans la politique environnementale mondiale et au renforcement du dialogue et de la coopération en matière de politique régionale. Les six bureaux régionaux du PNUE sont essentiels à ce processus (page 62). Ils jouent un rôle de premier ordre pour identifier, définir, élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques régionales qui font partie intégrante de la vision et du mandat du PNUE dans leur ensemble et ils constituent un lien entre l'élaboration des politiques et des programmes et les préoccupations réelles des régions.

Le PNUE collabore étroitement avec les forums régionaux des ministres de l'environnement tels que le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie, le Processus européen de l'environnement et ses organes constitutifs, la Ligue des Etats arabes et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Le PNUE soutient également le développement et la réalisation d'initiatives et d'alliances régionales et sous-régionales telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Initiative sur le développement durable pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Initiative arabe pour le développement durable et le Programme d'action pour l'Asie centrale. Le PNUE a aussi amélioré le caractère régional du processus de son Conseil d'administration. Le Forum ministériel mondial sur l'environnement inscrit les questions régionales en bonne place à son ordre du jour et il tient ses réunions dans différentes régions (Malmö (Suède), 1999; Cartagena (Colombie), 2001; Nairobi (Kenya), 2003).



Carte des variations des précipitations en Afrique



Carte de la couverture et de l'utilisation des terres en Afrique

Tensions interdépendantes exercées sur les ressources en terres et en eau

Source : AEO

Des responsables pour un avenir viable

Pour mieux répondre aux objectifs régionaux soulignés par le SMDD et le Forum ministériel mondial sur l'environnement, le PNUE forge aussi des alliances régionales avec les institutions des Nations Unies, les commissions économiques et autres institutions intergouvernementales régionales, par exemple les Conseils ministériels des conventions sur les mers régionales. Il établit également divers partenariats régionaux et sous-régionaux entre les banques de développement, la société civile, le secteur privé et d'autres parties concernées importantes telles que les parlementaires et le pouvoir judiciaire. Ces initiatives offrent de nombreuses possibilités pour renforcer davantage l'efficacité du PNUE et son influence. Dans les années à venir, le PNUE continuera à mettre l'accent sur l'aspect régional du développement et de la mise en œuvre de ses politiques et programmes de développement durable.

LA PAUVRETE ET L'ENVIRONNEMENT

En 2001, la vingt-et-unième session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement a prié le PNUE de veiller à ce que les liens qui existent entre la pauvreté et l'environnement soient mieux compris et de recommander des options de politique appropriées aux gouvernements afin de rendre les sources de revenus des populations plus productives et écologiquement viables. Un document sur la philosophie du PNUE relative à la pauvreté et à l'environnement a été préparé à l'intention de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement en février 2003.

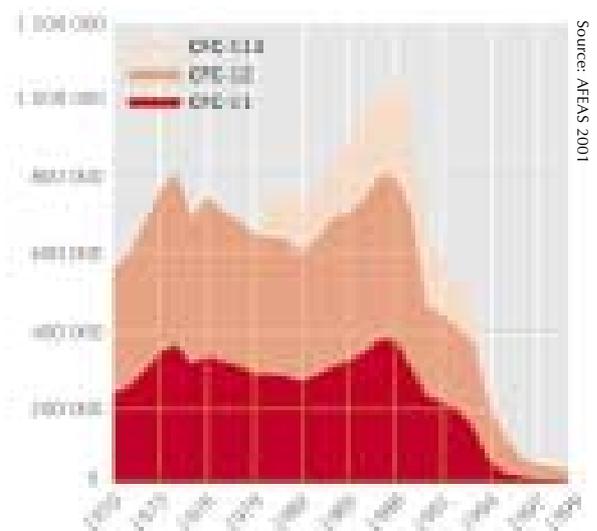
Ce document met en lumière l'approche de la pauvreté fondée sur les écosystèmes – qui prend en considération les conditions des écosystèmes et les conséquences de leur changement sur les processus sociaux et économiques – et il analyse les options possibles de réaction au niveau des politiques et de leur mise en œuvre. Cette approche est utilisée en association avec le travail réalisé par Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie, sur l'approche de la pauvreté fondée sur la capacité et elle s'inspire aussi de la gestion participative des ressources naturelles. Le PNUE commencera à tester sa philosophie concernant la pauvreté et l'environnement, en mars 2003, dans cinq pays sélectionnés d'Afrique. Ce projet triennal débouchera sur une stratégie pauvreté-environnement et des lignes directrices conçues par chacun des pays et intégrées à d'autres mesures de réduction de la pauvreté.

PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

Le traité environnemental multilatéral qui a donné les meilleurs résultats est peut-être le Protocole de Montréal de 1987 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Suite aux cris d'alarme lancés dans les années 1970 par la communauté scientifique – y compris le PNUE – au sujet de la détérioration du bouclier d'ozone protecteur de la Terre, un accord international sur cette question a été conclu en 1985 avec la Convention de Vienne, non contraignante, sur la protection de la couche d'ozone, suivie, deux ans plus tard, par le Protocole de Montréal.

Les substances chimiques halogénées et bromées utilisées dans l'industrie et l'agriculture, collectivement connues comme substances contribuant à l'appauvrissement de la couche d'ozone, provoquent une diminution de la couche d'ozone. La production et la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par exemple les chlorofluorocarbones (CFC), les halons et le bromure de méthyle, sont progressivement réduites au titre du Protocole de Montréal. Alors que les pays développés avaient pratiquement éliminé tous leurs CFC en 1996, les pays en développement ont à peine commencé à se lancer dans la phase cruciale de ce processus d'élimination progressive. Ces pays ont jusqu'à 2005 pour réduire de moitié leur consommation de CFC et de halons, de 20 pour cent celle de bromure de méthyle utilisé comme fumigène et de 85 et 30 pour cent respectivement celle des solvants à base de tétrachlorure de carbone et de chlorure de méthyle.

Production mondiale des principaux chlorure de carbone partiellement fluorés (tonnes/an)

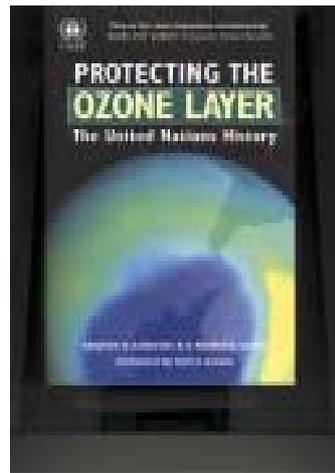


La production mondiale des trois principaux CFC a atteint un maximum en 1988 environ et elle a baissé depuis lors jusqu'à de très faibles quantités

Le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal est un outil indispensable pour permettre de se conformer à ces objectifs. Ce Fonds a essentiellement pour but d'aider les pays en développement Parties au Protocole de Montréal à se conformer aux mesures de contrôle qu'il prescrit - un exemple du principe de la responsabilité commune mais différenciée inscrit dans le Principe 7 de la Déclaration de Rio de 1992 et réaffirmé au SMDD. Le Fonds a distribué quelques 1,5 milliard de dollars E.-U. sur les 1,6 milliard approuvés lors des reconstitutions précédentes pour des projets et des activités dans les pays en développement depuis 1991.

En novembre 2002, les Parties au Protocole de Montréal sont convenues de renflouer le Fonds de 573 millions de dollars E.-U. ce qui permettra peut-être de diminuer de moitié la consommation et la production de CFC dans les pays en développement - ceux-ci étant les principaux éléments destructeurs de la couche d'ozone de la stratosphère - d'ici à 2005 (par rapport à la moyenne des niveaux entre 1996 et 1997). Grâce aux réalisations du Fonds multilatéral, la majorité des pays en développement respectent actuellement leurs obligations d'élimination au titre du Protocole de Montréal. Le financement additionnel aidera à garantir qu'ils seront en mesure de continuer à honorer leurs engagements dans les années à venir.

Le PNUE abrite les secrétariats de la Convention de Vienne, du Protocole de Montréal et du Fonds multilatéral. L'institution agit également comme Trésorier du Fonds et, par l'intermédiaire du programme OzonAction de la Division Technologie, industrie et économie (DTIE), elle est aussi l'une des institutions responsables de sa mise en œuvre.



À la sixième Conférence des Parties à la Convention de Vienne qui s'est tenue à Rome en novembre 2002, le PNUE a lancé un nouvel ouvrage *Protecting the Ozone Layer: The United Nations History*. Cet ouvrage décrit en détail l'histoire du Protocole de Montréal - la science, la diplomatie et l'engagement dont ont fait preuve tant de personnes pour trouver une solution à l'un des risques les plus sérieux auquel aient jamais été exposés la santé humaine et l'environnement. En démontrant ce qui a fait du traité un succès, le livre fournit également un modèle pour d'autres entreprises visant à résoudre les problèmes de l'environnement mondial.

Un rapport du PNUE et de l'Organisation météorologique mondiale a également été publié en 2002; il révélait que bien que les niveaux de gaz nocifs pour la couche d'ozone dans la stratosphère aient battu des records, les pays devaient poursuivre leur engagement afin d'éliminer progressivement la production et la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone afin que celle-ci puisse se reconstituer.

OZONACTION: AIDE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT EN MATIERE DE CONFORMITE

Avec le PNUD, l'ONUDI et la Banque Mondiale, le PNUE est l'une des quatre institutions responsables de la mise en œuvre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal. Le programme OzonAction du PNUE fournit des services de renforcement des capacités qui aident les pays en développement et les pays à économie en transition à se conformer aux dispositions du Protocole de Montréal. Le PNUE donne les moyens aux Comités Nationaux pour l'ozone de prendre des mesures en connaissance de cause par la mise à disposition d'un centre d'échange d'information, de programmes de formation, par la création de réseaux régionaux et en les aidant à élaborer des stratégies nationales/sectorielles. Financé principalement par le Fonds multilatéral, le programme reçoit également un appui du Fonds pour l'environnement mondial et des Gouvernements de la Suède et de la Finlande.

Pour répondre à l'évolution des besoins et des priorités des pays régis par l'article 5 pendant la période d'application du Protocole de Montréal, le PNUE a nettement réorienté sa stratégie en matière de programmes et ses mécanismes de prestation de services, en 2002, en transformant sa stratégie globale en un Programme d'aide en matière d'application. Dans ce contexte, le PNUE est passé de la gestion de projets à leur mise en œuvre directe en faisant appel aux services d'une équipe de professionnels ayant les compétences et les connaissances nécessaires pour aider directement les pays à appuyer et assurer le respect du Protocole. La majorité des membres de l'équipe de ce Programme d'aide est basée dans les bureaux régionaux du PNUE et ils travaillent en étroite collaboration avec les pays à l'exécution de projets et à la fourniture de services. Le PNUE estime que cette approche novatrice pourrait imposer une tendance visant à soutenir l'application des accords environnementaux multilatéraux.

L'information au service de la prise de décisions

L'élaboration des politiques de développement durable dépendent de renseignements crédibles et opportuns. Les évaluations et les systèmes de mise à disposition des informations du PNUE ont de plus en plus d'influence. L'Avenir de l'environnement mondial (GEO), processus intégré d'évaluation environnementale, est au centre de la stratégie du PNUE en matière d'évaluation, de surveillance et d'alerte rapide. Le troisième rapport de la série GEO, *GEO-3*, publié en mai 2002, a aidé à attirer l'attention du monde sur la composante écologique du développement durable avant le SMDD en examinant l'évolution dans ce domaine depuis la Conférence des Nations Unies de 1972 sur l'environnement humain et en décrivant des scénarios pour les 30 prochaines années en fonction des réactions des dirigeants et des consommateurs du monde aux tendances et défis actuels dans le domaine de l'environnement.

Le processus GEO bénéficie d'un réseau mondial de Centres collaborateurs GEO, de centres de ressources tels que les bases de données intégrées sur les ressources mondiales et régionales (GRID) et de multiples institutions partenaires nationales et régionales. Le PNUE fournit un appui et des conseils en matière de renforcement des capacités à beaucoup de ses partenaires pour qu'ils puissent fournir des informations pertinentes et compatibles, susceptibles d'être intégrées dans des évaluations sectorielles, mondiales, régionales ou nationales. Tous les partenaires ayant contribué à ces évaluations ont été à l'origine de plusieurs produits nouveaux en 2002, notamment *l'Avenir de l'environnement en Afrique*, *l'Atlas des océans des Nations Unies* disponible en ligne (page 35) et *l'Atlas mondial de la biodiversité* (page 58).

L'Internet est un outil de plus en plus important pour le partage et la mise à disposition des informations relatives à l'environnement. Le PNUE fournit une vaste gamme de renseignements par l'intermédiaire de son site web www.unep.org. Les décideurs, spécialistes et autres parties intéressées peuvent également avoir accès en ligne à des données environnementales régionales et sectorielles ciblées et à des informations par le biais du réseau UNEP.Net. Avoir accès aux informations pour la prise de décisions et donner rapidement l'alerte en cas de catastrophes écologiques éventuelles prennent de plus en plus d'importance au fur et à mesure qu'augmente la pression sur la base de ressources de la Terre. Ceci est particulièrement vrai pour les changements climatiques. Les rapports du PNUE en 2002 sur la brume qui recouvre une grande partie du sud de l'Asie et sur les menaces représentées par la fonte des eaux glaciaires ont permis de mettre en lumière la vulnérabilité de l'homme aux changements environnementaux provoqués par le réchauffement mondial.

© Mark Edwards / Still Pictures



Au fur et à mesure qu'augmente la sensibilisation à l'égard de l'environnement, le PNUE est de plus en plus souvent appelé à évaluer les menaces actuelles et éventuelles pour l'environnement et à donner des conseils pour y réagir et pour prévenir les crises environnementales. L'évaluation du danger que présente le mercure pour la santé de l'homme et pour l'environnement (page 46), les activités de longue date du PNUE en matière de prévention, de préparation et d'intervention en cas de crises écologiques et sa participation croissante à l'évaluation de la situation de l'environnement à l'issue de conflits en sont des exemples.

Membres de la communauté utilisant la technologie du Système de positionnement global pour tracer les frontières de leur réserve forestière à Sumatra (Indonésie), afin de prévenir l'exploitation illicite des bois et forêts. L'Atlas mondial de la biodiversité, produit par le PNUE en 2002, a mis en évidence la perte mondiale de forêts et de la biodiversité qu'elles renferment.

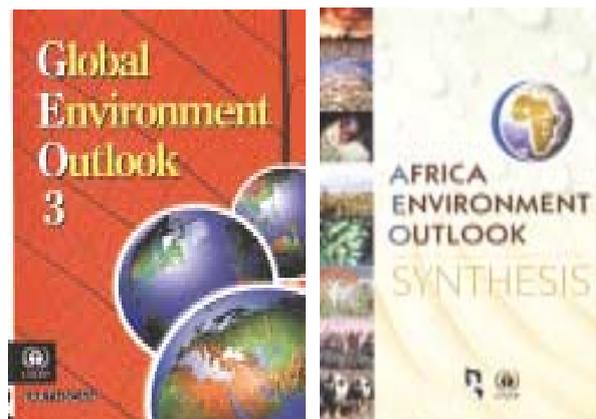


AVENIR DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

GEO-3, le troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial publié par le PNUE a été diffusé en mai 2002 dans les six langues officielles des Nations Unies. Tout comme ceux qui l'ont précédé, *GEO-3* a suscité une attention considérable de la part des médias partout dans le monde. Lors de son lancement, le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Toepfer, a déclaré: «*GEO-3* n'est ni un document alarmiste ni un document complaisant face aux défis auxquels nous sommes confrontés. Il s'agit de l'évaluation la plus autorisée qui soit pour répondre aux questions suivantes: d'où sommes-nous partis, où sommes-nous arrivés et où allons-nous vraisemblablement aller». Conçu pour apporter une contribution importante au processus du SMDD, *GEO-3* a passé en revue plus de 30 ans de changements environnementaux et de développement humain et présenté quatre scénarios pour les 30 prochaines années en exposant les impacts écologiques et socio-économiques éventuels des différentes politiques de développement.

Les rapports sur l'Avenir de l'environnement mondial sont l'aboutissement d'un processus d'évaluation intersectoriel, participatif et consultatif faisant appel à un réseau mondial de centres collaborateurs. Veiller à ce que les informations fournies soient compatibles et complémentaires représente un défi majeur, inhérent à la production de ces rapports détaillés et intégrés. Pour ce faire, le PNUE a entrepris de renforcer considérablement les capacités aux niveaux national et régional, ce qui a eu pour résultat une série de produits d'évaluation crédibles et influents. De même que les principaux rapports GEO, les produits qui s'y rattachent comprennent *GEO-Active*, outil d'enseignement en matière d'environnement sur CD-ROM destiné aux enseignants et aux jeunes, et différentes perspectives écologiques régionales et nationales, par exemple pour l'Afrique, l'Amérique du Nord, le Caucase et le Brésil.

Avec la publication de *GEO-3*, le processus GEO s'engage dans une nouvelle phase. Il est proposé que le PNUE continue à produire un rapport détaillé sur l'Avenir de l'environnement mondial, qui serait la principale évaluation des Nations Unies faisant autorité sur l'environnement mais sur une base quinquennale. Ceci permettrait d'identifier clairement les changements, les tendances et les problèmes liés à l'environnement mondial. Au cours des années intermédiaires, le PNUE produira des déclarations annuelles sur l'environnement en mettant en lumière les événements et les réalisations marquants et en attirant l'attention sur les problèmes émergents. Le PNUE continuera à produire des évaluations



GEO-3 et les autres évaluations du PNUE sont disponibles à la librairie en ligne du PNUE www.earthprint.com.

Des informations à jour sur les évaluations du PNUE se trouvent sur le site www.unep.org/dewa.

Les séries de données utilisées dans les rapports GEO et autres évaluations du PNUE peuvent être obtenues sur www.geodata.grid.unep.ch

thématiques et intersectorielles, des rapports d'alerte rapide et des évaluations régionales, sous-régionales et nationales qui serviront de base à l'Avenir de l'environnement mondial quinquennal. Le PNUE et ses partenaires contribueront également à d'autres évaluations environnementales, par exemple les travaux demandés par le Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques (GIEC), l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire et l'Évaluation mondiale des ressources en eaux internationales (GIWA).

Juillet 2002 a également vu le lancement de l'*Avenir de l'environnement en Afrique (AEO)*, l'un des produits toujours plus nombreux résultant du processus GEO. Le rapport a été compilé par le PNUE pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE). Six centres collaborateurs et des centaines d'experts ont participé à la production de l'évaluation qui est la plus complète jamais vue auparavant, faisant autorité sur l'environnement de l'Afrique.

La présentation d'un rapport sur la situation de l'environnement associée à l'analyse politique de l'*AEO* constituera une ressource inestimable pour les gouvernements africains alors qu'ils se préparent à aborder les causes fondamentales des problèmes socio-économiques et environnementaux du continent dans le cadre de l'initiative du Nouveau partenariat africain pour le développement (NEPAD).

PARTAGE ET MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Savoir égale pouvoir. Le PNUE donne aux gouvernements, aux institutions et aux communautés du monde entier la possibilité d'avoir plus facilement accès à des informations sur l'environnement, conformément au chapitre 40 d'Action 21 et au Principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992. L'Internet est un moyen de plus en plus indispensable pour y arriver. Le site web du PNUE www.unep.org contient des informations détaillées sur les activités de l'organisation, l'accès aux données et aux informations sur les questions environnementales et intersectorielles et il établit des liens avec multitude d'institutions partenaires opérant dans ce domaine. En cinq ans, les visites au site web du PNUE www.unep.org ont augmenté de 400 pour cent, les domaines d'intérêt les plus populaires étant les communiqués de presse, l'ozone, les rapports GEO du PNUE et les informations relatives à la biodiversité et aux écosystèmes qui se trouvent sur le site www.unep-wcmc.org

L'accès aux informations concernant l'environnement et leur échange sont également assurés par le réseau mondial d'information Infoterra du PNUE qui fonctionne dans 177 pays et à travers le réseau Internet UNEP.Net (www.unep.net). UNEP.Net est un portail web interactif pour le partage de données, d'informations et de connaissances scientifiques sur l'environnement. Depuis son lancement à la vingt-et-unième session du Conseil d'administration, en 2001, il s'est considérablement étendu et renforcé. Les organisations environnementales du monde entier fournissent des informations à UNEP.Net et bénéficient de ses services. Les sous-portails thématiques de UNEP.Net comprennent maintenant des informations sur le changement climatique, l'eau douce, les zones protégées, les questions socio-économiques et le droit de l'environnement. Plusieurs portails régionaux sont également disponibles et d'autres sont en cours de préparation et il existe des profils environnementaux pour plus de 100 pays.

En Europe, l'accès à l'information relative à l'environnement a été amélioré par la Convention de Aarhus. Lors de la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention (Lucques (Italie), octobre 2002), le PNUE, en partenariat avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, s'est vu attribuer un rôle central dans la mise en œuvre de la convention. Un Groupe spécial sur les moyens électroniques a été mis en place pour recenser les pratiques les meilleures

dans le domaine des technologies modernes de l'information et de la communication et les appliquer, tandis qu'un service de renforcement des capacités et un centre d'échange d'informations aideront les pays d'Europe centrale et orientale, le Caucase et l'Asie centrale à respecter leurs obligations au titre des Conventions.

FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le danger que représente le réchauffement mondial sous-tend presque toutes les évaluations et prévisions de *GEO-3*. Perte de la vie et des sources de revenus, déplacement des communautés, épuisement des ressources en eau et en produits alimentaires et épidémies sont au nombre des conséquences potentielles des changements climatiques. Les preuves accumulées par le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC), administré conjointement par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), montrent nettement que le réchauffement intervenu au cours des 50 dernières années est essentiellement imputable aux activités de l'homme. Un rapport technique du GIEC, publié en avril 2002, met en lumière les dommages toujours plus grands causés à la diversité biologique qui subit déjà la pression des activités de l'homme telles que la pollution des sols, de l'eau et de l'air, la reconversion des terres et la fragmentation de l'habitat (voir page 55).

L'accélération de la diminution de la banquise et le retrait constant des glaciers sont parmi les manifestations les plus visibles du réchauffement de la planète. Un rapport du PNUE, paru en 2002, mettait en garde contre les dangers d'inondation dus au remplissage excessif des lacs himalayens par les eaux de fonte des glaciers. Ces inondations subites de lacs glaciaires ne sont pas un phénomène nouveau mais semblent devenir plus fréquentes. Leur impact est considérable et menace la vie de l'homme, ses biens et les infrastructures telles que les installations hydroélectriques.

Incidences potentielles des changements climatiques



Source: United States Environmental Protection Agency (EPA)

L'information au service de la prise de décisions

Facteurs naturels et anthropogéniques affectant le lac Tchad

Depuis 1963, la superficie du lac Tchad en Afrique a diminué de près d'un vingtième par rapport à ses dimensions originales, en raison du changement climatique et du détournement non viable des eaux des rivières pour l'agriculture. On prévoit que les effets du changement climatique vont encore aggraver la situation des zones arides d'Afrique déjà menacées.

Alors que les pays en développement seront nécessairement les plus touchés par le changement climatique, le monde développé n'est en aucun cas à l'abri de tout risque. Un rapport sur les Initiatives financières du PNUE (page 21) prédit que le réchauffement de la planète pourrait conduire le secteur des assurances à la faillite et semer la panique sur les marchés boursiers et dans les centres financiers du monde. Les preuves toujours plus nombreuses d'un réchauffement induit par l'activité humaine accélèrent le rythme du changement. Le secteur privé augmente ses investissements dans les énergies renouvelables (page 40) et les pays développés acceptent mieux de reconnaître qu'il est nécessaire de ratifier le Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui prévoit des mécanismes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Le Protocole de Kyoto deviendra loi lorsqu'un minimum de 55 des pays responsables de 55 pour cent au moins des émissions de gaz à effet de serre en 1990 l'auront ratifié. Le Canada est le dernier en date des pays à l'avoir ratifié, en décembre 2002. A la mi-janvier 2003, le nombre total de pays qui l'avaient ratifié s'élevait à 102, ce qui représentait 43,9 pour cent des émissions de gaz à effet de serre en 1990. Lorsque la Russie, qui produit 17,4 pour cent des émissions de 1990, aura ratifié le Protocole de Kyoto, il entrera en vigueur.

Le Mécanisme de développement non polluant est l'un des outils du Protocole de Kyoto; il permet aux pays

développés de compenser leurs émissions en investissant, entre autres, dans des projets de foresterie ou d'énergie non polluante. En prévision de l'entrée en vigueur du Protocole, le PNUE aide 12 pays en développement à renforcer leur capacité de participation au Mécanisme. Un projet de quatre ans, financé par les Pays-Bas et mis en œuvre par le Centre de collaboration du PNUE sur l'énergie et l'environnement (CCEE) permettra de faire comprendre les possibilités offertes par le Mécanisme dans le secteur de l'énergie et de développer la capacité nécessaire à la formulation et à la mise en œuvre de projets.

Même si le Protocole de Kyoto entre en vigueur, les conséquences des changements climatiques resteront un problème pressant et pour longtemps. Le PNUE, essentiellement par sa participation au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), met donc de plus en plus l'accent sur l'aide qu'il peut apporter aux pays pour évaluer leur vulnérabilité au changement climatique et la réduire. Des ateliers ont été organisés pour aider les pays à améliorer leurs systèmes de surveillance du climat dans le cadre du Système mondial d'observation du climat (SMOC), des spécialistes des pays en développement ont été formés à la conception de scénarios de changements climatiques et les gouvernements reçoivent une aide pour préparer et mettre en œuvre des programmes nationaux afin de s'adapter à ces changements.

POLLUTION DE L'AIR EN ASIE

En août 2002, un rapport préparé sous le patronage du PNUE a mis en évidence les effets potentiels, pour la santé et l'économie, d'un immense nuage de brume qui s'amoncelle périodiquement au-dessus du sud de l'Asie. Le rapport intitulé *Nuage brunâtre au dessus de l'Asie: ses effets climatiques, environnementaux et autres*, indique que la couverture de pollution causée par les feux de forêts, les fours inefficaces utilisant de la biomasse telle que bouse et bois et l'emploi de combustibles fossiles dans les véhicules à moteur et les générateurs, se répercute sur les schémas climatiques régionaux, notamment la mousson dont dépendent tant de personnes en Asie.

Au cours des trois prochaines décennies, la population de l'Asie devrait atteindre les cinq milliards. Il est donc impératif d'introduire des technologies moins polluantes et des politiques d'aménagement des terres plus viables pour réduire les effets de la pollution transmise par l'air. Le PNUE poursuit un certain nombre de stratégies visant à promouvoir l'utilisation d'énergies propres et renouvelables dans le monde en développement tout comme dans les pays développés. Un exemple (voir page 40) en est le soutien donné à des systèmes de micro-crédit pour introduire la technologie de l'énergie solaire au niveau du village dans le sud de l'Inde.

L'étude relative au nuage brunâtre au-dessus de l'Asie se concentre sur les conséquences de la brume pour l'Asie du Sud, mais le problème est le même en Asie du Sud-Est et en Chine. En juin 2002, les ministres de l'environnement de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont signé un accord sur la pollution transfrontière due à la brume. Cet accord, rédigé avec l'aide du PNUE, porte sur les questions politiques et techniques relatives à la pollution de l'air. La brume résultant des incendies qui ont ravagé environ 10 millions d'hectares de forêts en Indonésie en 1997-98 a exposé plus de 20 millions de personnes vivant dans la région à des risques de santé à long terme et elle a été à l'origine de près de 10 milliards de dollars E.U. de pertes économiques.

Le PNUE travaille également en Chine, en Indonésie, en Mongolie, aux Philippines, au Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam sur un projet de trois ans: Réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle dans la région Asie-Pacifique. Ayant pour cibles les industries chimiques, sidérurgiques, les usines de pulpe et de papier, les cimenteries et fabriques de chaux, le projet comprend des activités de renforcement des capacités, la mise en œuvre de 40 projets pilotes et un examen des politiques et philosophies des gouvernements en matière d'utilisation de l'énergie.

CRISES ENVIRONNEMENTALES

Les catastrophes ayant des conséquences écologiques frappent avec de plus en plus d'ampleur, de complexité et de fréquence et elles prélèvent un tribut toujours plus lourd en vies humaines. La liste des catastrophes potentielles est longue et variée, allant des catastrophes naturelles telles que tremblements de terre, inondations et éruptions volcaniques aux accidents provoqués par l'homme et d'origine technologique tels que les déversements de pétrole et de substances chimiques. Si l'on ne peut prévenir tous ces événements, beaucoup sont prévisibles et il est possible d'en atténuer les effets. Le PNUE est de plus en plus souvent appelé à examiner les conséquences des catastrophes pour l'environnement, avant qu'elles se produisent et après, et à recommander des stratégies susceptibles de rendre l'homme moins vulnérable. Il s'agit par exemple de ses travaux d'évaluation de la vulnérabilité dans le cas des inondations du Bassin du Yang Tsé Kiang en Chine et d'une série de plus en plus complète de lignes directrices en matière de sensibilisation et de préparation aux urgences locales (APELL) destinées à l'industrie.

En 2002, le PNUE a apporté ses compétences environnementales à l'équipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophes et, en collaboration avec OCHA, il a aidé

à mobiliser et à coordonner l'aide internationale d'urgence dans de multiples crises environnementales. L'éruption volcanique dans la République démocratique du Congo (janvier), l'explosion d'une décharge de munitions au Nigeria (janvier), un déversement de substances chimiques dans le port de Djibouti (février) et la rupture d'un barrage en Syrie (juin) sont quelques exemples de crises environnementales. Un rapport sur l'analyse des urgences dans lesquelles le PNUE est intervenu et de leurs conséquences politiques éventuelles pour les gouvernements nationaux et la communauté internationale sera présenté au Conseil d'administration du PNUE en février 2003.

Les compétences du PNUE dans le domaine de l'évaluation environnementale à l'issue d'un conflit sont de plus en plus grandes. Sur la base des données de la Force spéciale pour les Balkans, le PNUE a été invité à évaluer les conséquences des guerres dans l'ancienne République de Yougoslavie ; depuis lors, il a continué à évaluer l'ampleur de la contamination due à l'utilisation de munitions à base d'uranium appauvri au Kosovo, en Serbie et au Monténégro. Le PNUE a également entrepris des missions en 2002 pour évaluer les conséquences, pour l'environnement, des conflits en Afghanistan et dans les Territoires palestiniens occupés. Les deux rapports seront présentés au Conseil d'administration du PNUE en février 2003.

Les problèmes du développement durable

L'une des différences entre le Sommet « Planète Terre » de 1992 et le SMDD a été la plus large participation du secteur privé à l'établissement de partenariats et son influence au niveau des politiques. Ceci témoigne du fait que les gouvernements et les institutions multilatérales, tout comme les milieux d'affaires eux-mêmes, reconnaissent que le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans le développement durable. Avec sa tradition d'innovation, le secteur privé peut trouver des solutions à nombre de problèmes de développement auxquels il faudra faire face au cours des décennies à venir, par exemple en trouvant de nouvelles approches en matière d'assainissement, de fourniture d'eau potable et d'énergie propre et abordable.

Les relations étroites qu'entretient le PNUE avec l'industrie aident à intégrer une pensée écologiquement responsable dans tout le secteur. L'Initiative des voyageurs aux fins de développement durable du tourisme, l'Initiative mondiale e-viabilité qui fait appel aux principales compagnies de télécommunications, un large éventail d'initiatives de production moins polluante, le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres et un portefeuille de projets toujours plus nombreux pour promouvoir le financement du développement durable en sont des exemples. Dans ses opérations, le secteur privé se rend de plus en plus compte que la responsabilité sociale et environnementale peut être rentable à la fois à court et à long terme et que le fait d'ignorer les trois piliers du développement durable finira par lui nuire. C'est la raison pour laquelle les sociétés adhèrent à des programmes tels que le « Pacte mondial » du Secrétaire général des Nations Unies et le Projet de rapport mondial du PNUE (GRI).

Les Initiatives financières (IF) du PNUE, qui aident à faire prendre conscience au niveau mondial des coûts financiers et sociaux qu'aurait le fait de ne pas s'attaquer aux changements climatiques mondiaux, résultent également de l'attention accordée au résultat final. Associés aux évaluations du PNUE qui font autorité telles que les rapports d'évaluation GEO et ceux du GIEC (page 15), des programmes tels que les Initiatives financières non seulement encouragent les gouvernements à s'engager à respecter le Protocole de Kyoto mais ils favorisent aussi les investissements des institutions financières et autres dans des énergies propres et renouvelables (page 39).



Manifestants anti-
mondialisation, Washington
D.C (USA), septembre 2002.
Le défi lancé par le
développement durable est de
faire en sorte que la
mondialisation soit favorable à
tous les membres de la société



© Larry Towell / Magnum Photos

Les problèmes du développement durable

MONDIALISATION, COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

Le processus de mondialisation a un potentiel énorme pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes dans le monde, de même que pour diffuser les moyens de protéger l'environnement et de gérer durablement les ressources naturelles et pour donner la capacité de le faire. Jusqu'à présent, cependant, l'amélioration des flux du commerce et de l'investissement n'a profité qu'à un petit nombre et, dans certains cas, endommagé l'environnement et la base des ressources naturelles. Le défi du développement durable, comme l'a reconnu le SMDD, consiste à faire en sorte que le commerce, les services financiers et la mondialisation fonctionnent pour le bien de tous les membres de la société et pour celui de l'environnement. A cette fin, les activités du PNUE portent sur la recherche, le renforcement des capacités et la conception de politiques propres à garantir que les objectifs de protection de l'environnement et de développement équitable seront intégrés dans les politiques commerciales et économiques aux niveaux national, régional et international.

améliorer effectivement la participation des pays en développement aux négociations internationales sur ces questions, en particulier dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les projets nationaux sur l'évaluation intégrée (voir www.unep.ch/etu) sont au centre des activités du PNUE sur le commerce. Ces projets font appel à une méthode d'apprentissage par la pratique qui aide les experts des pays à identifier les incidences des politiques économiques et commerciales sur l'environnement et le développement et proposent des mesures pour y remédier. Le PNUE veille à ce que les experts et les institutions des pays participent largement à ces projets (ce qui renforce également les capacités) et il a mis au point un manuel de référence sur l'évaluation intégrée des politiques liées au commerce et un manuel de formation des ressources humaines sur l'évaluation de l'impact environnemental. L'éradication de la pauvreté est maintenant une des activités prioritaires du PNUE pour aider les gouvernements à intégrer les objectifs commerciaux, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement.

Le PNUE continue aussi à développer et à promouvoir le dialogue entre toutes les parties prenantes en vue de créer des synergies entre les accords environnementaux multilatéraux et l'OMC. Des projets thématiques de recherche ont examiné les mesures critiques de politique commerciale ayant des répercussions importantes sur l'environnement, par exemple les subventions dans les domaines de l'énergie et de la pêche, les droits de propriété intellectuelle et les relations entre les règles commerciales multilatérales et les accords environnementaux multilatéraux. Toutes ces activités ont pris davantage d'importance avec le Plan d'application du SMDD et le début des négociations formelles de l'OMC sur le commerce et l'environnement.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVE

De tous les côtés viennent des demandes et s'exercent des pressions pour que les compagnies prennent leurs responsabilités vis-à-vis de la société et de l'environnement. Les gouvernements nationaux et locaux évaluent de plus en plus ce que coûtent leurs activités à l'environnement et plus nombreux sont les consommateurs qui préfèrent investir dans des entreprises et des biens favorables aux collectivités locales et moins nuisibles à l'environnement. Ces faits ont été soulignés dans le rapport de situation préparé par le PNUE à l'intention du SMDD, *Industry as a Partner for Sustainable Development*, sur la base des 22 rapports sectoriels des associations industrielles pertinentes.

Le rapport du PNUE intitulé *Tomorrow's Markets, Global Trends and Their Implications for Business*, préparé en collaboration avec le Conseil commercial mondial pour



Le PNUE renforce actuellement les capacités des pays pour ce qui est d'évaluer les incidences du commerce sur l'environnement et le développement, d'intégrer des considérations environnementales dans des politiques macroéconomiques de façon plus générale et de concevoir et utiliser des instruments économiques efficaces pour leur politique environnementale. Le Groupe spécial PNUE-CNUCED de renforcement des capacités sur le commerce, l'environnement et le développement (www.unepunctad.org/cbtf) est passé à une deuxième étape élargie, suite au soutien financier accru qu'il a obtenu au SMDD. Les activités de renforcement des capacités du PNUE sont conçues de façon à

le développement durable et l'Institut des ressources mondiales analyse également les tendances économiques, sociales et environnementales globales de façon à ce que les entreprises puissent identifier des opportunités et trouver des solutions nouvelles aux problèmes de développement durable. Au SMDD, 10 de ces entreprises novatrices ont été citées en exemple sur les 32 dans le monde qui avaient reçu le Prix CCI/PNUE du commerce mondial pour des partenariats favorables au développement durable en 2002, en récompense de leur contribution remarquable dans ce domaine (www.iccwbo.org).

C'est dans ce contexte que le PNUE a établi un certain nombre de partenariats avec différents secteurs de l'industrie, notamment les services financiers et les assurances, l'information, le tourisme et l'industrie automobile, la construction et la publicité. Ainsi, les Initiatives financières du PNUE, partenariat entre le PNUE et 295 institutions financières dans le monde ont publié un rapport intitulé *Le changement climatique et le secteur des services financiers* en octobre, juste avant la sixième réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. D'après ce rapport, la fréquence toujours plus grande de manifestations climatiques sérieuses pourrait entraîner la faillite des compagnies d'assurance, de réassurance et des banques. Des inondations dévastatrices en Europe, des incendies de forêt aux Etats-Unis et l'absence de mousson en Asie ne sont que quelques exemples des catastrophes naturelles dont le coût financier est estimé à 70 milliards de dollars E.-U. pour 2002.

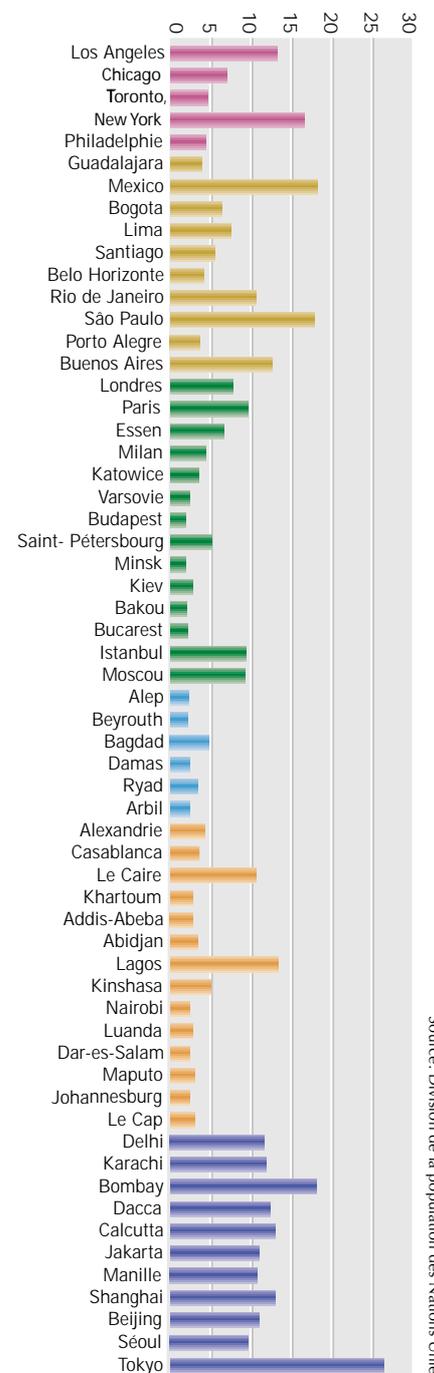
Pour aider à suivre et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives volontaires de développement durable, le PNUE, en partenariat avec l'Alliance pour des économies écologiquement responsables (CERES) et avec l'appui de la Fondation des Nations Unies, a soutenu la conception et l'établissement du Projet de rapport mondial (GRI) en tant que centre collaborateur. Ce projet a pour objectif de mettre au point un format pour la présentation de rapports qui soit accepté internationalement afin de permettre aux compagnies de préparer et de diffuser publiquement des rapports sur leur performance dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques. Le Projet a publié la deuxième version de ces lignes directrices sur la présentation de rapports concernant le développement durable (voir www.globalreporting.org) à l'occasion du SMDD qui l'a appuyé comme un instrument essentiel pour démontrer la responsabilité des sociétés.

AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Près de la moitié des habitants de la planète vit dans des villes; 70 pour cent des citoyens dans le monde se trouvent en Asie, en Amérique Latine et en Afrique. D'ici à 2030, 4 milliards d'entre eux sur 5 vivront dans le monde en développement. Les conséquences de la croissance urbaine sont entre autres le chômage et la pauvreté, la diminution de la qualité de l'air, des services publics inadéquats et des infrastructures surchargées - en particulier pour la gestion des déchets solides et liquides. La proportion des citoyens devant atteindre 65 pour cent d'ici à 2050, il est évident que la gestion durable de l'environnement urbain est une priorité pour tous les gouvernements et leurs partenaires, non seulement pour faire face aux problèmes de santé qui menacent ces populations mais aussi parce que la pollution des villes contribue de plus en plus à aggraver les problèmes environnementaux, tels que le changement climatique et la pollution transfrontière des eaux, aux niveaux national, régional et mondial.

Le PNUE renforce ses activités dans le domaine des problèmes d'urbanisme. Il a créé une section de l'environnement urbain dans le cadre de sa Division de l'élaboration des politiques et du droit de l'environnement, et il resserre les liens avec l'ONU-HABITAT qui a aussi son siège à Nairobi (Kenya), et qui bénéficie à part entière du statut de Programme des Nations Unies depuis 2002. Le Centre international de technologies environnementales du PNUE (IETC), basé au Japon (www.unep.or.jp) se charge de diffuser des informations sur une bonne gestion urbaine. Parmi les services mis à disposition comprennent maESTro, annuaire Internet gratuit des technologies écologiquement rationnelles, l'EMERALD - Environmental Management Exchange

Population des principales villes du monde sélectionnées par région (millions)



Dix des mégapoles du monde se trouvent en Asie-Pacifique - Tokyo, avec plus de 26 millions d'habitants est actuellement la plus grande ville du monde.

Source: Division de la population des Nations Unies

Les problèmes du développement durable

and Resource Alliance for Local Development - et l'ESTIS, nouvel outil de gestion des connaissances sur le web pour la publication et le partage d'informations sur les technologies favorables à l'environnement. Un atelier régional pour l'Asie-Pacifique sur la stratégie de gestion intégrée des déchets, chargé de définir un cadre de coopération technologique entre les gouvernements de l'ANASE a été l'une des manifestations organisées par l'IETC en 2002.

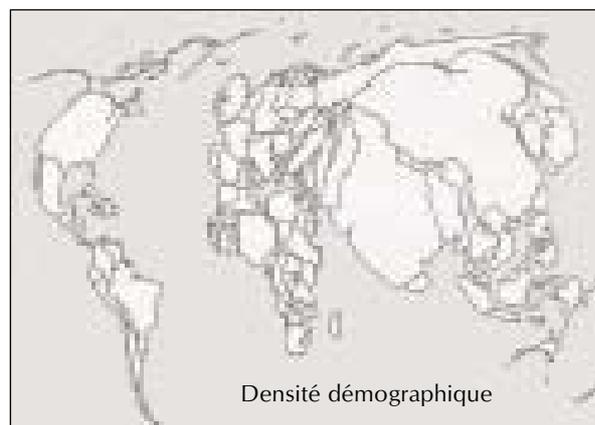
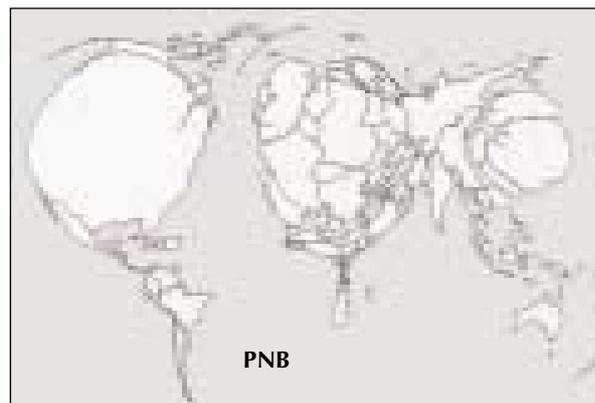
Pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air dans les grandes villes et les mégapoles d'Asie, le PNUE a également lancé le projet APMA (Pollution de l'air dans les mégapoles d'Asie) en collaboration avec l'OMS, l'Institut de Stockholm pour l'environnement et l'Institut pour l'environnement de Corée. En 2002, un atelier régional a réuni des décideurs et des experts en gestion de la qualité de l'air pour examiner un cadre stratégique et étudier un document de référence rédigé par l'APMA afin de renforcer les capacités techniques et institutionnelles et les mécanismes de coopération sur la pollution de l'air entre les pays de la région Asie.

PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

La détérioration de l'environnement a essentiellement deux causes: la pauvreté de la majorité des habitants de la planète et la forte consommation de ressources naturelles par la minorité riche. Le paradoxe qui sous-tend potentiellement le développement durable et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire est que, au fur et à mesure que les conditions de vie des peuples s'améliorent, leurs demandes en biens et services augmentent. L'air et l'eau étant de plus en plus pollués par les sous-produits résiduels de la production et de la consommation, les gouvernements, l'industrie et les consommateurs doivent relever le défi d'éviter que cette demande ne conduise à la dégradation de l'environnement et de l'accroissement des risques pour la santé.

Dans le cadre de sa contribution au SMDD, le PNUE a produit une collection de rapports intitulés L'Industrie en tant que partenaire pour un développement durable. Les 22 rapports (www.unep.org/outreach/wssd/sectors/reports) couvrent une large gamme de secteurs, dont les services financiers et les assurances, la sidérurgie et les produits chimiques, le tourisme, la gestion des déchets et la construction des routes. Chacun des rapports a été rédigé par des associations industrielles en coopération avec les Nations Unies, des associations professionnelles et des organisations non gouvernementales.

Les conclusions du rapport général *10 ans après Rio: Evaluation du PNUE* ne sont pas encourageantes. L'état de l'environnement de la planète se détériore et pourtant, dans la plupart des secteurs industriels, seules quelques compagnies s'efforcent de respecter les



Source des cartes : Institut mondial des ressources

Quinze pour cent de la population mondiale représentent 56 pour cent de la consommation. Les 40 pour cent les plus pauvres ne représentent que 11 pour cent de la consommation totale. Si chacun vivait comme les 25 pour cent les plus riches, il nous faudrait 2,6 planètes supplémentaires pour nous nourrir tous. Par conséquent, si l'on veut atteindre les objectifs de développement du Millénaire, il faudra modifier les schémas de production et de consommation non viables.

principes de la viabilité. Pour les autres, ce sont les affaires comme d'habitude. Alors qu'il y a d'excellents exemples de pratiques viables – qui devraient être diffusées et reproduites – et des initiatives volontaires sur la base desquelles on peut construire, l'un des principaux enseignements que l'on peut tirer de ces rapports est que les gouvernements ont un rôle capital à jouer. En associant des instruments réglementaires, économiques et volontaires et en soutenant l'innovation technologique, ils peuvent encourager dans une très large mesure l'adoption des pratiques les meilleures.

Cependant, là non plus les nouvelles ne sont pas réjouissantes. Une évaluation conjointe du PNUE et de Consumers International, réalisée également en vue du SMDD, a montré que, trois ans après leur adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'application par les gouvernements – voire même la connaissance – des Lignes directrices des Nations Unies pour une consommation durable était décevante, peu nombreux étant ceux qui encouragent la recherche dans ce

domaine, utilisent des instruments économiques tels que «l'impôt vert» ou surveillent les progrès de leur nation dans la voie de la consommation durable.

Il reste donc encore beaucoup à faire pour intégrer la production et la consommation durables dans la pensée traditionnelle. Le PNUE a un certain nombre de programmes pour atteindre cet objectif (www.uneptie.org/pc/sustain) y compris une Stratégie de consommation durable pour les jeunes (page 26) et une Initiative Cycle de vie, lancée en avril 2002, pour répondre à l'appel des ministres de l'environnement du monde qui demandaient dans la Déclaration de Malmö de développer « des technologies moins polluantes et utilisant plus efficacement les ressources dans l'esprit d'une économie de cycle de vie ».

L'Initiative Cycle de vie du PNUE a été lancée à l'occasion du septième Colloque international de haut niveau sur une production moins polluante. Le programme du PNUE à cet effet (www.uneptie.org/pc/cp) administre la Déclaration internationale sur une production moins polluante - signée par 74 nouveaux signataires de haut rang en 2002 - et il soutient, en collaboration avec l'ONUDI, un réseau toujours plus étendu de 23 centres nationaux pour une production moins polluante dans les pays en développement et à économie en transition. Le PNUE a apporté des contributions essentielles et il aide ces centres nationaux à renforcer leurs capacités dans des domaines tels que l'évaluation des technologies environnementales, la facilitation de la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux et l'intégration de la production moins polluante avec l'utilisation efficace de l'énergie et la consommation durable. Le PNUE a également apporté son appui à des tables rondes régionales en Asie-Pacifique, en Afrique et en Europe qui constituent des mécanismes importants d'échange d'informations et de dialogue au niveau régional.

TOURISME DURABLE

Le tourisme est l'une des activités les plus importantes et les plus répandues du monde. Il ressort d'un rapport de 2002 sur les voyages et le tourisme, préparé à l'intention du PNUE, que ce secteur représente 11 pour cent du produit intérieur brut mondial, 8 pour cent de tous les emplois et 9 pour cent de tous les investissements en capital. Pour beaucoup de pays et de petits Etats insulaires en développement, le tourisme est souvent la principale source de revenus. Ce secteur a donc un potentiel considérable pour contribuer à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Par contre, l'industrie du tourisme mal gérée peut détruire la diversité biologique, bafouer les droits des peuples autochtones et surcharger l'infrastructure locale.

Le rapport sur le secteur du tourisme conclut entre autres que le caractère fragmenté de cette branche d'activités – dominée par de petites et moyennes entreprises – fait que les responsabilités des secteurs privé et public sont mal définies et que les problèmes écologiques, économiques et sociaux augmentent. Les gouvernements commencent à peine à assumer un rôle décisif pour le développement d'un tourisme durable et économiquement rentable. Le rapport relève que des partenariats forts doivent être établis entre les pouvoirs publics, le secteur du tourisme, la main-d'œuvre et la société civile pour mettre en place des politiques réalistes et des mesures de planification et de développement cohérentes. Le PNUE facilite ce processus de différentes manières (www.uneptie.org/pc/tourism). Il aide les gouvernements à élaborer des politiques pour un tourisme durable, y compris des lignes directrices sur la gestion des destinations, et il collabore avec le secteur privé dans le cadre d'initiatives bénévoles telles que l'Initiative des voyageurs aux fins de développement durable du tourisme (TOI). En novembre 2002, le PNUE TOI a lancé une série d'indicateurs essentiels de performance sociale et environnementale pour encourager des pratiques commerciales socialement responsables et respectueuses de l'environnement.

Par définition, l'une de ces pratiques est l'écotourisme qui favorise la conservation, la viabilité et la diversité biologique. En tant que moyen de développement, cette forme de tourisme peut faire progresser les objectifs de la Convention sur la diversité biologique en renforçant l'aménagement des zones protégées et en revalorisant les écosystèmes, en étant une source de revenus, en créant des emplois et des opportunités commerciales, et en faisant participer les communautés et les populations autochtones à la planification et à la gestion des entreprises d'écotourisme. Parmi les activités du PNUE en 2002, Année internationale de l'écotourisme, nous retiendrons la publication *Écotourisme : principes, pratiques et politiques en vue d'assurer sa viabilité*, contribution au Sommet mondial de l'écotourisme, en mai 2002, à Québec (Canada). Le PNUE a également annoncé un projet conjoint avec l'UNESCO et le Centre RARE pour la conservation des espèces tropicales visant à recourir au tourisme pour améliorer la conservation dans six sites du patrimoine mondial en Amérique centrale et en Indonésie.

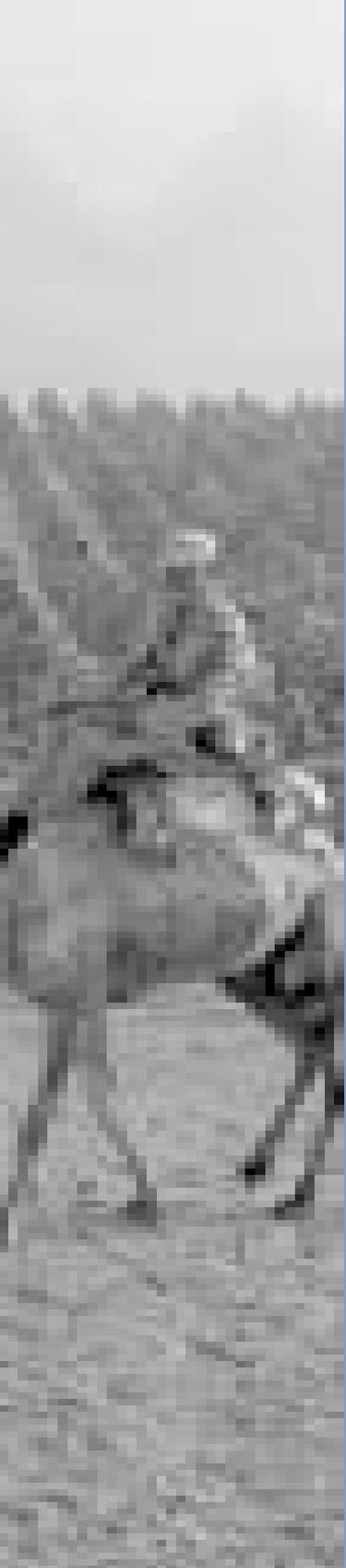


© Thomas Raupach / Still Pictures

Inspiration et participation



C'est à la société civile que doit revenir une bonne partie du crédit pour l'amélioration de la sensibilisation du monde à l'environnement au cours des trois dernières décennies. L'activisme des organisations non gouvernementales et des personnes concernées a mis ce qui était autrefois un sujet marginal au premier plan des préoccupations des décideurs des gouvernements et des milieux d'affaires dans le monde. Le PNUE est déterminé à faire en sorte que la société civile participe davantage au développement durable à tous les niveaux.



© Thomas Hoepker / Magnum Photos

Une armée « de vauriens » devant les pyramides de Giza, Le Caire, Egypte. 1 000 humanoïdes grande nature réalisés par l'artiste H.A. Schult, essentiellement à partir de déchets de haute technologie, sont exposés dans quelques-uns des sites les plus spectaculaires du monde. Ces déchets sont en train de devenir rapidement le problème le plus sérieux du monde. Des biens comme les téléphones mobile et les ordinateurs qui ont un taux élevé d'obsolescence contiennent souvent des substances dangereuses telles que du cadmium, du plomb et du mercure (voir page 46).

Le PNUE a soutenu la participation de la société civile au SMDD et il l'implique plus largement dans ses activités, y compris les sessions du Conseil d'administration où, dans le cadre du Forum ministériel mondial annuel sur l'environnement, il convoque un Forum de la société civile et la Retraite mondiale des jeunes.

Le PNUE aide aussi à habiliter la société civile en lui fournissant les connaissances dont elle a besoin pour amener les gouvernements et l'industrie à adopter des politiques viables. Le PNUE est de plus en plus perçu comme la première source d'informations crédibles sur l'environnement. Il aide à maintenir les problèmes environnementaux et leur évolution sous les feux de la rampe par des rapports et des évaluations qui retiennent largement l'attention des milieux internationaux, par des communiqués de presse réguliers et par son site web www.unep.org. Son programme télévisuel hebdomadaire de 30 minutes *Rapport sur la Terre*, produit en partenariat avec la chaîne indépendante de télévision Trust for the Environment (TVE) atteint plus de 750 millions de foyers dans le monde (www.tve.org).

Les bulletins mensuels *Hands on*, qui donnent des exemples d'actions pratiques, abordables et qu'il est possible de reproduire, menées dans le monde entier pour relever les défis du développement durable, sont parmi les programmes *Rapport sur la terre* les plus populaires. L'inspiration donnée par des programmes tels que *Hands On* est essentielle pour maintenir et susciter l'élan nécessaire au développement durable. Le PNUE met également en exergue des exemples édifiants et il récompense l'innovation et les efforts en attribuant les prix du Palmarès mondial des 500 et le prix Sasakawa pour l'environnement. Une nouvelle initiative - Le Réseau mondial des meilleures pratiques et histoires à succès du PNUE - va encore un peu plus loin en facilitant un partage plus large de l'information sur les outils et les technologies de développement durable mis à l'essai.

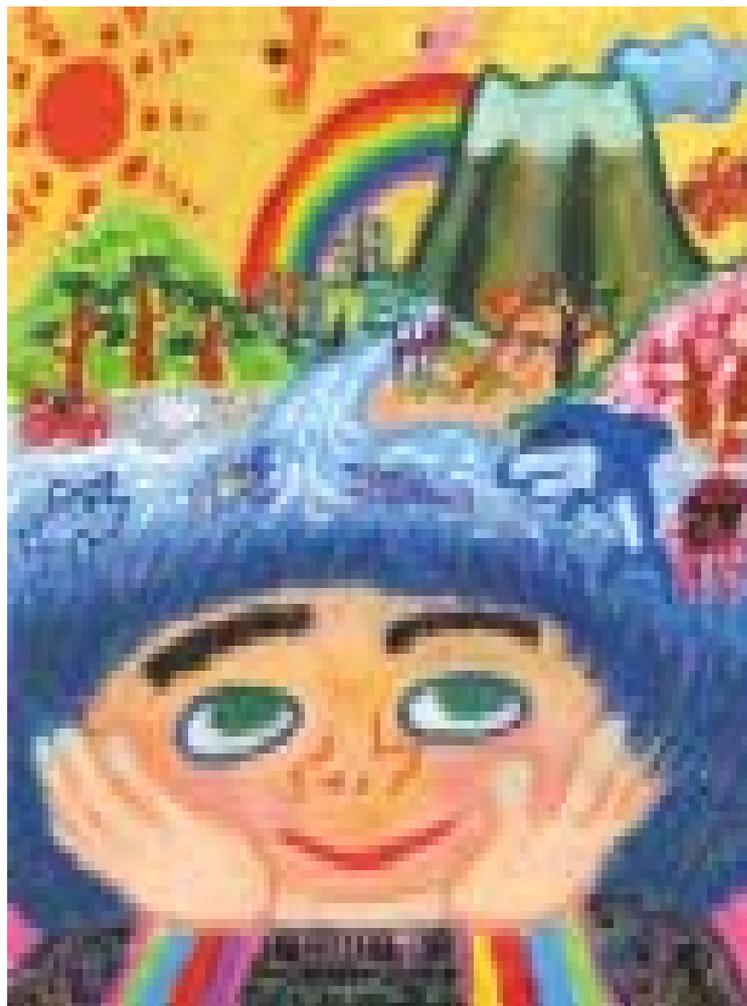
Tout autant que l'éducation au sens large de fourniture d'informations, le PNUE s'occupe d'éducation environnementale au niveau universitaire, notamment par un cours de 3^{ème} cycle sur la gestion de l'environnement à l'intention des pays en développement qui a célébré son 25^{ème} anniversaire en 2002, et par une nouvelle initiative avec l'Université des Nations Unies pour créer une université virtuelle mondiale en vue de promouvoir l'éducation dans les domaines de l'environnement et du développement par l'Internet. Le PNUE étend également ses activités auprès des enfants et des jeunes. Son travail dans ce domaine ne porte pas simplement sur l'éducation mais aussi sur la participation. Le PNUE aide les jeunes à se faire entendre dans les forums au plus haut niveau. Au SMDD, le défi lancé aux délégués par les enfants du Conseil consultatif de la jeunesse du PNUE de leur offrir un avenir viable a été repris dans la Déclaration de Johannesburg.

Inspiration et participation

LES ENFANTS, LES JEUNES ET LE SPORT

Il est impératif pour le développement durable de toucher les enfants et les jeunes. Ils représentent un groupe important de consommateurs et ils seront demain les gardiens de la planète. Le PNUE s'est engagé à éduquer les jeunes et à leur permettre de participer pleinement à la prise de décisions et au plaidoyer en faveur du développement durable (www.unep.org/children-youth). Lors du premier Forum mondial de la jeunesse au Danemark, en mai 2002, 100 jeunes de 60 pays, avec l'aide du PNUE et de l'Organisation danoise Nature and Youth, ont fait le point des progrès réalisés dans la voie du développement durable depuis 1992 et préparé une déclaration à présenter au SMDD. Le Sommet "Planète Terre" de Johannesburg a aussi été le point focal de la Conférence biennale du PNUE sur l'environnement pour les enfants qui s'est tenue à Vancouver (Canada), au mois de mai. Les enfants ayant participé à la conférence ont ensuite été invités au SMDD où le défi qu'ils ont lancé aux dirigeants du monde a été repris dans la Déclaration de Johannesburg.

Le PNUE a un programme vigoureux pour les enfants et les jeunes et il va encore le renforcer avec de nouvelles stratégies sur les sports et l'environnement qui seront présentées à son Conseil d'administration en 2003. Le PNUE a lancé une initiative conjointe avec l'UNESCO, dans le cadre d'une campagne plus vaste sur les jeunes et la consommation durable. Le résultat final de cette initiative *youthXchange* a été publié en avril 2002. Avec un site web (www.youthxchange.net) et un kit de formation sur support papier (disponible à la librairie du PNUE), *YouthXchange* donne aux jeunes, aux ONG et aux éducateurs des moyens pour organiser des manifestations conviviales de sensibilisation et de formation relatives à l'adoption de modes de vie plus durables. Les autres produits du PNUE destinés aux jeunes comprennent le magazine semestriel pour les enfants *A nous d'agir*, *Teen planet*, une revue pour les jeunes en Europe, et *Taking action : An environmental guide for you and your*



Mario Kaijo (9 ans) Japon

« Au début du présent Sommet, les enfants du monde nous ont expliqué avec simplicité et clarté que l'avenir leur appartenait et nous ont tous mis au défi de leur léguer, grâce à notre action, un monde débarrassé des fléaux que sont la pauvreté, la dégradation environnementale et les modes de développement non viables ».

Déclaration de Johannesburg

community (Un guide environnemental pour vous et votre communauté) qui sera lancé en 2003 et donnera des informations sur les problèmes de l'environnement et des tuyaux sur la façon de les aborder au niveau local.

En février 2003 aussi, une campagne mondiale appelée *Des arbres pour la planète* sera lancée simultanément au Kenya et au Bangladesh. Les enfants et les écoles adopteront des terres pour y planter des arbres et en prendre soin, dans leurs communautés. La campagne, qui est soutenue par le PNUE et la Fondation pour la paix mondiale et l'environnement offrira une expérience précieuse d'apprentissage et contribuera à faire reverdir plusieurs villes et communautés. Le PNUE et la Fondation s'associent aussi pour soutenir le douzième concours mondial de peinture du PNUE. Des prix seront attribués aux 500 concurrents les meilleurs.

AMELIORATION DU ROLE DE LA SOCIETE CIVILE

Alors que le monde lutte pour créer un système cohérent de gouvernance pour un développement durable, la participation de la société civile est d'importance capitale. Les gouvernements du monde l'ont reconnu au SMDD, dans la Déclaration de Johannesburg, en ces termes: « Le développement durable suppose une perspective à long terme et une large participation à l'élaboration des politiques, à la prise de décisions et à la mise en œuvre à tous les niveaux. En tant que partenaires sociaux, nous continuerons d'encourager l'émergence de partenariats stables qui rassemblent les principaux groupes concernés, dans le respect de leur indépendance, car chacun a un rôle important à jouer ».

Cependant, au niveau national, les organisations de la société civile ne sont pas encore suffisamment reconnues comme de véritables partenaires du développement. Le débat se poursuit sur la question de savoir exactement comment elles pourront l'être. Pendant la septième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement en février 2002, les gouvernements ont demandé au Directeur exécutif de poursuivre l'élaboration d'une stratégie visant à faire participer davantage la société civile aux activités du PNUE. Tout au long de 2002, le PNUE a largement consulté la société civile, y compris l'industrie, les gouvernements et ses propres divisions afin d'élaborer une stratégie complète. Suite à ce dialogue, le PNUE a donné son accord sur deux possibilités principales d'engagement pour la société civile : l'une, au niveau de la

gouvernance et de la formulation des politiques et l'autre, au niveau de ses opérations. Dans les deux cas, un environnement institutionnel assorti de bons mécanismes d'information et de communication est indispensable pour assurer des échanges de qualité entre le PNUE et ses partenaires aux deux niveaux. Ce cadre institutionnel constitue le troisième pilier de la nouvelle stratégie du PNUE. Le Section du PNUE chargée de la société civile et des ONG, qui a pris l'initiative de cette stratégie, a développé un site web : www.unep/dpdl/cso et créé un groupe de travail spécial inter-divisions pour s'occuper des questions relatives à la société civile.

Juste avant la réunion du Conseil d'administration, le Forum annuel de la société civile se réunira pendant deux jours pour déterminer quelle sera sa contribution au Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement en 2003. Le Forum de la société civile, qui s'est tenu à Cartagena (Colombie), en 2002, a consolidé les travaux des forums régionaux qui ont eu lieu en 2001, ce qui a permis de présenter clairement la position commune de la société civile au Forum ministériel mondial sur l'environnement et au SMDD. En marge du Sommet lui-même, le PNUE a soutenu et organisé plusieurs manifestations, dont une table ronde de haut niveau sur la diversité culturelle et la biodiversité au service du développement durable. Les liens qui existent entre la diversité culturelle et la biodiversité et leur réciprocity ont été reconnus comme indispensables au développement durable. Le PNUE envisage de s'engager plus fortement dans ce domaine et il traitera le sujet de l'environnement et de la diversité culturelle au Forum de la société civile de 2003 et au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.



« A maintes et maintes reprises, ces dernières années, nous avons vu des gouvernements, des sociétés et autres puissants obligés de repenser leurs politiques et de les adapter sous la pression des mouvements de la société civile. »

Kofi Annan,
décembre 2002

SOURCE D'INSPIRATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 5 juin de chaque année, la communauté internationale célèbre la Journée mondiale de l'environnement (JME) en organisant des manifestations propres à faire réfléchir sur la valeur de l'environnement et aux mesures à prendre pour le protéger. Le thème de la JME de 2002 – année du trentième anniversaire du PNUE – était « Donner une chance à la Terre ». La ville hôte de la JME 2002, Shenzhen (Chine), était aussi l'un des huit lauréats du Palmarès mondial des 500. Ces prix sont attribués chaque année par le PNUE à des particuliers, des groupes et des collectivités dans le monde en témoignage de reconnaissance pour leurs réalisations remarquables en faveur du développement durable. Les lauréats 2002 étaient deux villes de Chine, une princesse jordanienne et cinq groupes écologiques d'Angola, d'Equateur, du Kazakhstan, des Philippines et des Etats-Unis d'Amérique.

La JME et son prix du Palmarès mondial des 500 font partie des activités du PNUE visant à inspirer des mesures de sauvegarde de l'environnement, par exemple dans les domaines des médias, de la publication, de l'organisation de campagnes, la diffusion des meilleures pratiques et le renforcement des capacités pour un développement durable dans chaque région du monde. Parmi les manifestations les plus en vue et les plus stimulantes de l'année, on retiendra la remise annuelle

du prix Sasakawa du PNUE pour l'environnement (www.unep.org/sasakawa2). Ce prix prestigieux est attribué à une personne ou à une institution pour son engagement remarquable pendant toute sa vie et pour ses réalisations dans le domaine du développement durable. Ashok Khosla, qui a reçu le prix en 2002, est certainement à ce jour l'un des lauréats les plus méritants. Pendant toute une vie consacrée à l'environnement et aux pauvres de son Inde natale, il a collaboré avec les milieux académiques, le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies.

Cependant, c'est son travail des 20 dernières années, pendant lesquelles il a développé des solutions commerciales originales, associant l'allègement de la pauvreté et la protection de l'environnement, qui a fait de M. Ashok Khosla une véritable figure de proue et une source d'inspiration. En créant des technologies qui non seulement aident à changer la vie des pauvres en Inde mais peuvent aussi être transposées et reproduites à travers la planète, M. Khosla a donné un exemple de ce que l'on peut faire. La fabrication de briques qu'il n'est pas nécessaire de cuire, ce qui économise ainsi une énergie précieuse, et celle de papier à partir de déchets de coton recyclés, méthode maintenant utilisée pour produire des filtres biodégradables pour carburants, actuellement utilisés par Toyota et Mercedes, sont au nombre des technologies mises au point par son organisation, *Development Alternatives* (les Alternatives de développement).



© Corowella/PNUE

MEILLEURES PRATIQUES ET CAS D'EXPERIENCE REUSSIE

Le besoin de disséminer les cas d'expérience réussie comme les *Alternatives de développement* de Ashok Khosla est à l'origine d'une nouvelle initiative du PNUE, le Réseau mondial des meilleures pratiques et des cas d'expérience réussie. Beaucoup de travail louable se fait dans le domaine de la gestion de l'environnement mais il reste peu visible. Le Réseau mondial des meilleures pratiques et des histoires de réussite est un service qui sensibilisera aux initiatives de développement couronnées de succès, encourageant ainsi le partage des connaissances et la répétition de ces expériences chaque fois que ce sera possible. C'est un site web tout à fait interactif et une base de données complétée par du matériel sur support papier pour ceux qui ont moins facilement accès à l'Internet. Tout le monde peut soumettre des cas au Réseau, n'importe quand et de n'importe quel endroit. Le Réseau mondial des meilleures pratiques et des cas d'expérience réussie (www.unep.org/bestpractices) sera présenté avec démonstration au Conseil d'administration du PNUE en février 2003.

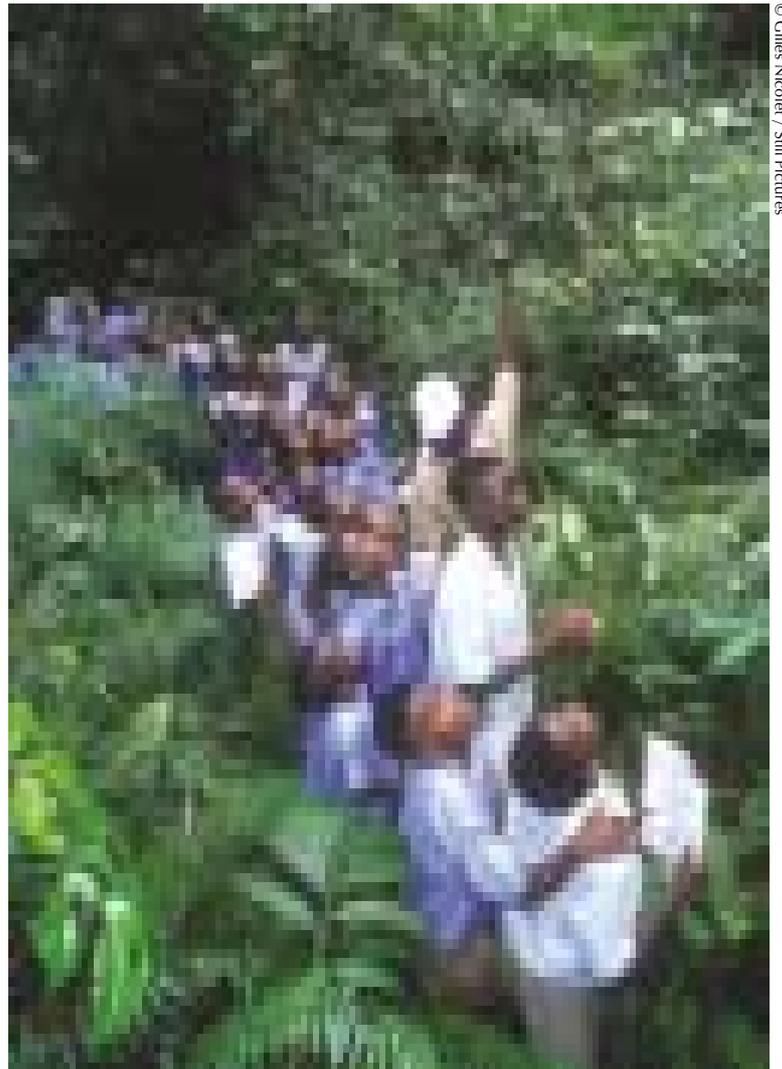
EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

Un accord de 2 millions de dollars E.-U. signé lors du SMDD, entre le PNUE et le Gouvernement norvégien a ouvert la voie à la création d'une nouvelle université pour l'éducation environnementale. L'Université mondiale virtuelle sera une filiale de l'Université des Nations Unies (UNU) réalisée par PNUE/GRIDArendal, Agder University College et UNU. L'Université mondiale virtuelle offrira une éducation pour un avenir commun à tous, en apportant les connaissances scientifiques nécessaires à une gestion prudente de l'environnement et à l'établissement des voies nationales et régionales du développement durable. Le matériel des cours sera mis au point dans le cadre d'un réseau mondial d'institutions académiques travaillant en collaboration; les études se feront en ligne et seront décentralisées et l'accent sera mis sur les pays en développement.

Le PNUE a soutenu l'éducation environnementale au niveau universitaire pour le monde en développement pendant presque toute son existence. Le vingt-cinquième anniversaire du cours de 3^{ème} cycle PNUE/UNESCO/BMU sur la gestion de l'environnement, destiné aux pays en développement, a été célébré en 2002. Pendant cette période, 982 étudiants de 3^{ème} cycle universitaire ont obtenu leur diplôme avec des qualifications dans les divers aspects de la gestion de l'environnement.

Le PNUE offre également des programmes éducatifs pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la région Asie-Pacifique par l'intermédiaire du Réseau de formation sur l'environnement qui soutient, développe et coordonne l'enseignement dans ce domaine et des programmes de formation aux niveaux universitaire et communautaire. Un certain nombre de manuels de formation ont été publiés, par exemple le dossier UNEP/ICLEI/FIDIC sur les systèmes de gestion de l'environnement pour les villes et le *Manuel de formation pour la gestion des déchets dangereux dans les économies en développement* [Training Resource Pack for Hazardous Waste Management in Developing Economies] du PNUE/ISWA/secrétariat de la Convention de Bâle.

Outre son mandat global de chef de file en matière d'environnement, le PNUE a aussi le mandat spécifique d'aider l'Afrique dans les domaines clés du renforcement des capacités. En 2002, il a lancé, entre autres initiatives, le Programme écoles écologiques en Afrique orientale et australe. Le PNUE, en partenariat avec UNESCO-Afrique et d'autres organisations telles que la Fondation pour l'éducation



© Gilles Nicolet / Still Pictures

Il est impératif pour le développement durable de toucher les enfants et les jeunes. Ils représentent un groupe important de consommateurs et ils seront demain les gardiens de la planète. Le PNUE s'est engagé à éduquer les jeunes et à leur permettre de participer pleinement à la prise de décisions et au plaidoyer en faveur du développement durable (www.unep.org/children_youth)

environnementale et la Société pour la faune et la flore sauvages et l'environnement d'Afrique du Sud, se propose d'étendre le programme au reste de l'Afrique lorsque des fonds seront disponibles. Le PNUE a facilité l'organisation d'un atelier sur l'établissement et le développement du Programme écoles écologiques en Afrique, en juin 2002, à Pietermaritzburg (Afrique du Sud), qui a produit une ébauche de lignes directrices pour le mettre en place en Afrique. Ce Programme a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux problèmes de l'environnement et du développement durable qui y sont liés par des études en classe, associées à des actions scolaires et communautaires, et il offre un système intégré de gestion environnementale des écoles.

De l'eau
pour l'avenir





© Ian Berry / Magnum Photos

Barrage des trois gorges, presque terminé, à Sandouping, Chine. Le barrage aura 2 kilomètres de largeur et 185 mètres de hauteur et le lac 550 kilomètres de longueur.

L'eau est peut-être le plus important des cinq domaines prioritaires du WEHAB (eau, énergie, santé, agriculture, et diversité biologique) recensés avant le SMDD par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La santé de l'homme et celle des écosystèmes dépendent de la qualité de l'eau et de sa disponibilité ; l'agriculture – qui consomme plus des trois quarts de l'eau douce du monde – ne pourrait exister sans elle; et la production d'électricité dans de nombreux pays se fonde largement sur l'énergie hydraulique. La quantité et la qualité de l'eau sont donc des indicateurs du développement durable. Actuellement, les indicateurs – qui figurent en détail dans des publications telles que *Vital Water Graphics* et *GEO-3* du PNUE – ne sont guère encourageants. La croissance démographique, la pollution urbaine, domestique et industrielle, le déboisement et l'utilisation inefficace de l'eau par l'agriculture ont des répercussions profondes sur les ressources en eau douce. Les océans et les zones côtières sont également affectés par la pollution et la pêche excessive. Un tiers de la population du monde vit dans des pays où la consommation annuelle d'eau est supérieure à 10 pour cent de cette ressource renouvelable. Plus d'un milliard de personnes n'ont pas d'eau salubre et 2,4 milliards n'ont pas accès à des systèmes d'assainissement adéquats. Il en résulte beaucoup de souffrances et, chaque année, des millions de décès qui pourraient être évités. La façon dont le monde abordera les questions de gestion de l'eau au cours de la prochaine décennie sera déterminante pour la réalisation de tous les objectifs de développement du Millénaire.

Au SMDD, les gouvernements se sont déclarés favorables à la gestion intégrée, aux niveaux national et régional, des bassins fluviaux, des bassins hydrographiques, des eaux souterraines et des autres ressources en eau et ils se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui ne disposent ni d'eau potable ni de systèmes élémentaires d'assainissement. Atteindre ces objectifs exige des efforts concertés de la part d'une vaste gamme de partenaires et une approche intersectorielle qui tienne compte des liens existant entre des intérêts divers et parfois concurrents. Il faut aussi une vision internationale, de nombreuses ressources en eau étant partagées entre plusieurs nations. La stratégie du PNUE pour l'eau comprend l'évaluation, la gestion et la coordination des mesures afin d'aborder les problèmes de l'eau de façon intégrée, complète et dynamique. Ainsi, les constations de l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) alimentent des initiatives telles que le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres qui est mis en œuvre dans une large mesure à travers le réseau des accords sur les mers régionales soutenus par le PNUE.

Le partage équitable des ressources en eau sous-tend toute la stratégie. Le fait que tout le monde vit en aval a été confirmé par l'Année internationale de la montagne. Lorsqu'un fleuve arrive à destination, il aura déjà satisfait de très nombreuses demandes qui sont parfois causes de conflit entre des utilisations concurrentes. La stratégie du PNUE concernant l'eau prévoit donc qu'elle soit équitablement partagée entre tous – l'agriculture, l'industrie et ses utilisations domestiques, les pauvres qui doivent payer proportionnellement davantage vu leurs maigres ressources, à la fois en espèces et en main-d'œuvre, et l'environnement dont les forêts, les lacs, les terres humides et les marais côtiers menacés constituent la base de la plus précieuse des ressources de la planète et de sa disponibilité à l'avenir.

De l'eau pour l'avenir

L'EAU : DEUX MILLIARDS DE PERSONNES EN MEURENT D'ENVIE

L'eau est peut-être le problème environnemental le plus important des prochaines décennies. L'importance du maintien de la viabilité et de la productivité des ressources de la Terre en eau douce a été soulignée dans le thème de la Journée mondiale de l'environnement 2002 : L'eau au service du développement. Le rôle central de l'eau sera encore mis en lumière en 2003, Année internationale de l'eau douce. Le PNUE jouera un rôle essentiel dans les activités de l'année, notamment en tant que chef de file pour la Journée mondiale de l'eau (22 mars). Le thème de cette Journée, qui tombe pendant le Forum mondial de l'eau au Japon, est « De l'eau pour l'avenir ». Le PNUE soulignera aussi l'importance de l'eau à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin), avec pour slogan : L'eau deux milliards de personnes en meurent d'envie.

Toutes ces manifestations s'appuieront sur une somme toujours plus riche d'informations sur les problèmes, les politiques et les mesures concernant l'eau auxquelles le PNUE apporte une contribution importante. En 2002, outre son évaluation de l'environnement mondial *GEO-3*, qui fait autorité, le PNUE a sorti une autre publication, *Vital Water Graphics*, sur la qualité de l'eau, sa quantité et sa disponibilité dans le monde. *Vital Water Graphics : an Overview of the State of the World's Fresh and Marine Waters* (www.unep.org/vitalwater) donne

des articles et des graphiques sur support papier - y compris des transparents déjà prêts - et sur CD-ROM, ce qui en fait un outil précieux pour les éducateurs et les professionnels concernés par l'utilisation et la gestion de l'eau.

Une autre publication de 2002, *Enquête sur les méthodes de recharge de la nappe phréatique dans les régions arides et semi-arides*, donne un aperçu des méthodes utilisées pour estimer la recharge de la nappe phréatique, y compris une évaluation de leur précision et de leur pertinence. La nappe phréatique représente 90 pour cent de l'eau immédiatement disponible et 20 pour cent de toute l'eau utilisée. La pollution et l'épuisement des ressources en eaux souterraines résultant de l'urbanisation et de l'irrigation qui accroissent la pression exercée par la demande sur ces réservoirs sont sources de préoccupation. Cependant, leur situation est encore assez mal connue. En 2002, la première phase de deux ans d'un projet visant à combler ces lacunes dans les connaissances, réalisé dans sept pays d'Afrique occidentale, s'est achevée et il est maintenant repris en Afrique orientale (www.unep.org/groundwater).

Le PNUE a continué à accroître sa capacité pour traiter les problèmes de qualité de l'eau douce en renforçant son Programme GEMS/Eau (www.ccim.ca/gems). Avec la participation de plusieurs institutions des Nations Unies et autres organisations, le GEMS (Système mondial de surveillance de l'environnement) assure la surveillance, l'évaluation et le renforcement des

Estimations totales des ressources en eau douce et en eau salée

L'eau douce est la ressource la plus précieuse et la plus rare du monde. Seulement 2,5 pour cent de l'eau de la planète ne sont pas salés. Sur cette quantité, les deux tiers sont prisonniers de la banquise et des glaciers et les 20 pour cent du reste se trouvent dans des régions trop éloignées pour que l'homme puisse y avoir accès. Une bonne partie des 80 pour cent restant se présente au mauvais moment et au mauvais endroit sous forme d'inondations et de tempêtes et ne peut être captée par les populations.

***Vital Water Graphics : an Overview of the State of the World's Fresh and Marine Waters* sera lancé au Conseil d'administration du PNUE en février 2003.**

Source : Igor Shiklomanov, Institut hydrologique d'Etat (SHI, St. Pétersbourg) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO, Paris), 1999.

capacités de 69 pays dans le monde. Une nouvelle stratégie du GEMS visant à rendre le système plus utile pour l'ensemble des institutions des Nations Unies a été lancée au SMDD et présentée à leur réunion annuelle concernant l'eau, à La Haye, en octobre 2002. Pour soutenir financièrement et institutionnellement le nouveau programme de l'eau du GEMS pendant les cinq prochaines années, le Gouvernement du Canada et le PNUE ont conclu un accord qui donne la priorité au renforcement des capacités.

En 2002, le partenaire du PNUE, le Centre international de technologies environnementales (IETC), a continué à promouvoir le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour la gestion de l'eau douce (www.unep.or.jp). La mise au point de maESTro II, outil d'échange d'informations sur Internet, – qui comprend un nouveau portail : Alliance stratégique pour l'information, les ressources et l'éducation concernant l'eau douce (SAFFIRE) – et des publications sur les phytotechnologies, la gestion des biosolides, des eaux de pluie d'orage et des eaux usées ainsi que des technologies respectueuses de l'environnement pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial du PNUE (GPA) sont au nombre de ses activités. Un autre des points forts de 2002 est l'addition de l'Institut danois DHI pour l'eau et l'environnement à la liste toujours plus longue des centres d'excellence qui collaborent avec le PNUE.

Beaucoup de femmes dans le monde en développement passent une grande partie de leurs journées à transporter de l'eau qu'elles vont chercher dans des ruisseaux et des rivières souvent pollués. Une nouvelle initiative du PNUE prend en considération le fait que les femmes possèdent ou contrôlent rarement les ressources environnementales – en particulier l'eau – et qu'elles ont besoin de plus de temps à consacrer à d'autres travaux productifs. Le projet d'habilitation des femmes à récolter les eaux de pluie au Kenya, partenariat avec le Earthcare Africa Monitoring Institute, a été conçu pour permettre aux femmes de participer davantage à la prise de décisions relatives à l'eau et à sa gestion. Il fait partie d'une initiative plus vaste financée par le Gouvernement suédois qui soutient des projets semblables au Népal, en Inde, au Bhoutan et au Tonga. Ce projet, lancé en septembre 2002, fournit des installations de récolte d'eau de pluie et d'assainissement aux communautés Masai du Kenya et il est administré par des femmes. Il servira de modèle à des projets similaires dans des régions arides en Afrique et ailleurs. Il montre aussi comment la société civile peut participer aux activités du PNUE et il rend celui-ci plus visible au niveau communautaire.



Dans le monde en développement, les femmes possèdent ou contrôlent rarement les ressources en eau. Un projet lancé au Kenya par le PNUE a pour but de rendre les femmes autonomes en leur fournissant des récoltes irriguées par l'eau de pluie et des installations d'assainissement. Ce projet est administré par des femmes. Il servira de modèle à des projets similaires dans des régions arides en Afrique et ailleurs.

DU SOMMET A LA MER : TOUT LE MONDE VIT EN AVAL

En 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2002 « Année internationale de la montagne ». Les montagnes jouent un rôle important pour la société humaine – spirituellement, économiquement et écologiquement. Entre 60 et 90 pour cent de l'eau douce du monde provient des écosystèmes de montagne. Les montagnes sont aussi le lieu de vie de 12 pour cent de la population mondiale. Les terres de montagne sont beaucoup plus utilisées à cause de la pression démographique, et ceci souvent avec des résultats désastreux en aval. Le déboisement des versants des montagnes peut provoquer des pénuries d'eau et un envasement plus important en aval, ce qui a des effets négatifs sur tout, depuis les installations d'énergie hydraulique jusqu'aux récifs coralliens. Le réchauffement de la planète (page 16) se répercute aussi sur les montagnes. La fonte des glaciers menace, à court terme, d'inondations dues aux débordements soudains causés par les lacs glaciaires et, à long terme, de la sécheresse lorsque les neiges des sommets qui alimentent les rivières disparaissent.

Ces statistiques et d'autres figurent dans *Mountain Watch*, un nouveau rapport publié par le PNUE. *Mountain Watch*, compilé par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) est la première évaluation, effectuée à

De l'eau pour l'avenir

l'aide de cartes, des conséquences du changement climatique sur le développement durable dans les zones montagneuses (www.unep-wcmc.org). Parmi les autres activités du PNUE pendant l'Année internationale de la montagne, nous pouvons citer une expédition d'enquête dans l'Himalaya, entreprise sous son patronage et une exposition de photographies, « Du sommet à la mer », organisée au Parlement européen, à Bruxelles, Belgique. Le PNUE a également lancé l'Initiative européenne pour la montagne, en partant de l'expérience de la Convention sur les Alpes, pour traiter les problèmes des montagnes dans les Carpates, au Caucase et en Asie centrale, et il s'occupe de l'établissement d'un partenariat international pour un Programme d'action mondial pour le développement durable des montagnes, similaire à celui relatif à la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.

Le Sommet mondial de la montagne, qui s'est tenu à Bushkek (Kirghizistan), fin octobre 2002, a été le point culminant de l'Année internationale de la montagne. Ce Sommet a permis de donner une orientation aux mesures à prendre en ce qui concerne les montagnes et il a donné l'occasion au Gouvernement norvégien d'annoncer qu'il mettrait des fonds à disposition pour aider à débarrasser les hauts sommets du Kirghizistan des décharges de déchets nucléaires dangereux. Le fait que de tels dangers existent montre bien que les problèmes de l'eau ont des répercussions en aval pour

chacun et pour tout. La prise de conscience de cette réalité inspire le Programme d'action mondial, les travaux du PNUE sur la gestion intégrée des bassins fluviaux et côtiers, et sa stratégie globale pour aborder les problèmes de l'eau au niveau des bassins de rivières et de lacs.

En 2002, des progrès ont également été enregistrés dans les travaux relatifs à un prototype de Système d'information sur les bassins fluviaux visant à déterminer les incidences et les difficultés du changement au niveau mondial à l'intérieur de bassins hydrographiques importants sélectionnés. Leur gestion harmonieuse est également une priorité pour le Projet du PNUE « Barrages et développement » (DDP). Issu de la Commission mondiale sur les barrages, qui a réussi à adopter une approche faisant appel à plusieurs parties concernées pour examiner les problèmes soulevés par les projets de grands barrages, le Programme de travail DDP, qui a été transféré de la ville du Cap (Afrique du Sud), au siège du PNUE, continuera à faciliter le dialogue sur les barrages et le développement. Le Programme de travail DDP est une initiative unique en son genre qui ramène le consensus politique mondial au niveau national, examine les différences économiques, institutionnelles et culturelles et aide les pays à concevoir une réforme de leurs politiques adaptée à leurs besoins afin de faciliter la prise de décisions dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.

Quatre vingt pour cent de la pollution du milieu marin provient de sources terrestres. Le PNUE participe à un certain nombre d'évaluations des ressources en eau douce et en eau de mer. L'Évaluation mondiale des ressources en eaux internationales (GIWA) donne une évaluation mondiale intégrée et complète de 66 zones internationales d'eau douce et de mer. Son rapport mondial devrait sortir en 2004.

Une évaluation mondiale des eaux de mer se profile aussi à l'horizon conformément à une décision prise en 2001 par le Conseil d'administration du PNUE et approuvée par le SMDD. Cette évaluation sera réalisée en 2004 suite à un large processus consultatif. Au début de 2003, le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (PNUE-WCMC) publiera les résultats d'une enquête mondiale sur les fonds d'algues où vivent les lamantins et les hippocampes.



David Woodhall / Still Pictures

PROTECTION DU MILIEU MARIN

Le Plan d'application du SMDD demande que des progrès soient réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial du PNUE pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, en mettant l'accent sur les problèmes des eaux usées municipales, l'altération physique et la destruction des habitats et des nutriments. Quatre-vingt pour cent de la pollution marine provient de sources terrestres. Selon des publications du PNUE, comme *GEO-3* et *Vital Water Graphics*, le déboisement, les fuites d'engrais des terres agricoles et les eaux usées non traitées causent de sérieux problèmes aux habitats côtiers vitaux tels que les mangroves et les récifs coralliens (page 58) ainsi qu'à la santé humaine. Près de 40 pour cent de la population humaine vivant à moins de 60 kilomètres de la mer, la pollution côtière précipite une crise de santé aux proportions dévastatrices.

Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin (www.gpa.unep.org) est la seule initiative mondiale portant sur les liens entre l'eau douce et les environnements marin et côtier. Il établit de nouveaux partenariats et définit de nouvelles approches pour aborder les différentes causes de la détérioration du milieu marin, notamment l'élaboration de plans d'action nationaux et la simplification des rapports entre le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin et le Programme du PNUE pour les mers régionales. En 2002, le Programme d'action mondial a produit un manuel en six langues sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux, collaboré à la préparation de *l'Atlas des océans des Nations Unies*, publication d'avant-garde sur Internet www.oceanatlas.org et à l'élargissement de son mécanisme comme centre pour l'échange de données et d'informations.

Le Programme d'action mondial a pour mandat d'intégrer ses travaux dans les programmes et processus politiques nationaux. Il a joué un rôle de premier plan dans la mise au point du programme du SMDD pour l'eau. La directive du SMDD sur les eaux usées municipales est liée à l'objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui vivent sans systèmes d'assainissement adéquats. Un rapport du Programme d'action mondial publié en 2002 dans le Cadre de son Plan d'action stratégique sur les eaux usées municipales souligne les dangers que présentent les eaux usées non traitées pour la santé des populations et leurs moyens d'existence, en particulier en Asie, dans le nord-ouest du Pacifique et en Afrique occidentale. Cette directive recommande que les pays adoptent des objectifs très stricts sur les émissions d'eau usées pour atteindre les objectifs d'assainissement du SMDD.



© L. Wright / PNUE

PROGRAMME DU PNUE POUR LES MERS REGIONALES

Selon le Plan d'application du SMDD, la question des océans, des mers, des îles et des zones côtières est d'importance capitale pour la sécurité alimentaire mondiale et pour la prospérité durable de l'économie. Le Plan renforce aussi l'idée que le développement durable des océans exige une coordination efficace aux niveaux mondial et régional et la coopération de tous les organismes compétents. Le Programme du PNUE pour les mers régionales (www.unep.ch/seas/rsbhome.html) vise à promouvoir le développement durable et la gestion intégrée des régions côtières et des bassins fluviaux qui leur sont associés et de leurs ressources aquatiques vivantes. Lancé en 1974, ce Programme a soutenu 17 programmes pour les mers régionales et programmes partenaires et 13 plans d'action régionaux ont été établis sous les auspices du PNUE. Le Programme pour les mers régionales favorise la mise en œuvre des mesures techniques, institutionnelles, administratives et juridiques appropriées pour améliorer la protection des environnements côtiers et marins et il facilite la surveillance et l'évaluation de leurs conditions et tendances.

Le Programme du PNUE pour les mers régionales offre aux gouvernements, aux organisations internationales, aux conventions environnementales mondiales, aux initiatives et programmes mondiaux, aux organisations non gouvernementales et à la société civile, une plate-forme institutionnelle permettant d'entreprendre des activités régionales et d'établir des partenariats pour traiter les problèmes de dégradation de l'environnement et promouvoir le développement durable. Les négociations soutenues par le PNUE en vue de l'adoption d'une Convention sur la coopération dans les domaines de la protection et du développement durable de l'environnement côtier et du milieu marin du Nord-Est du Pacifique, signée en février 2002, en sont un exemple. Mettre un frein au rejet des eaux usées et autres polluants dans l'environnement côtier est l'une de priorités de cette Convention.

Energie propre et renouvelable

La possibilité d'atteindre les Objectifs de développement du millénaire concernant l'éradication de l'extrême pauvreté, la promotion de l'égalité des genres, la réduction de la mortalité infantile et la viabilité de l'environnement dépendra, dans une large mesure, de la façon dont la société abordera les problèmes de la production d'énergie, de son utilisation et de sa disponibilité. Les pratiques courantes ont un impact de plus en plus fort sur la santé de l'homme et sur l'environnement du fait du réchauffement de la planète et de la pollution atmosphérique, alors que le manque généralisé d'énergie abordable perpétue la pauvreté et l'inégalité entre les sexes. Plusieurs pratiques d'utilisation de l'énergie dans le monde en développement nuisent à l'environnement et à l'homme. Le ramassage de bois de feu, par exemple, est bien souvent la cause de la dégradation des terres et le fait de le brûler dans les foyers, celle de troubles respiratoires. On estime que, dans le monde, la pollution de l'air est à l'origine de 5 pour cent des maladies. Ceci n'est pas dû seulement à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations. La dépendance de la société des combustibles fossiles pour la production d'électricité et les transports pollue l'atmosphère. Elle contribue aussi au réchauffement de la planète qui, comble de l'ironie, affectera le plus ceux qui contribuent le moins au problème.

Il s'agit donc de savoir comment fournir une énergie moderne à ceux qui, actuellement, n'en ont pas sans exacerber le problème toujours plus important du changement climatique induit par l'homme ou sans contribuer à d'autres problèmes environnementaux liés à l'énergie. La réponse réside dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et dans la promotion des énergies renouvelables, notamment en mettant un terme aux subventions perverses qui récompensent des pratiques non viables. Ces questions ont été au premier plan des débats du SMDD et elles sont prises en considération dans son Plan d'application. Les activités du PNUE dans le domaine de l'énergie sont solidement implantées dans les résultats du SMDD et elles contribueront de manière significative à leur réalisation. L'une des principales initiatives énergétiques du PNUE, présentée au SMDD, a été le lancement d'un nouveau Réseau énergétique mondial pour le développement durable.

Les activités du PNUE dans ce domaine recouvrent cinq domaines plus larges: énergie renouvelable, efficacité énergétique, politique énergétique, financement de l'énergie et transport durable. Le secteur du transport contribue très largement aux émissions de gaz à effet de serre et à la pollution de l'air. Le PNUE a un certain nombre d'activités dans ce domaine, notamment le Forum Mobilité (initiative volontaire en collaboration avec des constructeurs automobiles), des études sur les politiques d'élimination progressive de l'essence au plomb dans les pays en développement et une collaboration continue avec le secteur de l'aviation pour explorer les voies conduisant à la viabilité. Le PNUE travaille aussi à aider les pays en développement à participer au Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto (page 16).

© Ilkka Uimonen / Magnum Photos



Promouvoir l'énergie propre et renouvelable et la rendre accessible aux pauvres du monde représente une partie importante des activités du PNUE dans ce domaine. Celles-ci comprennent l'évaluation de la faisabilité de projets de grande envergure sur l'énergie renouvelable, l'étude des options pour l'élimination progressive des subventions à l'énergie ayant des effets pervers, la promotion de sources d'énergie propre et efficace et le soutien de programmes pratiques tels que les initiatives de développement d'entreprises productrices d'énergie en milieu rural, en cours de réalisation dans sept pays, et un projet de micro-financement pour la production photovoltaïque d'électricité au niveau du village en Inde du sud.

Déversement du pétrole transporté par le Prestige, Galice (Espagne), novembre 2002. Des volontaires nettoient la plage à Muxia. Le transport représente un quart de l'utilisation mondiale d'énergie. Quarante-vingt quinze pour cent de cette énergie est dérivée du pétrole.



Energie propre et renouvelable

TRANSPORT DURABLE

Au cours de la décennie qui s'est écoulée entre le Sommet "Planète Terre" et le SMDD, la plus forte augmentation de l'utilisation de l'énergie a été enregistrée dans le secteur du transport. Le développement de ce secteur dans un pays est vu comme un indicateur de sa réussite et de sa stabilité économiques. Cependant, les avantages du transport ne sont pas gratuits et ils ne bénéficient pas à tout le monde. Le PNUE encourage les gouvernements et la liste toujours plus longue de ses partenaires dans le secteur et la société civile à trouver des moyens plus viables pour répondre à la demande croissante du monde en matière de transports (www.uneptie.org/energy/act/tp).

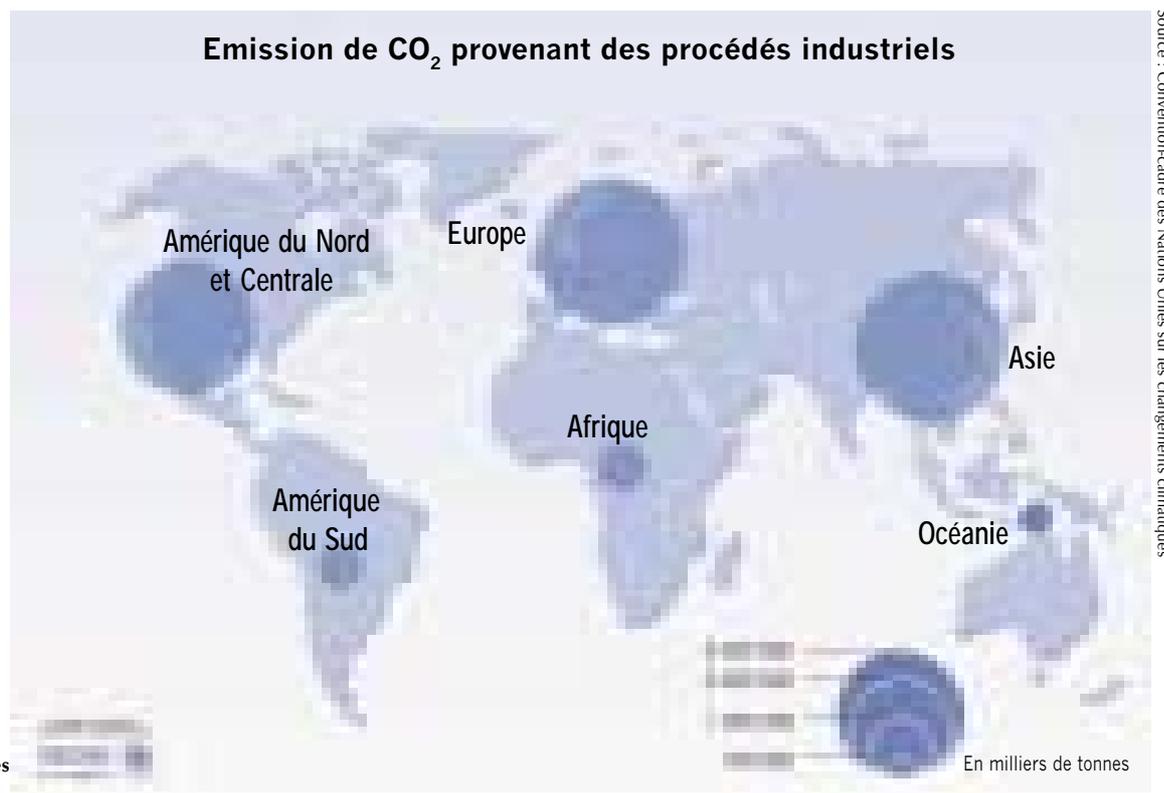
Le Forum Mobilité, initiative volontaire entre le PNUE et 12 constructeurs automobiles en Europe, au Japon et aux Etats-Unis qui travaillent à la protection de l'environnement sans perdre de vue leurs objectifs économiques dans un contexte de développement durable, en est un exemple. Ce Forum a pour objectif de mobiliser tous les acteurs et de faciliter l'établissement de partenariats entre les secteurs privé et public afin de promouvoir une production et une consommation durables et de favoriser de nouvelles perspectives et stratégies.



© Permdha Vesmaporn / PNUÉ

Le Forum Mobilité du PNUE www.uneptie.org/energy/act/tp/ collabore avec l'industrie automobile pour étudier l'impact toujours plus important des transports qui représentent un quart de l'utilisation d'énergie à des fins commerciales.

Emissions d'acide carbonique provenant d'activités industrielles



Une part importante des émissions d'acide carbonique provient de la production d'énergie, des transformations industrielles et des transports.

Le ramassage du bois de feu est souvent la cause de la dégradation des terres. Le brûler chez soi entraîne souvent des problèmes respiratoires. L'accès à une énergie propre, abordable est essentiel pour réduire la pauvreté, améliorer la santé et accroître l'autonomie des femmes.

Le PNUE collabore avec différents partenaires pour trouver le moyen de fournir une énergie moderne à ceux qui, actuellement, n'en ont pas sans exacerber le problème déjà sérieux des changements climatiques provoqués par l'homme ou contribuer à d'autres problèmes environnementaux liés à l'énergie.

La réponse réside dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et dans la promotion de l'énergie renouvelable, notamment en mettant fin aux subventions ayant des effets pervers qui récompensent des pratiques non viables.



© Ong Hoot Giin/PNUE

Il ne fait aucun doute qu'il faut adopter de nouvelles approches. Les transports représentent un quart de l'utilisation de l'énergie mondiale. Quatre-vingt quinze pour cent de l'énergie utilisée dans ce secteur sont tirés du pétrole avec, comme conséquence, des émissions importantes d'oxyde de carbone, d'hydrocarbures, d'oxydes d'azote et de particules de minerais. Les carburants plus sales tels que ceux qui sont utilisés dans de nombreux pays en développement, contiennent également de grandes quantités de plomb et de soufre, émis lors de la combustion. Ces émissions contribuent à la détérioration de la qualité de l'air local, en particulier dans les zones urbaines, et à l'augmentation du nombre de maladies respiratoires et cardiovasculaires. Globalement, les gaz à effet de serre émis par les véhicules contribuent aussi au réchauffement mondial.

En 2002, en collaboration avec le Forum Mobilité, le PNUE a préparé un rapport pour le SMDD sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'industrie automobile, ses réalisations depuis Rio et les défis à relever pour atteindre la mobilité durable. En consultation avec le Projet de rapport mondial (Global Reporting Initiative) (page 21), le Forum a également commencé à développer des indicateurs spécifiques pour le secteur automobile afin qu'il puisse plus facilement faire rapport sur ses avancées dans le contexte du développement durable, et il a mis au point une campagne Internet sur la conduite moins polluante.

Une autre initiative du PNUE consiste à aider les pays à faire face à la pollution locale de l'air et aux changements climatiques par une approche coordonnée visant à améliorer la qualité des carburants et à éliminer le plomb. Le lancement du Partenariat pour des carburants et des véhicules propres, à l'occasion du

SMDD, a vu les gouvernements des pays développés et des pays en développement, l'industrie, les ONG et les organisations internationales s'engager à travailler ensemble pour retirer le plomb de l'essence et introduire d'autres mesures relatives à la qualité des carburants. En 2002, le PNUE a organisé un atelier sous-régional en Afrique de l'Est qui a élaboré un plan d'action pour retirer le plomb de l'essence. D'autres ateliers régionaux suivront en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, en Europe orientale et au Moyen-Orient pour développer des programmes d'action afin de combattre la pollution locale de l'air grâce à la promotion de carburants plus propres. Il s'agit de mesures qui peuvent être prises aux niveaux législatif, administratif et à celui de la raffinerie pour arriver à éliminer progressivement le plomb et à réduire le soufre. Une assistance technique sera ensuite fournie pour aider les pays à mettre en œuvre des programmes d'amélioration de la qualité des carburants.

Le PNUE travaille également avec l'industrie aéronautique pour étudier les moyens de limiter l'impact des voyages aériens sur l'environnement (www.unep.org/energy/act/tp/aviation) car, avec la croissance du tourisme, ce problème devient de plus en plus aigu. Une Conférence qui s'est tenue à Paris (France), en juillet - *Dernier appel pour l'embarquement: aviation, aéroports et développement durable* - a porté sur tous les aspects essentiels de l'aviation et du développement durable, y compris la pollution mondiale et locale de l'air, le bruit, la planification de l'infrastructure et la gestion des aéroports. Environ 200 participants de différentes régions du monde et représentant différents acteurs du secteur de l'aviation ont eu la possibilité d'échanger des données d'expérience sur les bonnes pratiques, de discuter des solutions possibles et de mettre au point des plans d'action conjoints fondés sur l'équilibre des trois piliers de la viabilité.

FINANCEMENT D'UNE ENERGIE PROPRE

L'accès à une énergie propre et abordable est essentiel pour réduire la pauvreté, améliorer la santé et rendre les femmes plus autonomes. Dans ce domaine, la technologie progresse constamment et les coûts baissent. Toutefois, pour beaucoup, ils restent prohibitifs. Le PNUE a différentes activités visant à rendre l'énergie propre abordable tant au niveau des foyers qu'au niveau national. Un rapport de mai 2002 du Programme de l'énergie du PNUE a mis en évidence les dommages causés au développement durable et aux économies nationales par des subventions encourageant la production et l'utilisation de combustibles fossiles. *Réformer les subventions à l'énergie* (www.uneptie.org/energy/publ/ensubsidies) présente dans un langage non technique les résultats d'une série d'ateliers régionaux sur la réforme des subventions dans ce domaine qui se sont tenus en 2001-2002.

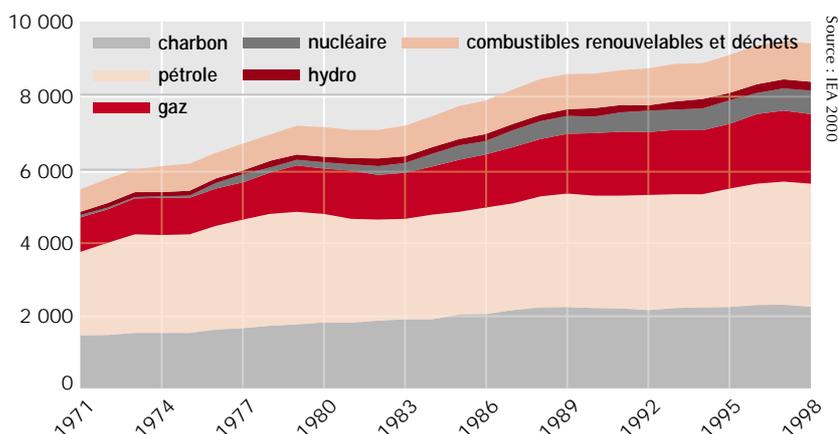
Le fait que les entrepreneurs ne disposent pas du financement nécessaire pour créer des entreprises de production d'énergie propre est une autre entrave à l'adoption de technologies pour la production de ce type d'énergie. Le PNUE participe à un certain nombre d'activités pour trouver une solution à ce problème. Le Programme de développement d'entreprises productrices d'énergie en milieu rural (REED), partenariat avec la Fondation des Nations Unies et l'investisseur américain à but non lucratif E+Co pour la production d'énergie propre, profite actuellement à des communautés rurales de cinq pays africains, du Brésil et de Chine. Le principe de l'initiative REED est simple. Un capital de démarrage et une formation sont fournis à de petits entrepreneurs qui ont trouvé un créneau pour la fourniture d'énergie rurale, mais qui ne peuvent attirer le financement de démarrage nécessaire pour lancer leurs activités ou les transposer à une plus grande échelle. Les projets de développement d'entreprises productrices d'énergie en milieu rural (REED) aident

ces activités commerciales à progresser de façon durable. Ce sont, par exemple, des fabriques de fours à combustible efficaces, des ateliers de réparation de pompes éoliennes ou la fourniture de séchoirs solaires pour récoltes. Un fascicule de 32 pages *Possibilités commerciales: Entrepreneurs, énergie propre et développement durable* a été publié en décembre 2002; il décrit le modèle de développement inspiré par l'entreprise, dont E+Co est le pionnier (www.uneptie.org/energy/publications).

Le financement d'une énergie propre est également à l'origine du projet, d'une durée de quatre ans, PNUE/Fondation des Nations Unies pour le Financement de systèmes domestiques d'énergie solaire en Inde. Ce projet a pour objectif de stimuler le marché pour le financement à crédit de systèmes domestiques d'énergie solaire à base photovoltaïque (SHS) en Inde du Sud. Le marché des SHS se développe dans l'Inde rurale mais peu de foyers disposent soit du capital soit de l'accès au crédit pour investir dans de tels systèmes. L'objectif du projet est de développer un service de crédit pour aider les partenaires bancaires indiens à concevoir des portefeuilles de prêt afin de financer les systèmes solaires dans les régions du Sud de l'Inde, mal desservies par les institutions financières classiques. Le projet utilisera les ressources de la Fondation des Nations Unies pour subventionner le coût du financement des SHS en abaissant le taux d'intérêt effectif sur les prêts.

Un autre exemple de promotion du financement pour une énergie propre est un projet PNUE/Banque mondiale visant à accroître les investissements du secteur bancaire national en faveur d'une énergie efficace, au Brésil, en Chine et en Inde. Avec l'appui de la Fondation des Nations Unies, le projet développe la capacité des institutions financières existantes à investir dans les projets globaux de production d'énergie efficace en éliminant les obstacles du marché dans chaque pays. Les activités du projet comprennent assistance

Fourniture mondiale d'énergie à partir de combustibles
millions de tonnes équivalentes de pétrole/an



technique, formation et recherche appliquée dans quatre domaines:

- Développement de possibilités bancaires commerciales en matière d'utilisation efficace de l'énergie
- Appui aux sociétés de suivi et de services énergétiques (ESCOS)
- Création de fonds de garantie pour les investissements dans la production d'une énergie efficace
- Développement d'un financement par fonds propres pour les ESCOS ou des projets d'utilisation efficace de l'énergie

Les échanges internationaux, qui sont l'une des activités du projet, permettront aux financiers de chacun des trois pays d'apprendre les uns des autres et d'étudier conjointement les problèmes pratiques auxquels ils sont confrontés, surmontant ainsi les obstacles à l'accroissement des investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique.

ENERGIE PROPRE ET RENOUEVABLE

Bien que le Plan d'application du SMDD n'oblige pas les gouvernements à atteindre des objectifs concrets en matière d'énergie, il leur demande d'accroître d'urgence l'utilisation de l'énergie renouvelable. Le manque d'information sur l'utilisation actuelle et potentielle de l'énergie renouvelable au niveau mondial est l'un des problèmes qui a empêché d'arriver à un accord au SMDD sur les objectifs dans ce domaine. Le PNUE a redoublé d'efforts en matière d'évaluations environnementales pour y inclure les ressources en énergie renouvelable. L'évaluation des ressources en énergie solaire et éolienne du PNUE (SWERA) a été relancée en septembre 2002 avec l'annonce d'une nouvelle collaboration avec un des centres mondiaux de recherche sur l'énergie propre, le National Renewable Energy Laboratory, situé au Colorado, Etats-Unis.

Au titre du projet SWERA actuel, des enquêtes et des cartes éoliennes et solaires de haute qualité sont préparées pour 13 pays en développement. Le nouvel accord portera leur nombre à 14 avec les Maldives dans l'Océan Indien.

Au titre du nouvel accord, le projet d'établissement d'une carte du Bangladesh sera également élargi. Un autre projet, financé par le Fonds pour l'environnement mondial, débutera en 2003 pour étudier comment développer davantage l'énergie géothermique au Kenya, tandis qu'une initiative connexe faisant participer le Kenya, l'Éthiopie, l'Ouganda, Djibouti et la Tanzanie a été proposée pour étudier le potentiel géothermique dans toute la Vallée du Rift africain.

Promouvoir l'énergie renouvelable fait également partie de la nouvelle initiative Réseau mondial sur l'énergie aux



© Jorgen Schlyter / Still Pictures

Chauffe-eau solaires, village de Nelamangala, Etat du Karnataka, Inde. Le marché des systèmes solaires domestiques dans les régions rurales de l'Inde augmente mais peu de foyers ruraux disposent du capital nécessaire ou ont accès au crédit pour investir dans de tels systèmes. Un projet du PNUE met au point un service de crédit pour aider les partenaires bancaires indiens à concevoir des portefeuilles de prêt destinés au financement de systèmes solaires domestiques dans les régions du sud de l'Inde, mal desservies par les institutions financières classiques.

fins du développement durable (GNESD) lancée par le PNUE et annoncée au SMDD. Le Réseau mondial sur l'énergie aux fins du développement durable (GNESD) reliera les centres créés dans les pays développés et les pays en développement en coordonnant des activités conjointes sur l'échange d'informations, des études analytiques, un appui politique et le renforcement des capacités. Le Réseau permettra de promouvoir la recherche, le transfert et l'adoption de technologies d'énergie moins polluantes dans le monde en développement. Un petit secrétariat pour appuyer le Réseau est situé au Laboratoire national Risø au Danemark. Une des premières activités du GNESD a été la création d'un groupe de travail centré sur les questions d'accès à l'énergie pour les pauvres, y compris l'utilisation de l'énergie dans les ménages et à des fins commerciales. L'objectif premier du groupe consistera à identifier des options de politique viables et ayant fait leurs preuves qui encouragent la fourniture de services d'énergie plus propre et plus durable aux pauvres du monde.



TENS OF THOUSANDS OF CHILDREN HAVE BEEN KILLED BY THE U.S. MILITARY

YOU WANT OSAMA

YOU WANT OSAMA, GIVE US ANDERSON

WELER SA

MORAL

La santé et l'environnement

Chaque année, la sécheresse, les inondations et un environnement empoisonné tuent des millions de personnes et apportent des maladies à des centaines de millions d'autres. Ces maladies et ces morts peuvent en partie être évitées. Un environnement pollué, dégradé, qui arrête le développement mental des enfants ou les affaiblit par des maladies diarrhéiques et parasitaires, ne peut pas favoriser le développement durable et la croissance économique. Et pourtant, trop nombreux sont ceux dans le monde en développement pour qui l'environnement est le plus grand obstacle à un avenir meilleur.

Conserver ou améliorer la santé de l'homme et des écosystèmes est au centre des activités du PNUE. Améliorer l'assainissement - l'un des objectifs du SMDD - est au centre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (page 34), alors qu'améliorer la qualité de l'air est un des principaux objectifs du programme relatif à l'énergie du PNUE (page 37). Les activités du PNUE dans le domaine de l'énergie sont aussi destinées à prévenir et à adoucir les changements climatiques qui, eux-mêmes, ont de fortes incidences sur la santé. Les questions de santé sous-tendent également le travail de renforcement des capacités du PNUE sur l'agriculture durable et la bio-sécurité (page 53).

Le PNUE collabore aussi avec d'autres entités des Nations Unies et avec des gouvernements à toute une série d'initiatives qui mettent l'accent sur l'importance capitale des facteurs environnementaux pour la gestion de la santé. Il a par exemple contribué au document relatif à l'Initiative WEHAB du SMDD *Cadre d'action sur l'environnement et la santé* et à l'ouvrage conjoint PNUE/UNICEF/OMS *Le nouveau millénaire et les enfants: impact de l'environnement sur la santé*. Le PNUE et l'OMS collaborent également avec le Centre de la Harvard Medical School pour la santé et l'environnement mondial à un projet intitulé Biodiversité: son importance pour la santé de l'homme.

Les produits chimiques et les déchets dangereux sont un autre domaine où le PNUE est particulièrement actif (www.chem.unep.ch). Le PNUE a joué un rôle déterminant en élaborant trois conventions importantes liées aux produits chimiques, dont il accueille les secrétariats: la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. L'importance des produits chimiques pour la santé et le développement a également été soulignée à la septième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE, en février 2002, lorsque les gouvernements ont demandé l'élaboration d'une approche stratégique pour la gestion des produits chimiques. Dans un premier temps, il a invité le PNUE à collaborer avec les gouvernements et les institutions pertinentes afin de recenser les mesures actuellement en cours d'exécution ou prévues aux niveaux international, régional et national pour favoriser la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, d'identifier les lacunes éventuelles dans les priorités définies en 2000 par le Forum intergouvernemental sur la sécurité des produits chimiques dans sa Déclaration de Bahia et de proposer d'autres projets concrets et des priorités pour une approche stratégique à la gestion internationale de ces produits.

En 2002, 18 ans après la fuite de gaz de Bhopal, le Gouvernement indien a commencé à évaluer les preuves avant de demander l'extradition du Directeur d'Union Carbide, la société responsable, en poste à l'époque. Cette catastrophe a tué 4 000 personnes en quelques heures et environ 10 000 autres sont décédées, depuis, de maladies connexes.

GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES

Les produits chimiques font partie intégrante de la société actuelle. Certains sont sûrs, d'autres extrêmement dangereux et, pour d'autres encore, nous ne savons rien ou presque rien. Il y a plus de 70 000 produits chimiques sur le marché, environ 1 500 nouveaux étant introduits chaque année pour les besoins agricoles, industriels, médicaux et domestiques. Certains de ces produits ont été soupçonnés d'être à l'origine de cancers et autres maladies chez l'homme. D'autres détruisent la couche d'ozone. Certains des plus toxiques, connus sous le nom de polluants organiques persistants, peuvent perdurer pendant des décennies dans l'environnement où ils s'accumulent, atteignant des concentrations toujours plus élevées au fur et à mesure qu'ils sont absorbés dans la chaîne alimentaire.

Au SMDD, les délégués ont renouvelé leur engagement à l'appel d'Action 21 pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques pendant tout leur cycle de vie afin de protéger la santé de l'homme et l'environnement. Le Plan d'application de Johannesburg stipule que, d'ici à 2020, les substances chimiques devraient être utilisées et produites de façon à réduire au minimum leurs effets nocifs pour la santé de l'homme et l'environnement « en utilisant des procédures

scientifiques transparentes d'évaluation des risques, en tenant compte de l'approche prudente préconisée dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ».

Au fur et à mesure que les produits chimiques sont mieux connus, il devient de plus en plus nécessaire de fournir aux gouvernements les moyens de faire face de façon adéquate à leur utilisation, à leur commerce et à leur élimination. Le Plan d'application du SMDD demande instamment à la communauté internationale d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux.

Cet homme utilise un pesticide. Il pêche également des crabes pour se nourrir. Une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques devrait « promouvoir l'inclusion des questions relatives à la sécurité des produits chimiques dans le programme de développement et proposer des mesures concrètes de renforcement de la capacité de tous les pays à gérer de façon écologiquement rationnelle les produits chimiques et les technologies relatives, en tenant compte des différences considérables existant entre pays développés et pays en développement dans ce domaine ».

Conseil d'administration du PNUE, février 2002



© Zuben Mathews / PNUE

Les polluants organiques persistants se répandent par toutes sortes de mécanismes à différentes latitudes.

Source : Wania y Mackay 1996

Migration de polluants organiques persistants

Un mécanisme pour ce faire est la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (*www.pic.int*). Adoptée en 1998 sous les auspices du PNUE et de la FAO, la Convention de Rotterdam donne aux pays importateurs les moyens et les informations dont ils ont besoin pour identifier les produits chimiques potentiellement dangereux et pour exclure ceux qu'ils ne peuvent pas gérer de façon sûre. A ce jour, 72 gouvernements ont signé cette Convention (plus la Communauté européenne) et 18 l'ont ratifiée. Elle entrera en vigueur après la cinquantième ratification. Entre temps, les pays signataires observent volontairement les dispositions relatives au consentement préalable en connaissance de cause.

La liste initiale de la Convention comprenait 22 pesticides et 5 produits chimiques industriels. En février 2002, un comité d'experts nommés par les gouvernements a conclu que trois pesticides largement utilisés et toutes les formes d'amiante devraient être ajoutés à la liste. Les trois pesticides sont hautement toxiques pour les oiseaux et les mammifères et ils présentent un risque élevé pour les travailleurs agricoles, notamment ceux du monde en développement qui manquent souvent de vêtements de protection et d'équipements adéquats. Les cinq types d'amiante visés ont été ajoutés à celui figurant déjà sur la liste.

Largement utilisée dans la construction comme isolant avant que ses dangers ne soient connus, l'amiante l'est toujours dans certaines applications comme les freins de véhicules, bien qu'il y ait de plus en plus de solutions alternatives rentables.

Les polluants organiques persistants (POP) tels que le DDT, sont parmi les produits chimiques les plus toxiques connus de l'homme. Afin de contrôler leur utilisation et leur fabrication et de promouvoir leur élimination progressive, une nouvelle Convention a été signée par 127 pays en 2001. La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants a maintenant été ratifiée par 22 Parties et elle met en place un réseau de surveillance chargé d'en évaluer l'efficacité par rapport aux objectifs d'élimination ou de restriction de la production d'une liste initiale de 12 POP (*www.pops.int*). Afin d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à remplir leurs obligations au titre du traité, un mécanisme financier a été créé dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Lors de la deuxième Assemblée du FEM à Beijing (Chine), en octobre 2002, les POP sont devenus un nouveau domaine central d'activité. Le PNUE aide actuellement 36 pays à élaborer des plans nationaux de mise en œuvre de la Convention pour éliminer les POP qu'elle vise et il aide beaucoup d'autres pays à préparer des propositions pour obtenir un financement du FEM.

DECHETS DANGEREUX

Tout produit a un cycle de vie. Des sacs en plastique aux navires, tôt ou tard ils arrivent au bout de leur vie utile. Ensuite, à moins qu'ils ne soient recyclés dans d'autres produits, ils deviennent des déchets. Une bonne partie des déchets que nous produisons sont dangereux pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Les batteries usagées, les ordinateurs obsolètes et les téléphones mobiles en fin de vie, les déchets médicaux - tous représentent un risque. Chaque année, plus de 150 tonnes de déchets dangereux sont produites. Il est de plus en plus difficile de traiter ces déchets en toute sécurité; c'est le défi que tente de relever la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination.

La sixième Conférence des Parties à la Convention de Bâle s'est réunie à Genève (Suisse), en décembre 2002, pour examiner un grand nombre de sujets, dont le problème toujours plus aigu des déchets de matériel électronique et pour adopter des lignes directrices techniques sur l'élimination et le recyclage des batteries au plomb et acide, des déchets de matières plastiques et



© Citi Motif / Still Pictures

Ce jeune garçon travaille dans une usine de recyclage de batteries au plomb. La Convention de Bâle a élaboré un ensemble de lignes directrices pour promouvoir le recyclage écologiquement rationnel des batteries. Le plomb est, après le fer, le métal le plus utilisé. Les trois-quarts du plomb utilisé dans le monde le sont pour les batteries au plomb et acide. L'exposition au plomb peut provoquer un empoisonnement aigu et chronique. Les enfants et les bébés en gestation sont les plus vulnérables. Les nouvelles lignes directrices offrent aux gouvernements un ensemble des pratiques et des principes les meilleurs pour le recyclage écologiquement rationnel des batteries usagées (www.basel.int).

des navires obsolètes (www.basel.int). Dans son discours d'ouverture de la Conférence, le Directeur exécutif du PNUE, Klaus Toepfer, a déclaré : « Le monde industriel doit accélérer ses investissements dans des technologies et des procédés de production moins polluants, susceptibles de réduire les déchets. Les gouvernements et l'industrie doivent aussi travailler de concert pour améliorer les systèmes de recyclage et les installations de traitement. Et dans tous les cas, les pays et les collectivités plus pauvres ne doivent pas se trouver dans l'obligation d'assumer le fardeau de notre économie industrielle en recevant des déchets dangereux qu'ils n'ont pas produits ».

Immédiatement après la Conférence, dix des principaux fabricants de téléphones mobiles du monde ont signé une déclaration de coopération avec la Convention de Bâle. L'Initiative pour un partenariat durable sur la gestion respectueuse de l'environnement des téléphones mobiles usagés devrait être le premier de nombreux accords similaires entre l'industrie et la Convention de Bâle au cours des années à venir. La question des déchets de matériel électronique était aussi à l'ordre du jour d'une Table ronde ministérielle qui s'est tenue après la Conférence. Le problème des déchets de matériel électronique est celui qui prend le plus rapidement de l'importance dans le monde. On estime que, à poids égal, la puce moyenne d'un ordinateur est plus nuisible à l'environnement qu'une voiture. Pour fabriquer une puce mémoire de 2 grammes, il faut plus de 1 400 grammes de matériaux et de combustible fossile. Les ordinateurs, qui ont un taux élevé d'obsolescence, contiennent aussi des matières dangereuses telles que du cadmium, du plomb et du mercure. Lorsqu'ils ne servent plus, ils sont jetés à la décharge, recyclés ou démontés pour récupérer les métaux précieux qu'ils contiennent tels que l'or et le cuivre. En novembre, des fonctionnaires de huit pays d'Asie - la région est un gros importateur de déchets de matériel électronique à des fins de recyclage ou de récupération - se sont rencontrés en Chine, avant la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, afin de discuter de méthodes de gestion écologiquement rationnelles de ces déchets.

Les déchets de matières plastiques sont une autre source de préoccupation. Au début de 2002, les experts de 100 gouvernements se sont réunis à Genève pour adopter des lignes directrices techniques relatives à la gestion écologiquement rationnelle et à l'élimination sûre des déchets plastiques. Beaucoup de pays en développement n'ont ni les installations ni la législation leur permettant de faire face à l'augmentation dramatique de ces types de déchets. Ils sont souvent éliminés en les faisant brûler ce qui produit des fumées toxiques ou bien ils sont jetés dans des décharges où ils peuvent rester pendant des siècles. Si le potentiel non exploité de recyclage est énorme, il pose aussi des problèmes de déchets. Il y a donc encore beaucoup à faire pour que notre société tributaire des matières plastiques respecte mieux l'environnement.

Le renforcement des capacités nationales pour assurer la gestion des déchets dangereux est encore entravé par la pénurie de personnel bien formé. Pour améliorer l'enseignement des principes de gestion des déchets, le PNUE a publié le Manuel de formation pour la gestion des déchets dangereux dans les économies en développement. Ce manuel porte sur l'évaluation, la législation, les technologies de prévention et de traitement des déchets dans le cadre d'une stratégie politique.

« Nous devons nous concentrer sur la santé. Afin de sauver les millions de personnes qui meurent chaque année à cause d'un environnement malsain, de l'eau sale, de la pollution de l'air à l'intérieur, des déchets toxiques, des insectes qui transmettent des maladies mortelles, il nous faut redoubler d'efforts pour créer un environnement sûr, mettre à la disposition de tous des traitements et des moyens d'immunisation et faire davantage de recherche sur les maladies tropicales qui coûtent cher en hommes et sont une charge économique dans les pays les plus pauvres du monde ».

Kofi Annan, mai 2002



© Jola Correa / PNUE

LE MERCURE

En 2001, le PNUE avait été prié d'entreprendre une évaluation du mercure et de ses composés. Cette évaluation, effectuée en coopération avec les partenaires du PNUE dans le cadre du Programme inter-organisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques est terminée et elle sera présentée au Conseil d'administration du PNUE en février 2003. Cette évaluation fait le point de toutes les connaissances actuelles concernant le mercure dans l'environnement et ses effets sur la santé de l'homme et des écosystèmes et elle décrit les différentes options possibles pour remédier aux incidences négatives du mercure dans l'environnement.

Le rapport constate entre autres que les niveaux de mercure dans l'environnement ont considérablement augmenté depuis l'avènement de l'ère industrielle. On trouve du mercure partout dans le monde, en particulier dans les poissons, à des niveaux nuisibles pour la santé de l'homme et pour la faune sauvage. Même les régions, l'Arctique par exemple, où les quantités de mercure provenant de l'activité humaine sont insignifiantes, sont affectées. En effet, le mercure perdure dans

l'environnement où il circule entre l'air, l'eau, les sols et les espèces de faune et de flore de la planète.

Le mercure est extrêmement toxique, en particulier pour le système nerveux en développement. Il est donc particulièrement dangereux pour les enfants et les bébés en gestation. Malgré les risques qu'il présente, le mercure est utilisé dans une large gamme de produits et d'applications dans le monde, notamment dans l'exploitation minière, les thermomètres, les batteries, les amalgames dentaires ainsi que dans les industries du papier, de la peinture et des produits pharmaceutiques.

L'*Évaluation mondiale du mercure*, faite par le PNUE, très complète et qui compte 250 pages, peut être téléchargée à partir du site web www.chem.unep.ch/mercury. Le site comprend des rapports sur l'avancement des différentes activités entreprises ainsi que tous les documents produits et la correspondance échangée au cours de ce processus. Il donne également accès aux informations fournies par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les ONG sur lesquelles l'évaluation mondiale s'est fondée.



Agriculture durable

Avec l'accroissement démographique des prochaines décennies, il sera essentiel de veiller à ce que la production alimentaire suive le rythme si l'on veut atteindre les Objectifs de développement du Millénaire, c'est-à-dire réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes qui souffrent de la faim. L'agriculture est la pierre angulaire de la sécurité alimentaire et de l'allègement de la faim. Au cours des 30 dernières années, la croissance de la productivité dans l'agriculture a largement dépassé celle de la population et la proportion de mal nourris est tombée de 35 à 17 pour cent. Ces résultats ont été atteints en dépit de la diminution des ressources en terres et en eau disponibles par personne. Cependant, ces progrès ont eu leur prix. La base des ressources naturelles sur laquelle repose l'agriculture est soumise à une pression de plus en plus forte. La productivité de près de 40 pour cent des terres agricoles a sérieusement diminué en raison de la dégradation des sols. Dans certaines régions, ce chiffre est même de 75 pour cent. L'agriculture exerce aussi une pression sur les ressources mondiales en eau dont 70 pour cent sont utilisés pour l'irrigation. Non seulement une bonne partie de cette eau est gaspillée mais son utilisation contribue à la baisse de productivité des sols. Près d'un tiers des 260 millions d'hectares de terres irriguées dans le monde est maintenant affecté par la salinisation.

C'est l'Afrique qui connaît les plus graves problèmes de détérioration des sols et de famine. La diminution de la fertilité des sols et la rareté de l'eau sont encore aggravées par la pandémie du VIH-SIDA, qui a tué 7 millions de travailleurs de l'agriculture dans les 25 pays les plus durement touchés en Afrique subsaharienne depuis 1985, et par les changements climatiques qui semblent exacerber les cycles inondation-sécheresse et paralysent la productivité de ce secteur dans de nombreux pays.

Le PNUE est responsable du chapitre 12 d'Action 21 : Gérer les écosystèmes fragiles: lutte contre la désertification et la sécheresse, et il a de nombreuses activités consacrées à la réduction de la détérioration des sols et à l'amélioration de la productivité agricole en Afrique et ailleurs. Ces activités vont des évaluations, telles que celle de la détérioration des terres dans les zones arides, aux mesures d'appui pour l'application de la Convention-cadre des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNUCD). L'une des principales activités est le Programme zones marginales désertiques du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui collabore avec neuf pays africains pour renforcer leurs capacités dans les domaines de la recherche et de l'utilisation de technologies permettant de réduire la dégradation des terres arides. Un autre programme prometteur consiste à donner aux collectivités de quatre pays du Bassin du lac Tchad les moyens de gérer durablement leurs ressources naturelles.

Le PNUE aide également les pays en développement dans le domaine de la sécurité biologique. Le boom agricole des trois dernières décennies est largement imputable à l'amélioration des rendements. Cependant, la productivité des cultures a commencé à diminuer dans les années 1990. La biotechnologie pourrait peut-être apporter une solution à ce problème. Le PNUE aide les pays à acquérir les compétences nécessaires pour évaluer les risques et les avantages potentiels des cultures génétiquement modifiées, de façon à ce qu'ils puissent décider en connaissance de cause de les intégrer ou non dans leurs stratégies agricoles. Le PNUE recherche également d'autres moyens d'accroître la productivité des sols, par exemple un nouveau projet qu'il vient de lancer afin de mieux comprendre le rôle de la diversité biologique du sous-sol dans la fertilité des terres.

Broken Bow, Nebraska (USA). En 2002, la sécheresse a continué à ravager les cultures et les pâturages de l'Ouest américain desséché et elle a été à l'origine d'une invasion de sauterelles et de criquets Mormon qui pourrait être la plus importante depuis la Deuxième Guerre mondiale. La sécheresse qui sévit au Nebraska depuis quatre ans met à dure épreuve la nappe aquifère de Ogallala. Les besoins en eau augmentent et l'approvisionnement faiblit. Les agriculteurs pompent plus profondément que jamais pour assurer l'irrigation indispensable à leurs cultures.

En 2002, le PNUE a arrêté sa politique en matière de gestion de l'utilisation des terres et de conservation des sols, en définissant son rôle dans ces domaines. La politique du PNUE se fonde sur les écosystèmes et met en lumière le lien direct qui existe entre l'utilisation des terres respectueuse de l'environnement et le développement durable, y compris la réduction de la pauvreté.

DES TERRES POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

Le PNUE s'efforce de différentes façons de soutenir les efforts déployés à l'échelle internationale pour maintenir ou augmenter la productivité de l'agriculture, par exemple par la promotion de méthodes de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (page 45) et d'utilisation viable de l'eau (page 32). Il accueille également le Forum sur la consommation et la production agroalimentaires durables (www.agrifood-forum.net) qui donne accès à des informations sur des questions essentielles telles que diversité agrobiologique, eau, énergie, changement climatique, produits chimiques, désertification, consommation, commerce et pauvreté. L'objectif de ce Forum est d'aider les utilisateurs à comprendre les conséquences, pour l'environnement, de différents problèmes de consommation et de production agroalimentaires de façon à ce qu'ils puissent y réagir comme il convient.

L'agriculture a besoin de sols fertiles. Dans le monde entier, la productivité de la terre est en perte de vitesse. On estime que près d'un quart de toutes les terres arables (à l'exclusion des montagnes et des déserts) se dégradent actuellement à un point qui affecte leur productivité. Cette détérioration est due à de nombreuses causes, notamment le déboisement, le surpâturage, la consommation de bois de feu, les mauvaises pratiques agricoles et l'urbanisation. Les terres arides sont parmi les plus vulnérables du monde. Elles occupent un tiers des terres de la planète. On estime que 70 pour cent des terres arides sont détériorées. Les changements climatiques menacent d'exacerber encore la situation, tout comme la

croissance démographique et la pauvreté qui poussent les gens à exercer davantage de pression sur les terres marginales.

Le PNUE a un certain nombre de projets pour aider à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCD), largement financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). La deuxième assemblée du FEM, qui s'est tenue à Beijing (Chine), en octobre 2002, a fait de la dégradation des terres l'une de ses six priorités (www.unep.org/gef). Actuellement le PNUE met en œuvre dix-sept activités de lutte contre la désertification, axées principalement sur les écosystèmes de terres arides transfrontières et sur les ressources en eau partagées concernant 26 pays, essentiellement en Afrique. Ces projets contribuent également à la mise en œuvre des Programmes d'action sous-régionaux de la CNUCD pour l'Afrique.

Le projet du FEM relatif aux Populations, à la gestion des terres et au changement de l'environnement (PLEC) a pris fin en 2002. Le rapport final du PLEC *Agrodiversité: apprendre des cultivateurs du monde*, a été publié de même que *Cultiver la diversité biologique: la comprendre, l'analyser et l'utiliser*. Une autre activité du FEM, le Programme pour les zones désertiques marginales, en cours d'exécution depuis cinq ans, est entrée dans une nouvelle phase en 2002. En collaboration avec le Groupe consultatif de la Banque Mondiale pour la recherche agricole (CGIAR), le PNUE aide neuf pays d'Afrique à déterminer les causes de la dégradation des sols dans des sites sélectionnés représentant toute une gamme d'habitats de zones arides. Des programmes d'action seront élaborés pour mettre un frein à cette

diminution et renverser la tendance et ils serviront ensuite de modèles pour des projets de récupération et de conservation des terres dans des zones désertiques marginales similaires en Afrique. Le PNUE collabore également avec le PNUD dans trois pays d'Afrique (Kenya, Botswana et Mali) pour donner une formation aux populations nomades dans les domaines de la gestion des terres et de la conservation des espèces indigènes. Il est prévu que ce projet se transforme en un Centre africain pour l'étude et le développement des terres arides où les connaissances acquises dans le cadre

des études initiales peuvent ensuite être transmises à des populations vivant dans des conditions similaires dans toute l'Afrique. Ailleurs sur le continent, le Projet de conservation de la diversité biologique du Mega-Tchad et de technologies pour l'énergie renouvelable (www.unep.org/dep/lan.asp) collabore avec les communautés du Bassin du lac Tchad pour reproduire un projet antérieur réussi, mis en œuvre au Nigeria, de démonstration de l'utilisation et de la gestion écologiquement rationnelles de l'énergie et de l'eau pour prévenir la désertification.

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le Projet relatif aux Populations, à l'aménagement des terres et au changement environnemental fait partie d'un portefeuille de projets toujours plus nombreux mis en œuvre par le PNUE sous les auspices du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le PNUE est l'une des trois institutions responsables de la mise en œuvre du FEM, les autres étant la Banque mondiale et le PNUD. Le FEM aide les pays en développement et ceux à économie en transition à couvrir les coûts progressifs convenus des mesures conçues pour obtenir des avantages pour l'environnement, au niveau mondial, dans six domaines principaux : diversité biologique, changement climatique, eaux internationales, appauvrissement de la couche d'ozone, dégradation des terres et polluants organiques persistants. La dégradation des terres - surtout la désertification et le déboisement - et les polluants organiques persistants (POP) ont été désignés comme domaines d'activité principaux par l'assemblée du FEM qui s'est tenue en octobre 2002 à Beijing (Chine).

Le FEM est le mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Depuis 2001, il est l'entité chargée des opérations du mécanisme financier de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Le FEM apporte son appui dans le cadre de toute une gamme d'activités: projets de grande et moyenne envergure (ces derniers avec un financement maximum du FEM de 1 million de dollars E.-U.) dans le cadre de treize programmes opérationnels, mesures prioritaires d'intervention à court terme (non spécifiquement liées à l'un des programmes opérationnels mais pouvant offrir des avantages à court terme à moindre frais) et activités de capacitation.

Ces activités aident les pays - et renforcent leurs capacités - à assumer leurs obligations en tant que Parties à la CDB, à la CCNUCC, à la Convention de Stockholm et au Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique. Elles les aident à remplir leurs obligations en matière de communication, de compilation des informations de base nécessaires à la formulation de leurs politiques et à l'orientation de leurs décisions stratégiques et aux processus de planification pour



E. Khaka/F. Elscamp

déterminer les priorités nationales. En outre, par son Initiative de développement des capacités, le FEM soutient des auto-évaluations des capacités nationales dans plusieurs secteurs, l'objectif étant d'identifier les priorités au niveau des pays et de déterminer leurs besoins en matière de renforcement des capacités pour traiter les problèmes de l'environnement mondial (notamment la diversité biologique, les changements climatiques et la dégradation des terres) afin de catalyser les mesures prises sur le plan interne et/ou avec une aide extérieure pour répondre à ces besoins de façon coordonnée et planifiée. Une autre catégorie d'activités d'habilitation du FEM démarrera début 2003 afin d'aider les pays les moins avancés à préparer leurs programmes d'action nationaux d'adaptation aux changements climatiques.

En 2002, le PNUE a réalisé plus de 227 activités d'habilitation pour aider plus de 144 pays pouvant bénéficier de l'assistance du FEM à remplir leurs obligations juridiques au titre des conventions environnementales mondiales dont le FEM est le mécanisme financier, en particulier dans les domaines de la diversité biologique, de la biosécurité, du changement climatique, des POP et de l'évaluation des besoins de renforcement des capacités.

CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU SOUS-SOL

Un nouveau projet PNUE/FEM de 26 millions de dollars E.-U., dont 9 millions fournis par le FEM et le reste par d'autres donateurs tels que la Fondation Rockefeller, a été lancé en novembre 2002 pour explorer la diversité biologique du sous-sol de sept pays tropicaux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Ce projet pour la conservation et la gestion de la diversité biologique du sous-sol a pour objectif de mieux faire prendre conscience du rôle que jouent les millions d'organismes du sous-sol, tels que bactéries, champignons, insectes, acariens, vers, dans l'agriculture sous les tropiques et de mieux le comprendre.

Les spécialistes sont convaincus que la compréhension des relations qui existent entre la vie du sous-sol et des problèmes tels que fertilité des sols, absorption de l'eau de pluie et piégeage du carbone aideront à remettre en état les terres détériorées et à augmenter le rendement des cultures sans qu'il soit nécessaire de recourir à une forte utilisation de pesticides et d'engrais. Ainsi, les recherches menées dans le secteur du thé, en expansion, dans l'Etat du Tamil Nadu en Inde, ont montré que la réintroduction d'espèces indigènes de vers de terre, qui avaient disparu du fait de l'utilisation persistante d'engrais pendant des décennies, avait permis de pousser les rendements stagnants de près de 300 pour cent. Le Brésil nous donne un autre exemple avec la réintroduction de bactéries qui fixent l'azote pour relancer le rendement des fèves de soja. Les bactéries, qui sont utilisées sur 14 millions d'hectares de cultures

de soja, ont rendu inutile l'utilisation des engrais et les économies qu'elles permettent ainsi de réaliser sont estimées approximativement à un milliard de dollars E.-U. par an.

La vie souterraine joue des rôles très divers. Les vers de terre, termites et autres organismes qui forent le sol jouent le rôle de charrues souterraines, en retournant la terre et en portant les aliments nutritifs à la surface du sol et en le régénérant. Ils influencent aussi la quantité d'eau de pluie que les sols peuvent absorber. Appauvris par la disparition de ces organismes, les sols sont plus vulnérables à la sécheresse et au risque d'un ruissellement plus important qui peut conduire à leur érosion et à des inondations. Les bactéries et les champignons peuvent aussi aider à éliminer les polluants et les germes des eaux souterraines lorsqu'elles filtrent à travers le sol. La richesse de nouvelles espèces qui attendent d'être découvertes représente aussi une ressource génétique inexploitée pour la production éventuelle de nouveaux médicaments comme les antibiotiques.

Le projet vise des régions dans sept pays - Brésil, Mexique, Côte d'Ivoire, Ouganda, Kenya, Indonésie et Inde - dont le sous-sol est riche en diversité biologique. Ces pays ont été choisis parce que leurs capacités scientifiques dans ce domaine sont déjà bien développées. Le projet a pour objectif de compléter ces compétences et de faire prendre conscience aux écologistes, agriculteurs, fonctionnaires de l'Etat et autres experts de ces pays et d'autres pays en développement de la nécessité de conserver les formes de vie du sous-sol.

© Manfred Kage / Still Pictures



Vers de terre, termites et autres organismes qui forent le sol jouent le rôle de charrues en retournant la terre et en ramenant les substances nutritives à la surface, régénérant ainsi le sol.

La biotechnologie est un outil potentiellement puissant pour augmenter la productivité des cultures et, ainsi, améliorer à la fois la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations.

Le PNUE aide les pays en développement et les pays à économie en transition à renforcer leurs capacités de prise de décisions en connaissance de cause au sujet de la manipulation, du transfert et de l'utilisation sûrs d'organismes vivants modifiés.



© Zhan Huang / PNUE

BIOSECURITE

La biotechnologie est un outil potentiellement puissant pour améliorer la productivité des cultures et, ainsi, assurer la sécurité alimentaire. Cependant, il existe une crainte largement répandue que les organismes vivants modifiés (OVM) résultant de la biotechnologie moderne pourraient avoir des effets défavorables sur la diversité biologique et la santé de l'homme. Le Protocole de Cartagena sur la biosécurité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a pour but d'assurer le transfert, la manipulation et l'utilisation des OVM en toute sécurité. Il entrera en vigueur 90 jours après la cinquantième ratification, donc vraisemblablement en 2003 (www.biodiv.org/biosafety).

Pour mettre en œuvre le Protocole de Cartagena, il faudra de nouveaux cadres juridiques et réglementaires nationaux. Beaucoup de pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition, doivent déjà prendre des décisions quant à l'importation et à l'exportation de produits contenant des OVM ou qui en sont dérivés. Il est donc urgent de renforcer leurs capacités dans le domaine de la biotechnologie afin de les préparer à l'entrée en vigueur du Protocole de Cartagena. C'est ce qui est au centre du Programme

mondial PNUE/FEM, d'un montant de 26 millions de dollars E.-U., pour la mise en place de cadres nationaux de biosécurité, réalisé dans plus de 100 pays entre 2001 et 2004. Quatre ateliers régionaux de sensibilisation à la biosécurité (en Afrique, en Europe centrale et orientale, en Asie-Pacifique et en Amérique Latine et dans les Caraïbes) ont été organisés pendant le premier semestre 2002. Suite à ces ateliers régionaux, deux autres séries d'ateliers de formation auront lieu pour faciliter la mise en place de cadres nationaux de biosécurité dans les pays participants.

De plus, des projets de démonstration PNUE/FEM sur la mise en place de cadres nationaux de biosécurité en Bulgarie, au Cameroun, en Chine, à Cuba, au Kenya, en Namibie, en Pologne et en Ouganda ont démarré en septembre 2002, pour une durée de trois ans. Les activités porteront sur la finalisation des cadres juridiques et administratifs nécessaires pour rendre opérationnel le système réglementaire en matière de biosécurité, sur le renforcement des capacités locales par la formation, sur le renforcement des services institutionnels nationaux, celui du système de renseignements sur la biosécurité dans le contexte du centre d'échange d'informations du Protocole sur ce sujet et sur l'amélioration de la sensibilisation et de la participation du public.



La valeur de la biodiversité

© Karl Ammann

La diversité de la vie sur Terre - depuis les micro-organismes jusqu'aux végétaux et animaux les plus grands - représente une somme de ressources dont nous n'avons pas encore fini d'apprécier la valeur. La biodiversité offre à la société humaine des biens tels que produits alimentaires, médicaments et matériaux de construction. Elle lui fournit aussi les services des écosystèmes, notamment dans les domaines de la purification de l'eau, du recyclage des nutriments et du piégeage du gaz carbonique. On estime qu'il y a sur la planète au moins 15 millions d'espèces dont 2 millions ont été répertoriées et décrites. Leur rôle est encore relativement mal connu et il risque de continuer à l'être du fait de la disparition de certaines d'entre elles due à la conversion des terres, à la pollution, à l'exploitation écologiquement non rationnelle des ressources naturelles et à l'introduction d'espèces exotiques.

Outre les services connus qu'elle fournit, la biodiversité offre aussi des options à la société humaine. Les médicaments, produits alimentaires et technologies dont elle disposera demain dépendent de la façon dont elle assure aujourd'hui la conservation des gènes, des espèces et des écosystèmes. La conservation et la gestion prudente des ressources biologiques sont des conditions préalables au développement durable. Le PNUE assure le secrétariat de trois conventions liées à la biodiversité - Convention sur la diversité biologique, Convention sur les espèces migratrices et Convention sur le commerce des espèces menacées d'extinction. En 2002, les Parties à ces trois conventions se sont réunies pour discuter des problèmes allant de l'accès à la diversité génétique et ses avantages à la conservation des espèces précieuses d'arbres, de mammifères, de poissons et d'oiseaux.

L'un des domaines où la biodiversité est de plus en plus menacée est celui des océans du monde. Les travaux du PNUE sur la protection du milieu marin consistent à soutenir un réseau d'accords sur les mers régionales et à mettre en œuvre le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (page 34). Le PNUE est également partenaire du Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN). Les changements climatiques, la pollution, la pêche excessive et le tourisme prélèvent un tribut de plus en plus lourd sur les récifs coralliens du monde. Le partenariat avec ICRAN a été relancé au SMDD, lorsque la Fondation des Nations Unies et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) ont promis un financement de 3 millions de dollars E.-U. pour soutenir les activités de protection du récif méso-américain dans les Caraïbes.

Sur terre, le PNUE est le fer de lance du Projet relatif à la survie des espèces de grands singes (GRASP). Un rapport du PNUE, intitulé *The Great Apes: the Road Ahead*, qui décrit en détail le sort des plus proches parents de l'homme et un plan pour les protéger, a été présenté au SMDD. Une autre publication de 2002, *l'Atlas mondial de la biodiversité*, est venue s'ajouter à la liste toujours plus longue des produits des connaissances du PNUE, tels que *GEO-3*, qui facilitent la prise de décisions pour la conservation de la biodiversité.

Le rapport *GEO-3* du PNUE met en lumière le commerce de la viande de brousse qui est un problème majeur pour la biodiversité en Afrique. Il menace tout particulièrement les grands singes. En 2002, le film du PNUE et de TVE, *Earth Report*, a montré que ce commerce ne se limitait pas à l'Afrique. Des courriers distribuent cette viande dans de nombreuses capitales européennes. On estime que près de 10 tonnes de viande de brousse arrivent chaque jour à l'aéroport de Heathrow à Londres.

Nombre et superficie des sites protégés par année

sources compilées par Green et Payne 1997 et
PNUE/WCMC

**La superficie totale des zones
protégées supérieures à 1 000
hectares a augmenté d'environ 2,78
millions de km² en 1970 à plus de
12 millions de km² en 2000**

CONVENTIONS SUR LA BIODIVERSITÉ

Les Parties aux trois conventions connexes dont le PNUE assure le secrétariat - Convention sur la diversité biologique, Convention sur les espèces migratrices et Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) - se sont toutes réunies en 2002. La sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (www.biodiv.org) réunie à la Haye, Pays-Bas, en avril 2002, a défini l'orientation des mesures relatives à la biodiversité à prendre au niveau mondial jusqu'à la fin de la décennie, élaboré un programme international pour les forêts et adopté des lignes directrices détaillées sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et sur l'accès aux ressources génétiques (page 57). Dans leur déclaration de clôture, les ministres se sont engagés à renforcer les efforts pour « mettre en place des mesures visant à arrêter d'ici à 2010 la perte en biodiversité qui se produit avec une rapidité alarmante, aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national ».

En septembre, la septième Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices s'est réunie à Bonn (Allemagne) (www.wcmc.org.uk/cms). Plusieurs espèces d'animaux sauvages ont fait l'objet de nouvelles mesures de protection musclées, dont le grand requin blanc, une espèce menacée de chameau de Mongolie et le dauphin aveugle qui vit dans les deltas du Gange et de l'Indus. Les délégués ont également appuyé les plans pour la protection des oiseaux et autres espèces migratrices contre les lignes à haute tension et les éoliennes. Ils ont appuyé une résolution demandant aux pays d'étudier les impacts des installations éoliennes à terre et au large, susceptibles de constituer un danger non seulement pour les oiseaux mais aussi pour les mammifères marins migrateurs tels que les dauphins, les marsouins et les baleines. Ils ont aussi soutenu une autre campagne visant à mettre en place des mesures

simples mais efficaces pour réduire le nombre d'albatros et de pétrels tués par les pratiques de pêche à la palangre.

La troisième convention patronnée par le PNUE, la CITES, s'est réunie à Santiago (Chili), en novembre 2002. Le commerce des espèces de flore et de faune sauvages représente un secteur majeur de l'économie mondiale - plus de 20 milliards de dollars E.-U. par an. Près d'un quart de ce commerce est illicite et il vient en deuxième place dans les activités criminelles les plus importantes, après les stupéfiants. Le PNUE soutient la mise en œuvre de la CITES par le renforcement des capacités des fonctionnaires des douanes pour détecter et empêcher le commerce illicite et par la promotion d'une coopération plus étroite entre les agences nationales et internationales chargées de faire respecter la loi et les conventions internationales, telles que la CITES et l'Accord de Lusaka, ainsi qu'avec d'autres conventions qui traitent des crimes environnementaux, tels que le commerce illicite des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les déchets dangereux.

Les délégués de la CITES ont voté en faveur de la protection accrue de toute une gamme d'espèces menacées d'extinction, notamment le bois d'acajou, la baleine-requin, l'hippocampe et un éventail de végétaux et animaux endémiques à Madagascar, l'un des pays du monde les plus riches en espèces. Les délégués ont également réexaminé le problème éternel du commerce de l'ivoire qui a dominé la réunion de la CITES depuis la fin des années 1980, lorsque la diminution rapide des éléphants en Afrique et en Asie a suscité des craintes dans le monde entier et précipité l'interdiction totale du commerce des produits de ce pachyderme. L'augmentation du nombre d'éléphants dans certaines régions d'Afrique, associée à une meilleure capacité de conservation et de surveillance, a convaincu les délégués, à Santiago, d'autoriser provisoirement la vente de quelques stocks d'ivoire détenus par le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud, en 2004.

ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUES ET LEURS AVANTAGES

Les ministres qui ont participé à la sixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en avril 2002, ont adopté une initiative du PNUE concernant des lignes directrices détaillées relatives à l'accès aux ressources génétiques et au partage de leurs avantages. Ces lignes directrices volontaires aideront à réglementer l'accès des compagnies étrangères, des collectionneurs, des chercheurs et autres utilisateurs à des ressources de grande valeur et à améliorer leurs avantages pour les pays d'origine et les communautés autochtones. Elles donnent des conseils aux gouvernements sur la façon de fixer des conditions équitables et pratiques à l'intention de ceux qui cherchent à utiliser les ressources génétiques, telles que des plantes pouvant servir à la production de nouveaux produits pharmaceutiques, et elles recommandent qu'en échange, les utilisateurs offrent d'autres avantages, tels que des bénéfices, des redevances, une collaboration ou une formation scientifique. Pour aider à mettre en œuvre ces directives, le PNUE organisera des activités de formation dans les régions, en 2003, à l'intention de toutes les parties prenantes, notamment représentants des gouvernements, experts locaux et représentants des communautés autochtones.

Les peuples autochtones sont parmi les premiers à souffrir lorsque des régions relativement intactes s'ouvrent à l'exploitation et au développement. Ils sont aussi parmi les derniers à bénéficier de la mondialisation. Outre qu'elle est une grave injustice, la destruction du mode de vie et des moyens de subsistance de ces populations est une perte potentielle sérieuse pour l'humanité. Tout comme la diversité biologique, la diversité culturelle de l'humanité offre une base aux options de la société future, du point de vue alimentation, médicaments et autres matériaux destinés à

son usage. Les communautés autochtones possèdent une richesse inexploitée de connaissances sur les propriétés et les relations inhérentes aux écosystèmes du monde. Une réunion qui s'est tenue à Montréal (Canada), en janvier 2002, sous les auspices de la Convention sur la diversité biologique, a examiné les moyens de préserver et de conserver les savoirs et les modes de vie traditionnels afin que ces connaissances précieuses ne soient pas perdues pour les générations futures. Elle a notamment recommandé que, au moment où le monde commence à reconnaître qu'il est important de procéder à une évaluation d'impact sur l'environnement avant de se lancer dans une initiative majeure, l'évaluation de l'impact culturel devienne aussi une pratique standard avant que des décisions soient prises sur des projets de construction de routes, de barrages ou d'exploitation minière.

Le PNUE s'occupe aussi de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques en soutenant la conservation des espèces prioritaires dans les forêts africaines. Les forêts indigènes sont riches en diversité biologique et ce sont des sources précieuses de médicaments existants, ou pas encore découverts, et de produits alimentaires. Avec l'appui du PNUE, l'Institut international des ressources génétiques végétales, en collaboration avec le Programme des ressources génétiques des forêts de l'Afrique sub-saharienne, a entrepris une étude au Bénin, au Kenya et au Togo en vue d'élaborer des stratégies appropriées de conservation des espèces prioritaires des forêts africaines. L'objectif global de cette activité de renforcement des capacités était de développer une méthodologie d'évaluation de l'érosion génétique des essences d'arbres prioritaires (aliment, fourrage et médicament) qui servirait de base à la conception de stratégies appropriées pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des forêts en Afrique sub-saharienne.



Les populations autochtones sont parmi les premières à souffrir lorsque des régions relativement intactes sont ouvertes à l'exploitation et au développement. Elles sont aussi parmi les dernières à profiter de la mondialisation.

RECIFS CORALLIENS

Les récifs coralliens sont parmi les habitats les plus variés du monde. Ces systèmes, parfois appelés les forêts humides des mers, fournissent un certain nombre de services écologiques. Tout en abritant une variété étonnante d'espèces marines, ils servent de viviers pour les pêcheries près des côtes, ils protègent le littoral des vagues et des tempêtes de l'océan et ils sont une source importante de revenus tirés du tourisme. Ils sont de plus en plus menacés par les changements climatiques, la pollution, les pratiques de pêche destructrices et le tourisme mal géré.

Le PNUE a un certain nombre d'activités pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de ces précieuses ressources. Ainsi, le dossier de communication *Préserver ou éliminer les Coraux : C'est mon choix*, lancé en janvier 2002, aide à éduquer les autorités locales, les voyageurs et les touristes en matière de protection des récifs coralliens (www.unep.org/pc/tourism). Les cinq outils de communication que comprend le dossier *C'est mon choix* ont été préparés en collaboration avec l'Initiative internationale sur les récifs coralliens - ICRI.

Le réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN), vaste alliance de partenaires, dont le PNUE, qui met en œuvre toute une gamme de mesures de protection des récifs coralliens par des activités de gestion, d'évaluation et d'éducation, opère également sous l'égide d'ICRI (www.icran.org). Les activités de terrain d'ICRAN sont réalisées par les programmes du PNUE sur les mers régionales dans des sites des Caraïbes, d'Afrique orientale, d'Asie orientale et du Pacifique Sud. A l'heure actuelle, des sites supplémentaires sont identifiés en Asie du Sud et dans les régions des mers d'Arabie, ce qui crée un réseau véritablement mondial. Fortement appuyé par la Fondation des Nations Unies,

ICRAN collecte des ressources additionnelles pour un Fonds pour les récifs coralliens qui financera de façon durable leur gestion et leur conservation.

Le PNUE a organisé une manifestation en marge du SMDD, Peuples et récifs: partenariat pour la prospérité, dont le but est de développer davantage et d'étendre géographiquement ICRAN. A cette occasion, la Fondation des Nations Unies et USAID ont annoncé un nouveau financement de 3 millions de dollars E.-U. pour les activités d'ICRAN dans le récif mésoaméricain - la seconde barrière de corail du monde.

Au début de 2002, un article publié dans le journal *Science* insistait sur le fait qu'il est urgent de s'occuper du déclin des récifs coralliens du monde et citait dix récifs coralliens « à risque », particulièrement riches en espèces endémiques et donc hautement vulnérables. Cet article se fondait sur des données du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE qui a également produit l'*Atlas mondial des récifs coralliens* définitif. Plus tard dans l'année, des constatations plus troublantes encore sur l'état des coraux du monde ont été publiées par le système d'information sur les récifs coralliens d'ICRAN, ReefBase (www.reefbase.org); elles révélaient qu'une nouvelle vague de blanchiment avait balayé les récifs coralliens partout dans le monde. Du point de vue gravité, cet accident de 2002 venait immédiatement après la vague de blanchiment et de mortalité en masse enregistré pendant et après la catastrophe causée par le phénomène El Niño en 1997-1998. Le blanchiment est lié à l'augmentation de la température de l'eau de mer dont la cause serait probablement le changement climatique.

La Stratégie intégrée d'observation globale (IGOS) fournit davantage de renseignements sur les récifs



© PNUE

GRASP

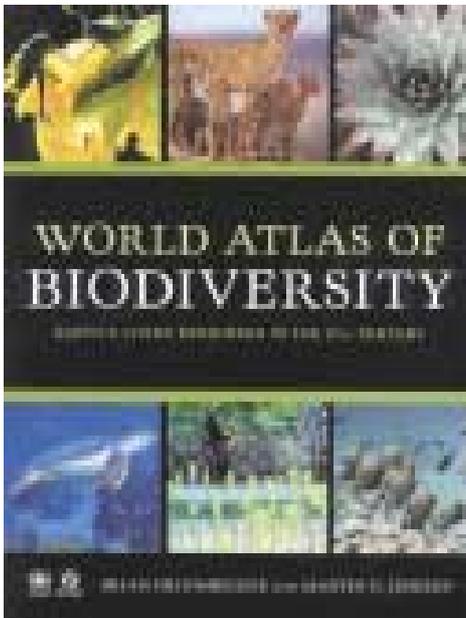
Le Projet relatif à la survie des grands singes (GRASP), partenariat entre le PNUE et l'UNESCO et toute une série d'organisations de recherche et de conservation, dont le but est d'arrêter la disparition des grands singes en Afrique et en Asie, a continué à prendre de l'importance depuis son lancement en 2001 (www.unep.org/grasp). Une manifestation du GRASP, organisée en marge du SMDD, a consisté en deux annonces télévisées destinées à frapper le grand public et un rapport *The Great Apes: the Road Ahead* donnant de nouvelles statistiques troublantes au sujet de la réduction de l'habitat des grands singes et proposant une stratégie conjointe pour répondre aux besoins des populations, des forêts et des grands singes.

coralliens et leur gestion. En 2002, le Département du PNUE pour les récifs coralliens et la National Oceanic and Atmospheric Administration des Etats-Unis ont dirigé conjointement une équipe de spécialistes en télédétection et en surveillance des récifs pour préparer un sous-thème de la Stratégie intégrée d'observation globale sur les récifs coralliens. Leur rapport recensera des stratégies pour améliorer les observations des récifs coralliens à partir de satellites et sur le terrain.

En 2003, le Département du PNUE pour les récifs coralliens sera à nouveau transféré au Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE qui accueille déjà le Département chargé de la coordination avec ICRAN; ceci renforcera le Centre (UNEP-WCMC) et en fera une autorité mondiale en matière de récifs coralliens.

Lancé en août 2002, le premier *Atlas mondial de la biodiversité: ressources vivantes de la terre pour le 21^{ème} siècle* montre comment l'humanité est tributaire d'écosystèmes sains pour satisfaire tous ses besoins. Produit par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE (www.unep-wcmc.org), l'Atlas est le premier aperçu complet de la biodiversité mondiale établi sur la base de cartes. Il offre une grande richesse de faits et de chiffres sur l'importance des terres humides, des forêts, des milieux marins et côtiers et d'autres écosystèmes essentiels. L'Atlas mondial de la biodiversité est disponible à partir de www.earthprint.com ou auprès du service de distribution du PNUE, SMI (voir page 62).

Menaces les plus importantes mettant à risque les récifs coralliens du monde



Récifs en péril: indicateur des menaces qui pèsent sur les récifs coralliens du monde établi sur la base de cartes, Institut des ressources mondiales

Selon les rapports, la construction de routes, associée à l'exploitation des bois et forêts, à l'extraction minière et autres développements de l'infrastructure signifie que moins de 10 pour cent de l'habitat des grands singes en Afrique ne sera pas perturbé d'ici 2030. Le tableau est encore plus sombre en Asie du Sud-Est. Toutefois, il n'est pas trop tard pour sauver les plus proches parents de l'homme et leur précieux habitat. Avec l'appui de la Fondation des Nations Unies, le PNUE met tout en œuvre pour assurer la cohésion du partenariat GRASP et obtenir un engagement politique pour sauver les grands singes. L'une des idées-forces de la stratégie du GRASP est le plaidoyer, l'éducation et la sensibilisation du public au niveau local.

Les forêts qui abritent les grands singes sont extrêmement précieuses pour une vaste gamme d'espèces de même que pour les communautés qui vivent dans ces forêts ou à proximité et qui dépendent des ressources forestières pour l'alimentation, les médicaments et l'eau propre.

A l'occasion de la manifestation du GRASP à Johannesburg, Klaus Toepfer, Directeur exécutif du PNUE, a fait remarquer que le succès ou l'échec des tentatives de la communauté internationale pour sauver les grands singes constituera un test de l'engagement plus large pris au SMDD de réduire de façon importante la perte en biodiversité d'ici à 2010.

Financement du PNUE en 2002

Les finances du PNUE s'améliorent. Le nombre de pays donateurs et le nombre de contributions aux fonds de base augmentent et les fonds affectés à des activités spécifiques arrivent par le biais de nouveaux partenariats. Néanmoins, il convient de renforcer encore davantage la tendance positive actuelle pour assurer la mise en œuvre réussie du programme d'activités en expansion du PNUE.

Le budget du Fonds pour l'environnement pour la période biennale 2002-2003 est de 119,9 millions de dollars E.-U. Le Fonds pour l'environnement est le principal mécanisme de financement des activités centrales du PNUE. Cette base de financement, qui n'est pas liée à des programmes et à des projets spécifiques, reste la priorité première du Programme. Outre le Fonds pour l'environnement, le budget opérationnel total du PNUE comprend des ressources additionnelles provenant de ses fonds d'affectation spéciale, du soutien au titre des fonds d'affectation spéciale, des contributions en contrepartie (attribuées) et du budget ordinaire des Nations Unies. Le budget biennal total du PNUE pour 2000-2001 a été supérieur à 200 millions de dollars E.-U. Les recettes ont dépassé 207 millions de dollars E.-U. et, en 2002, elles devraient être supérieures à 115 millions de dollars E.-U.

Pour mettre en œuvre le programme 2002-2003, le PNUE doit encore obtenir davantage de contributions d'un plus grand nombre de donateurs. Il envisage à cette fin d'introduire, sur une base pilote à partir de 2003, le barème indicatif des contributions (ISC). En septembre 2002, le Directeur exécutif du PNUE s'est adressé aux 191 Etats membres des Nations Unies en les invitant à suivre la décision prise par la septième session extraordinaire du Conseil d'administration (CA) à Cartagena, en 2002, et à étudier le barème proposé. Les résultats de son introduction feront ensuite l'objet d'une analyse et le PNUE fera rapport sur sa mise en œuvre à la huitième session extraordinaire du CA en 2004.

Les collectes de fonds pour les activités du PNUE par la création de partenariats à long terme avec les principaux pays donateurs ont donné de bons résultats en 2002. L'idée d'accords de partenariat vise à renforcer les stratégies de collaboration entre le PNUE et les pays donateurs pour soutenir des programmes prioritaires sélectionnés. Le PNUE a conclu des accords de partenariat de différents types avec la Norvège, la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande et le Luxembourg et il poursuit ses discussions avec plusieurs autres pays. Les accords sont axés sur des projets visant à renforcer les capacités qu'ont les pays en développement d'améliorer l'environnement et de participer à la coopération dans ce domaine au niveaux mondial et régional.

Augmentation des annonces/versements de contributions au Fonds pour l'environnement 2001-2002

Pays	Contributions en 2001	Contributions en 2002 et annonces de contribution	Augmentation (dollars E.-U.)
1 Afrique du Sud	-	10 000	10 000
2 Allemagne	4 828 884	5 009 716	180 832
3 Andorra	7 100	7 810	710
4 Arabie saoudite	-	151 303	151 303
5 Australie	309 300	345 280	35 980
6 Autriche	298 576	316 677	18 101
7 Bhoutan	1 119	1 235	116
8 Cameroun	-	5 400*	5 400
9 Canada	711 514	1 598 101*	886 587
10 Chine	180 000	187 274	7 274
11 Colombie	35 810	37 000*	1 190
12 Danemark	1 758 666	2 055 567	296 901
13 Egypte	-	9 000*	9 000
14 Espagne	535 021	596 625	61 604
15 Fidji	3 500	4 622	1 122
16 Finlande	2 520 385	2 820 689	300 304
17 France	885 000	2 006 800	1 121 800
18 Gambie	-	1 000*	1 000
19 Ghana	-	1 500*	1 500
20 Guinée	-	1 800	1 800
21 Irlande	231 000	271 986	40 986
22 Islande	16 000	20 000	4 000
23 Israël	20 000	22 000	2 000
24 Italie	1 664 978	2 074 600	409 622
25 Lesotho	-	10 000*	10 000
26 Lettonie	-	5 900	5 900
27 Liechtenstein	-	3 500	3 500
28 Luxembourg	41 785	73 178	31 393
29 Madagascar	-	4 740	4 740
30 Mozambique	-	600*	600
31 Niger	-	600*	600
32 Norvège	1 712 720	1 983 340	270 620
33 Nouvelle-Zélande	56 265	145 800	89 535
34 Pakistan	4 975	5 000	25
35 Pays-Bas	4 485 436	4 682 104	196 668
36 Philippines	2 297	9 340*	7 043
37 Portugal	-	60 000	60 000
38 République centrafricaine	-	600*	600
39 République tchèque	124 642	163 383	38 741
40 Royaume-Uni	5 955 600	6 514 234	558 634
41 Saint-Kitts-et-Nevis	-	600	600
42 Seychelles	-	1 200*	1 200
43 Slovénie	-	48 553	48 553
44 Suède	2 093 079	2 210 311	117 232
45 Tadjikistan	4 000	10 950	6 950
46 Thaïlande	14 760	18 594	3 834
	22 528 052	26 964 734	4 436 681

Nombre de nouveaux contributeurs = 18

* = annonces

Augmentation des contributions/annonces au Fonds pour l'environnement par pays 2000-2002

Année	Paiements	Augmentation annuelle	Pays donateurs	Augmentation annuelle
2000	40 900 000		71	
2001	44 100 000	7,8%	80	12,6%
2002 (estimation)	48 400 000	9,8%	95	18,8%

Contributions au Fonds pour l'environnement (en dollars E.-U.) 2000-2002

	Pays	2000	2001	2002*	TOTAL
1	Allemagne	4 900 752	4 828 884	5 009 716	14 739 352
2	Australie	299 400	309 300	345 280	953 980
3	Autriche	370 065	298 576	316 677	985 318
4	Belgique	504 980	505 000	505 000	1 514 980
5	Canada	754 532	711 514	1 598 101	3 064 147
6	Danemark	1 617 744	1 758 666	2 055 567	5 431 977
7	Espagne	563 013	535 021	596 625	1 694 659
8	Etats-Unis d'Amérique	7 235 000	6 500 000	6 500 000	20 235 000
9	Finlande	2 547 112	2 520 385	2 820 689	7 888 186
10	France	822 584	885 000	2 006 800	3 714 384
11	Irlande	107 750	231 000	271 986	610 736
12	Italie	483 922	1 664 978	2 074 600	4 223 500
13	Japon	4 545 867	4 545 867	4 100 000	13 191 734
14	Koweït	220 900	200 000	200 000	620 900
15	Norvège	1 777 567	1 712 720	1 983 340	5 473 627
16	Pays-Bas	2 528 065	4 485 436	4 682 104	11 695 605
17	Royaume-Uni	6 304 200	5 955 600	6 514 234	18 774 034
18	Russie	350 000	500 000	500 000	1 350 000
19	Suède	1 477 054	2 093 079	2 210 311	5 780 444
20	Suisse	2 088 236	2 259 866	2 161 538	6 509 640
	Total	39 500 743	42 502 893	46 452 568	128 456 204
	Total mondial	40 895 953	43 917 610	48 409 664	133 223 227

Sources des fonds en dollars E.U. 1973-2002

**Activités du Fonds pour l'environnement:
Programmes d'activités pour 2000-2002
Le PNUE en 2002**

Sources des fonds en dollars E.U. 1973-2002

Le PNUE dans le monde

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Siège du PNUE

P.O. Box 30552¹
Nairobi 00100, Kenya
Tel : (254 20) 621 234
Télécopieur : (254 20) 623 927/692
Telex : 22068/22173
Courriel : cpiinfo@unep.org
Web : www.unep.org²

UNEP Office, New York, USA

2 UN Plaza,
Room DC2-803, United Nations, New York,
NY 10017
United States of America
Tél : (1) 212 963 8210
Télécopieur : (1) 212 963 7341
Courriel : info@nyo.unep.org
Web : www.nyo.unep.org

Divisions et Antennes du PNUE³

Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DWA)

Tél : (254 20) 624 028
Télécopieur : (254 20) 623 943
Courriel : dan.claasen@unep.org
Alerte rapide; évaluation environnementale.

Division de l'élaboration des politiques et du droit de l'environnement (DPDL)

Tél : (254 20) 623 835
Télécopieur : (254 20) 624 324
Courriel : bakary.kante@unep.org
Analyse, élaboration des politiques et partenariats; Droit de l'environnement; Coordination des politiques et relations inter-institutions; Gouvernance environnementale internationale.

Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI)

Tél : (254 20) 623 508
Télécopieur : (254 20) 624 249
Courriel : depi@unep.org
Renforcement des capacités; Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin (GPA); Gestion des catastrophes; Mise en œuvre du droit de l'environnement.

Division Technologie, Industrie et Economie (DTIE)

39-43 Quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15, France
Tél : (33 1) 4437 1450
Télécopieur : (33 1) 4437 1474
Courriel : j.loisi@unep.fr
Centre international pour les technologies de l'environnement; Production et consommation; produits chimiques; énergie et Ozone Action; économie et commerce; coordination des activités régionales.

Division de la coopération régionale (DRC)

Tél : (254 20) 623 727
Télécopieur : (254 20) 624 270
Courriel : cristina.boelcke@unep.org
Bureaux régionaux: Afrique; Europe; Asie et Pacifique; Asie occidentale; Amérique latine et Caraïbes; Amérique du Nord.

Division des Conventions sur l'environnement (DEC)

Tél : (254 20) 623 494
Télécopieur : (254 20) 624 300
Courriel : dec@unep.org
Conventions environnementales mondiales; Conventions et plans d'action sur les mers régionales.

Division de la communication et de l'information du public (DCPI)

Tél : (254 20) 623 293
Télécopieur : (254 20) 623 927/692
Courriel : cpiinfo@unep.org
*Services des médias; services audio-visuels et graphiques; sensibilisation et manifestations spéciales; enfants et jeunes/sports et environnement.
Bibliothèque et documentation; édition.*

Division de la coordination du Fonds pour l'Environnement mondial (DGEF)

Tél : (254 20) 624 165
Télécopieur : (254 20) 6240 41
Courriel : ahmed.djoghla@unep.org
Biodiversité/ Biosécurité; eaux internationales; substances toxiques persistantes; changements climatiques/ appauvrissement de la couche d'ozone; projets de moyenne envergure; Comité consultatif scientifique et technique (STAP) Secrétaire.

Bureaux régionaux du PNUE

Bureau régional pour l'Afrique (ROA)

P.O. Box 30552
Nairobi 00100, Kenya
Tél : (254 20) 624 284
Télécopieur : (254 20) 623 928
Courriel : sekou.toure@unep.org

Bureau régional pour l'Europe (ROE)

15, Chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Genève, Suisse
Tél : (41 22) 917 8291/8276
Télécopieur : (41 22) 797 3420
Courriel : frits.schlingemann@unep.ch

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP)

United Nations Building
Rajdamnern Nok Avenue
Bangkok 10200, Thaïlande
Tél : (66 2) 281 6101 or 662 288 1870
Télécopieur : (66 2) 280 3829
Courriel : asvathitanonta@unep.org

Bureau régional pour l'Asie occidentale (ROWA)

P.O. Box 10880
Manama, State of Bahrain
Tél : (973) 826 600
Télécopieur : (973) 825 110/825 111
Courriel : uneprowa@unep.org.bh

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC)

Boulevard de los Virreyes No. 155
Col. Lomas Virreyes, AP 10793
11000 Mexico, D.F. Mexico
Tél : (52 55) 5520 7529/7493/4000
Télécopieur : (52 55) 5520 0950
Courriel : ricardo.sanchez@rolac.unep.mx

Bureau régional pour l'Amérique du Nord (RONA)

UNEP, 1707 H St. NW
Washington D.C. 20006
Etats Unis d'Amérique
Tél : (1 202) 785 0465
Télécopieur : (1 202) 785 2096
Courriel : brennan.vandyke@rona.unep.org

Bureaux extérieurs du PNUE et Centres collaborateurs

(y compris les antennes et départements du PNUE situés en dehors de leurs Divisions)

Centre collaborateur du PNUE pour l'énergie et l'environnement (UCCEE)

Risoe National Laboratory, Bldg. 142
Frederiksborgvej 399
P.O. Box 49 DK 4000 Roskilde, Danemark
Tél : (45 46) 32 22 88
Télécopieur : (45 46) 32 19 99
Courriel : John.Christensen@risoe.dk
Web : www.uccee.org

Département du PNUE-DEC pour l'information sur les Conventions (Genève)

15, Chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Genève, Suisse
Tél : (41 22) 917 8244
Télécopieur : (41 22) 797 3464
Courriel : michael.williams@unep.ch

Département du PNUE-DEPI pour l'évaluation de la situation à l'issue de conflits

15, Chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Genève, Suisse
Tél : (41 22) 917 8598
Télécopieur : (41 22) 917 8064
Courriel : henrik.slotte@unep.ch

PNUE/GRID-Arendal

Longum Park, Service Box 706
N-4808 Arendal, Norvège
Tél. (47) 3703 5650
Télécopieur : (47) 3703 5050
Courriel : grid@grida.no
Web : www.grida.no

PNUE/GRID-Genève

Maison internationale de l'environnement
11 Chemin des Anémones, 1219 Châtelaine, Suisse
Tél : (41 22) 917 8294/95
Télécopieur : (41 22) 917 8029
Courriel : info@grid.unep.ch
Web : www.grid.unep.ch

UNEP/GRID-Sioux Falls

USGS EROS Data Center
47914 252nd Street, Sioux Falls, SD 57198-0001, USA
Tél : (1 605) 594 6117
Télécopieur : (1 605) 594 6119
Courriel : info@www.na.unep.net
Web : www.na.unep.net/index.php3

Centre international de technologies environnementales (IETC)

2-110 Ryokuchi Koen
Tsurumi-ku
Osaka 538-0036, Japon
Tél : (81 6) 6915 4581
Télécopieur : (81 6) 6915 0304
Courriel : ietc@unep.or.jp

Antennes du PNUE DTIE pour les produits chimiques

Maison internationale de l'environnement
11-13, Chemin Des Anémones
1219 Châtelaine
Genève 10, Suisse
Tél : (41 22) 917 8111
Télécopieur : (41 22) 797 3460
Courriel : chemicals@unep.ch

Antenne économie et commerce du PNUE

DTIE

Maison internationale de l'environnement
11-13, Chemin des Anémones
1219 Châtelaine
Genève 10, Suisse
Tél : (41 22) 917 8298
Télécopieur : (41 22) 917 8076
Courriel : etb@unep.ch

Programme d'action mondial

P.O. Box 16227, 2500 BE
La Haye, Pays-Bas
Tél : (31 70) 311 4460/1
Télécopieur : (31 70) 345 6648
Courriel : gpa@unep.nl

**Centre mondial de surveillance de la
conservation de la nature du PNUE (WCMC)**

219 Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL,
Royaume-Uni
Tél: (44) 1223 277314
Télécopieur : (44) 1223 277136
Courriel : info@unep-wcmc.org
Web : www.unep-wcmc.org

**Evaluation mondiale des ressources en eaux
internationales (GIWA)**

SE - 391 82 Kalmar, Suède
Tél : (46) 480 44 73 53
Télécopieur : (46) 480 44 73 55
Courriel : info@giwa.net
Web : www.giwa.net

**Secrétariat conjoint de l'Initiative
internationale sur les récifs coralliens (ICRI)**

Philippines: Department of Environment and
Natural Resources (DENR)
2nd Floor, FASPO Building, DENR Compound
Visayas Ave., Diliman, Quezon City
Tél : (632) 928 12 15
Télécopieur : (632) 928 12 25
Suède: Stockholm International Water Institute
Sveavägen 59, SE-113 59 Stockholm Suède
Tél : (46 8) 522 139 79
Télécopieur : (46 8) 522 139 61
Courriel : secretariat@icriforum.org or
icri_secretariat@hotmail.com

**Secrétariats des Conventions administrées par
le PNUE**

**Secrétariat de la Convention sur la diversité
biologique (CDB)**

393 St Jacques Street, Office 300
Montréal, Québec
Canada H2Y 1N9
Tél : (1 514) 288 2220
Télécopieur : (1 514) 288 6588
Courriel : secretariat@biodiv.org
Web : www.biodiv.org

**Secrétariat de la Convention sur le commerce
international des espèces de faune et de flore
sauvages menacées d'extinction (CITES)**

Maison internationale de l'environnement
11-13, Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse
Tél : 41 22) 917 8139/40
Télécopieur : (41 22) 797 3417
Courriel : cites@unep.org
Web : www.cites.org

¹ Toutes les Divisions du PNUE sont situées au siège à l'exception de la DTIE.

² L'accès Internet à toutes les Divisions du PNUE et des adresses électroniques additionnelles sont disponibles sur le site web du PNUE www.unep.org.

³ Liste des Divisions compilée d'après le Manuel des opérations du PNUE (disponible auprès du PNUE, Chef du Département pour la gestion et la coordination des programmes, P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya). Les antennes et départements situés en-dehors du siège du PNUE sont indiqués dans la liste des Bureaux extérieurs et des Centres de collaboration du PNUE

**Secrétariat du Fonds multilatéral pour la mise
en œuvre du Protocole de Montréal**

1800 McGill College Avenue
27th Floor
Montréal, Québec
Canada H3A 3J6
Tél : (1 514) 282 1122
Télécopieur : (1 514) 282 0068
Courriel : secretariat@unmfs.org

**Secrétariat de la Convention de Vienne et du
Protocole de Montréal (Secrétariat de l'ozone)**

Situé au siège du PNUE
Tél : (254 20) 623 851
Télécopieur : (254 20) 623 601/623 913
Courriel : ozoneinfo@unep.org
Web: www.unep.org/ozone

**Secrétariat de la Convention sur la conservation
des espèces migratrices d'animaux sauvages
(CMS)**

Locaux des Nations Unies à Bonn
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn, Allemagne
Tél : (49 228) 815 2401/2
Télécopieur : (49 228) 815 2449
Courriel : cms@unep.de
Web : www.wcmc.org.uk/cms

**Secrétariat de la Convention de Rotterdam sur
la procédure de consentement préalable en
connaissance de cause applicable à certains
produits chimiques et pesticides dangereux qui
font l'objet d'un commerce international**

Maison internationale de l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève 10, Suisse
Tél : (41 22) 917 8111
Télécopieur : (41 22) 797 3460
Courriel : pic@unep.ch
Web : <http://irptc.unep.ch/pic>

**Secrétariat intérimaire de la Convention de
Rotterdam sur la procédure de consentement
préalable en connaissance de cause applicable
à certains produits chimiques et pesticides
dangereux qui font l'objet d'un commerce
international**

Plant Protection Service, Plant Production and
Protection Division
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome, Italie
Tél : (39 06) 5705 3440
Télécopieur : (39 06) 5705 6347
E-mai l : pic@fao.org

**Secrétariat de la Convention de Stockholm sur
les polluants organiques persistants**

Maison internationale de l'environnement
11-13, Chemin des Anémones
1219 Châtelaine
Genève 10, Suisse
Tél : (41 22) 917 8111
Télécopieur : (41 22) 797 3460
Courriel : pops@unep.ch
Web : www.pops.int

Secrétariat de la Convention de Bâle

Maison internationale de l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
Bâtiment D, 1219 Châtelaine
Genève, Suisse
Tél : (41 22) 917 8218
Télécopieur : (41 22) 797 3454
Courriel : sbc@unep.ch
Web : www.basel.int

Publications du PNUE

SMI (Service de distribution) Ltd
P.O. Box 119
Stevenage
Herts SG1 4TP Angleterre
Tél : 44 1438 748111
Télécopieur : 44 1438 748844
E-mail : orders@earthprint.com

Structure et organigramme du PNUE

